

Projet Educatif Social Local

Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche



2025 - 2028



Paroles d'élus



2

Madame, Monsieur,

Le projet éducatif social local (PESL) qui vous est présenté, vise à renforcer les liens au sein de notre communauté de communes et à contribuer à l'épanouissement des habitants au quotidien. Il a pour ambition de créer un environnement solidaire où chaque individu, quel que soit son âge ou son parcours, peut trouver sa place et se construire comme citoyen.

Ce projet de société à vocation sociale s'appuie sur 2 enjeux majeurs : l'attractivité et l'accessibilité. De fait, notre territoire fait de sa ruralité un atout, avec un cadre de vie de qualité, des valeurs humaines affirmées avec la volonté de répondre aux besoins des habitants.

Les élus de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche s'engagent avec le PESL à favoriser les conditions du « mieux vivre ensemble » et à développer une offre de services de proximité pour tous afin de donner envie aux familles de découvrir, de s'installer et de rester sur le territoire.

Bien à vous

Henri LEMOIGNE

Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche

Paroles d'élus



3

“Le projet éducatif social local (PESL) est une démarche structurante favorisant le travail en transversalité afin de « faire territoire ».

C’est un véritable projet de développement social local où la jeunesse est au cœur de notre politique. C’est pourquoi nous avons mobilisé l’ensemble des acteurs de la communauté de communes Côte Ouest centre Manche, élus, professionnels et représentants associatifs, afin de co-construire ce projet.

Mais, il ne serait pas réalisable sans la collaboration de tous les acteurs sociaux-éducatifs et des familles : enfants, adolescents, parents et grands-parents, tous sont concernés !

Notre volonté est de rendre notre territoire attractif, de permettre à tous ses habitants de pouvoir accéder à des services de qualité et diversifiés, de faciliter l’inclusion de chacun.

Ainsi, ensemble, nous contribuerons au « bien vivre », « bien grandir » et « bien vieillir », les trois finalités de notre PESL pour le territoire COCM.”

Rose-Marie LELIEVRE

Vice-Présidente COCM en charge de l’Enfance, la Jeunesse et la Parentalité

Paroles d'élus



“LE PESL ! que peut-il bien se cacher sous cet acronyme ?

Si je traduits par Projet Educatif Social Local ? Sans doute ne serez-vous pas mieux avancé ! et pourtant, lorsqu’il est signé par une collectivité, en l’occurrence notre Communauté de Communes, cela nous engage (élus et habitants) dans la même direction.

Abouti, le PESL nous donne un cap pour les années à venir et une vision politique pour tous les habitants. Et quel peut en être son aboutissement ? Une jeunesse épanouie, accompagnée par la variété des acteurs éducatifs de notre territoire et surtout par des parents investis ; des habitants réjouis de leur quotidien, qui évoluent dans un cadre de vie de qualité, ayant à leur disposition de nombreuses ressources ; des habitants solidaires qui se rencontrent avec plaisir et en étant en capacité de s’entraider.

Peut-être penserez-vous que tout ceci n’est que vœux pieux ? Et pourtant non, le PESL ne vous vend pas du rêve. C’est une feuille de route où chacun peut trouver sa place, son chemin. Notre ambition, c’est que le PESL ne laisse personne au bord de la route, sans solution et qu’il soit au bénéfice de tous les habitants.”

Bruno HAMEL

Elu référent PESL COCM

Préambule

La communauté de communes Côte Ouest Centre Manche s'engage dans la démarche de Projet Educatif Social Local afin d'apporter une réponse sur mesure aux besoins de la population de son territoire dans les champs du social et de l'éducatif.

Définition selon le Pôle Ressources Départemental PESL (PRD) : « Le PESL est un **processus continu** qui vise à créer les conditions nécessaires pour améliorer le **quotidien de la vie des populations** à partir d'une action éducative et sociale **globale**. Il répond aux principes d'une **démarche de développement** social territorial en impulsant le croisement de la **commande publique et de la demande sociale**. Il s'appuie sur une **dynamique de proximité** en provoquant la **mobilisation** du plus grand nombre ».



<https://www.pesl-manche.fr>



Le PRD a guidé l'équipe tout au long de l'élaboration de la démarche PESL.

La collectivité a été accompagnée par le cabinet d'études KPMG pour la phase de diagnostic et de définition des orientations politiques.

Sommaire

Partie 1 : Notre territoire

- 1.1. Portrait du territoire – p. 8
- 1.2 – Contexte – p. 22
- 1.3 - Démarche de diagnostic Territorial – p. 34
- 1.4 - Portraits thématiques – p. 40

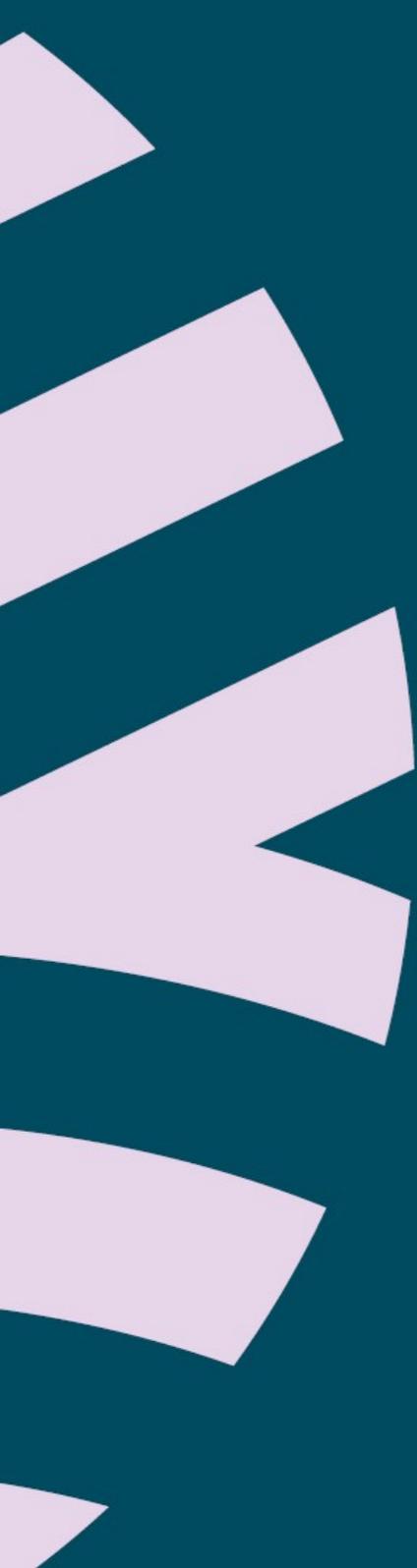
Partie 2 : La démarche PESL

- 2.1 - Cadre politique de la démarche – p. 69
- 2.2 - Le PESL comme projet stratégique du développement territorial – p. 75
- 2.3 - Mise en œuvre du PESL – p. 84

Partie 3 : Évaluation

- 3.1 - Suivi évaluation et perspectives – p. 100

Partie 4 : Annexes - p. 105



Partie 1

Notre territoire

1.1

Portrait du territoire



1.1 Portrait du territoire

Indicateurs-clés



3 pôles de proximité
30 communes
488 km²



22 674
habitants en 2025



-0,2%/an
(-0,6%/an sur
Périers)



9,2%
de logements
vacants

Atouts et points d'appui

- Un **cadre de vie et un environnement de qualité**, très appréciés des habitants.
- Un **territoire attractif** qui enregistre un solde migratoire positif, supérieur à celui de la Manche et de la France métropolitaine.

Manques et points de vigilance

- Un **léger déclin démographique** sur la CC en raison d'un solde naturel négatif et une **baisse plus significative sur le pôle de proximité de Périers** dont le solde migratoire (et naturel) est négatif.
- Une part significative de **logements secondaires** sur le territoire (1/4).
- Une forte proportion de **logements vacants** sur l'est du territoire (9%), notamment sur le pôle de proximité de Périers.
- Une population relativement **âgée** (et un phénomène de gérontocroissance). 28,1% de plus de 65 ans
- Une population **modeste et peu qualifiée** (population peu diplômée et prévalence des CSP-).
- Une population qui présente des **indicateurs de santé défavorables** (surmortalité de la population).

Un territoire rural structuré autour de 3 pôles

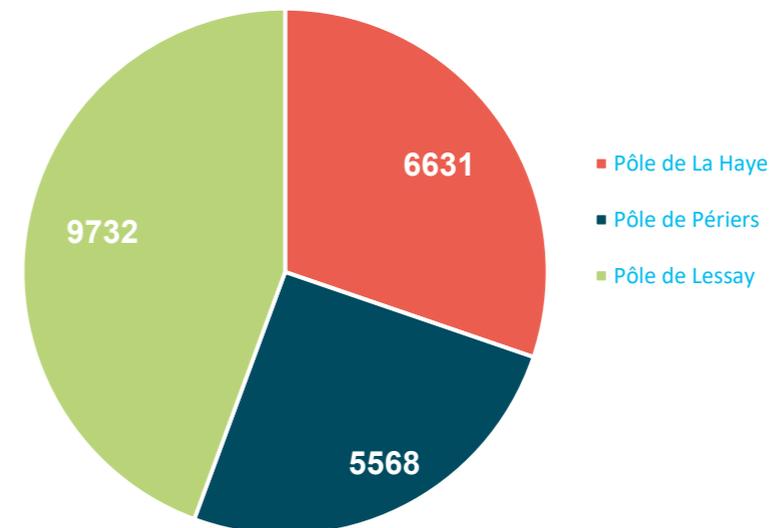
Un territoire étendu, structuré autour de 3 pôles de centralité

- La communauté de communes Côte-Ouest-Centre-Manche (COCM) a été créée le 1er janvier 2017. Elle est née de la **fusion de trois intercommunalités réunissant 30 communes** : communauté de communes de La Haye du Puits, communauté de communes du canton de Lessay, et communauté de communes Sèves-Taute, qui constituent aujourd'hui les **trois territoires de proximité** de la collectivité.
- La communauté de commune COCM est un **territoire rural de 488 km²** situé au centre-ouest du département de la Manche, sur la côte ouest au nord du Pays de Coutances et aux portes du Cotentin. Elle regroupe **22 674 habitants** au 1^{er} janvier 2025.
- Le pôle de proximité de Lessay concentre près de la moitié de la population de la communauté de communes. En revanche, les deux communes les plus peuplées sont les communes centres des deux autres territoires de proximité :
 - La Haye (3 958 hab.)
 - Périers (2 244 hab.)
 - Lessay (2 240 hab.)
 - Créances (2 078)
- La densité du territoire de **46 habitants par km²** est inférieure à la densité nationale (la densité départementale moyenne s'établit à 84 habitants/km²). Cette faible densité démographique constitue une caractéristique importante du territoire.

Des dynamiques différenciées entre l'Ouest et l'Est

- Le territoire comprend une **façade littorale à l'ouest** et présente une diversité de paysages qui contribuent à sa "ruralité" (**bocage, landes, marais**). Cela influe sur la structuration de l'économie locale, avec des activités principalement liées à la **mer**, au tourisme et au maraîchage à l'Ouest et des métiers tournés vers **l'agriculture** et **l'artisanat** à l'Est. Le territoire est maillé de zones d'activités importantes, accueillant de grandes industries de la filière alimentaire ou du luxe. Le tourisme est également un atout majeur.

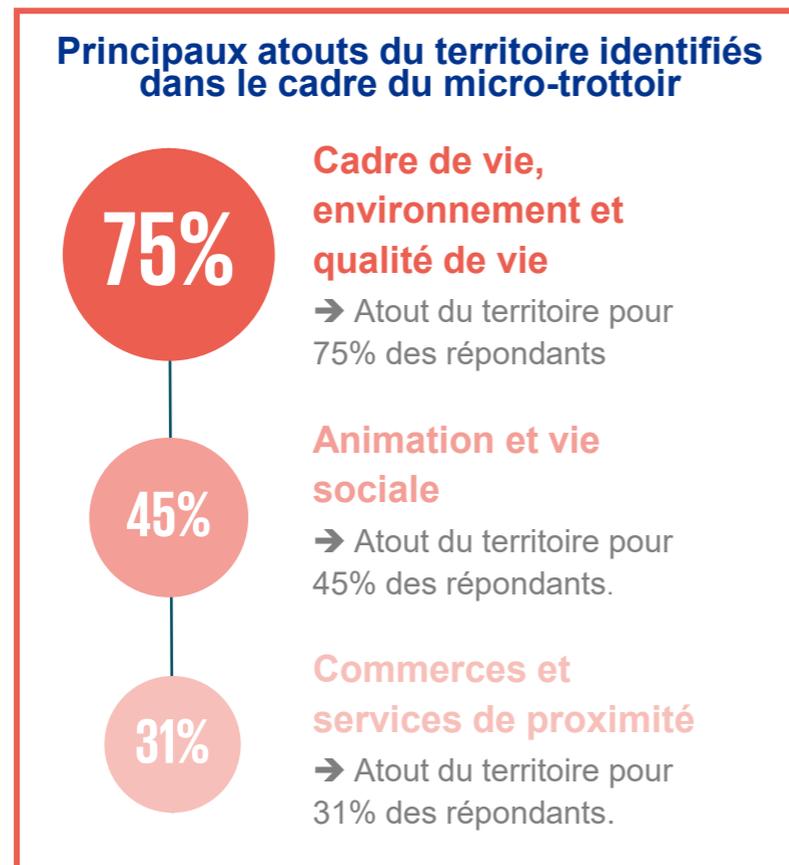
Répartition de la population par pôle



Un territoire rural structuré autour de 3 pôles

Un cadre de vie et un environnement de qualité

- Les habitants interrogés dans le cadre du micro-trottoir (pour rappel, 435 personnes interrogées) et des enquêtes auprès de la population évoquent très majoritairement la qualité du cadre de vie et de l'environnement sur le territoire.



« Belle région. Tranquillité de la campagne. En sécurité. Convivialité des gens, sociables, avec des valeurs. Accès commerces. Beaucoup de choses organisées l'été. » (parent interrogé dans le cadre du micro-trottoir)

La nature, la campagne, la mer, le climat... c'est un endroit agréable où une famille peut s'épanouir (parent répondant à l'enquête en ligne)

Le cadre de vie, la richesse des paysages, du terroir. (adulte sans enfant répondant à l'enquête en ligne)

Une démographie en baisse malgré le caractère plutôt attractif d'une partie du territoire

Un solde migratoire positif qui ne permet pas de compenser la baisse du solde naturel

- Le nombre d'habitants est en légère **baisse** sur le territoire entre 2014 et 2020 (-188 habitants). Cette tendance à la baisse est équivalente à celle du département mais contraire à celle de la France métropolitaine.
- Cette baisse est exclusivement due à un solde naturel négatif, alors que le **solde migratoire est plus élevé** qu'à l'échelon départemental ce qui **témoigne du caractère attractif du territoire**.
- Malgré un solde migratoire positif, on remarque que peu de ménages sont installés sur la CC depuis moins de 2 ans (9,9% contre 11,3% sur le département et 12,9% en France métropolitaine)



21 931

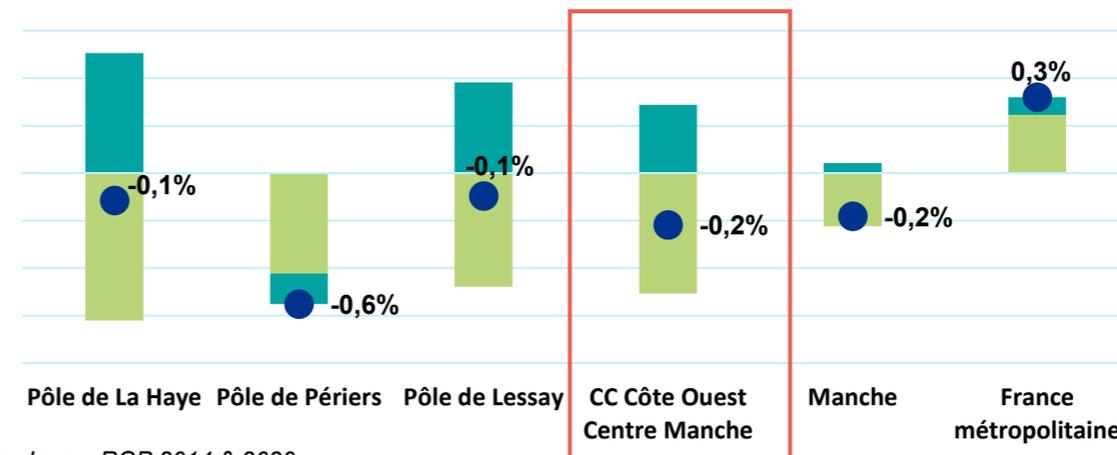
habitants en 2020



-0,2%

en moyenne par an

Evolution annuelle moyenne de la population entre 2014 et 2020



Source : Insee, RGP 2014 & 2020

■ due au solde naturel ■ due au solde migratoire ● Evolution annuelle moyenne



Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes entrées sur le territoire et le nombre de personnes sorties au cours de l'année.

- Solde naturel** : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période

10 136

Ménages en 2020



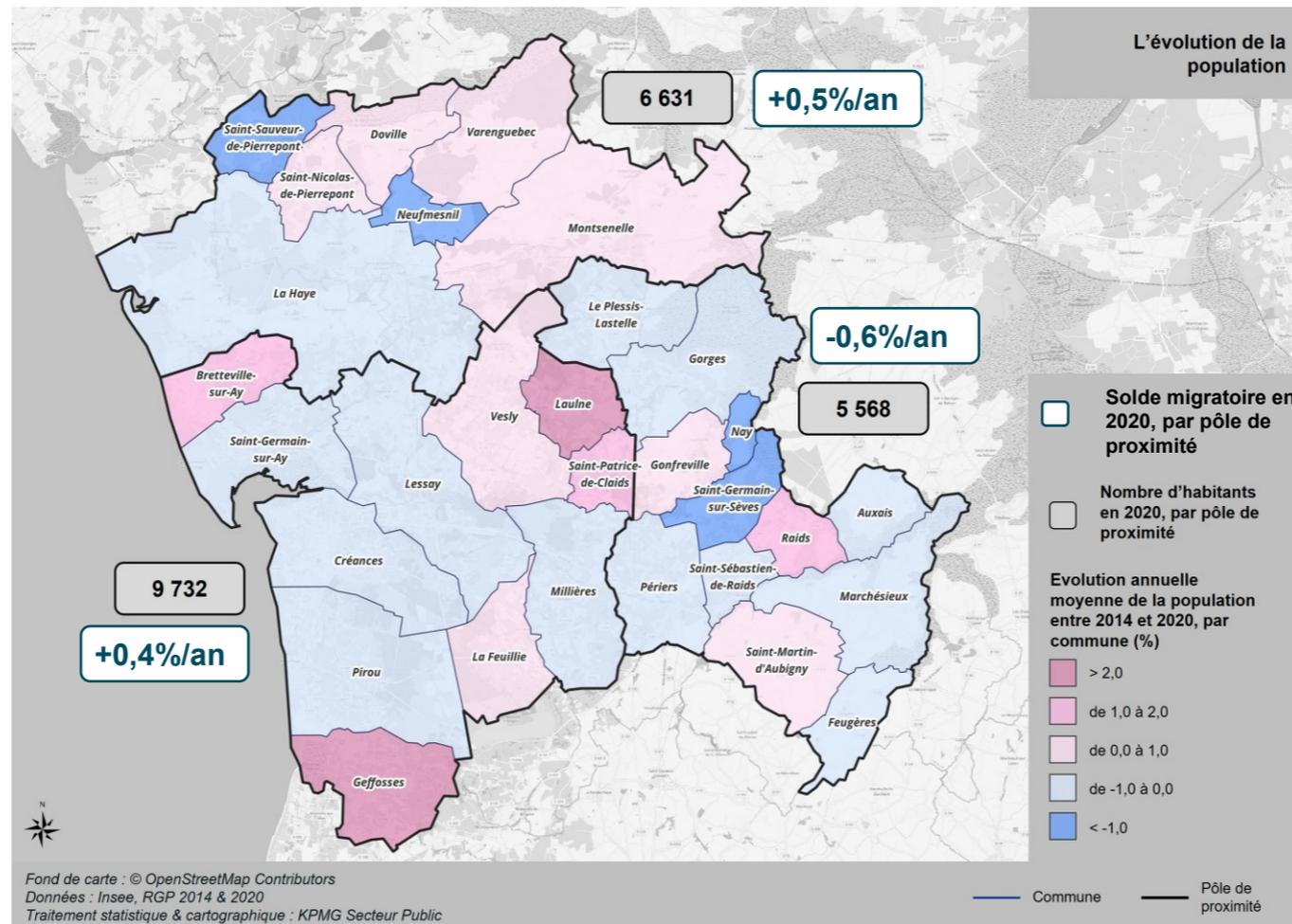
9,9%

Nouveaux ménages installés depuis moins de 2 ans

Une démographie en baisse malgré le caractère plutôt attractif d'une partie du territoire

Un manque d'attractivité du pôle de proximité de Périers dont le solde migratoire est négatif

- Des disparités existent néanmoins entre les pôles. Si les trois pôles ont un solde naturel négatif, celui de Périers est le seul ayant un solde migratoire négatif, soulevant des enjeux d'attractivité du territoire.



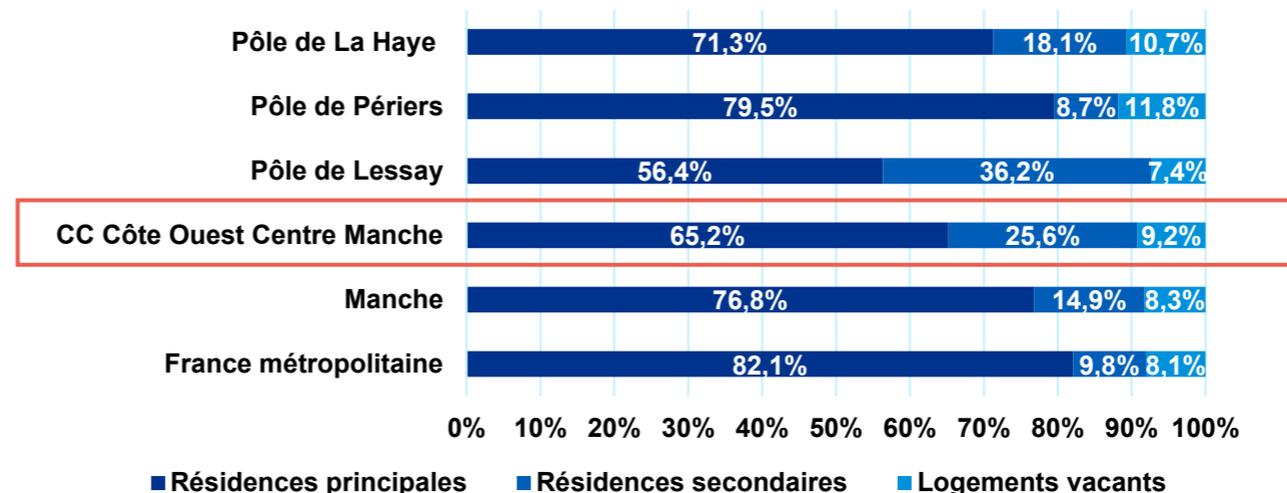
L'habitat sur COCM

Une part significative de logements secondaires sur le territoire

- Plus d'un quart des logements sur le territoire sont des résidences secondaires, ce qui constitue une part nettement plus importante que celle du département (+10 pts) et de la France métropolitaine (+15 pts).
- Ce phénomène est particulièrement marqué sur le pôle de Lessay dont 1/3 des logements sont des résidences secondaires.
- En revanche, le territoire de Périers, dont le solde migratoire est négatif, dispose de peu de résidences secondaires.
- 71,2% des résidents sont propriétaires sur la CC contre 63,7% à l'échelle départementale et 57,6% à l'échelle nationale.



Répartition des logements selon l'état d'habitation en 2019

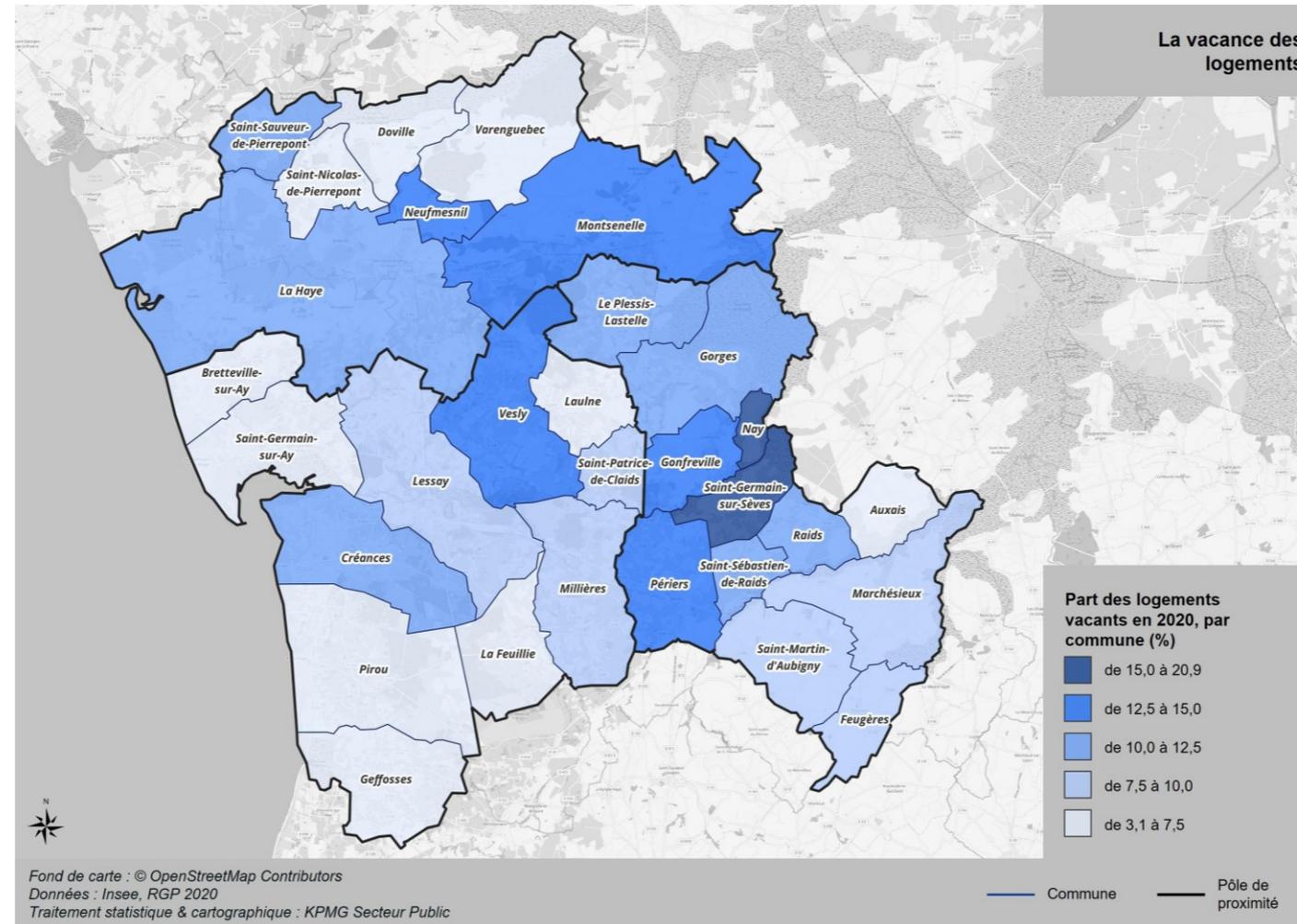


Source : Insee, RGP 2019

L'habitat sur COCM

Une forte proportion de logements vacants sur l'est du territoire, notamment sur le pôle de proximité de Périers

- En plus d'une part faible de résidences secondaires sur le pôle de Périers, on constate une part de logements vacants importante.



Une population relativement âgée, modeste et peu qualifiée

Un phénomène de gérontocroissance sur le territoire

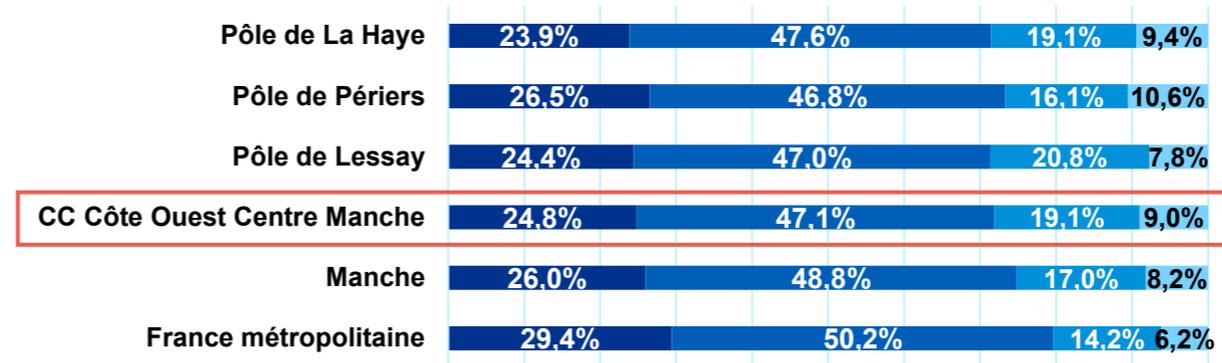
- La part des jeunes de 0-24 ans est moins importante sur la CC COCM qu'à l'échelle départementale et nationale. Elle baisse sur l'ensemble du territoire entre 2014 et 2020.
- Inversement, la part des seniors âgés de plus de 65 est plus importante que sur les échelons de comparaison et augmente au fil des années, révélant un phénomène de gérontocroissance (augmentation brute du nombre de seniors sur le territoire).
- L'augmentation de la tranche d'âge **65-79 ans** est cependant **moins rapide que sur les échelons de comparaison**.

Sur le pôle de Périers (le pôle le plus jeune), on observe une augmentation importante des plus de 80 ans entre 2014 et 2020 (+2,2%/an) tandis que le **pôle de Lessay** se démarque par une augmentation plus significative des 65-79 ans sur la même période.



Le phénomène de gérontocroissance observé sur le territoire soulève des enjeux d'adaptation des services de la CC COCM aux besoins grandissants des seniors (logement, santé, mobilité, isolement etc.)

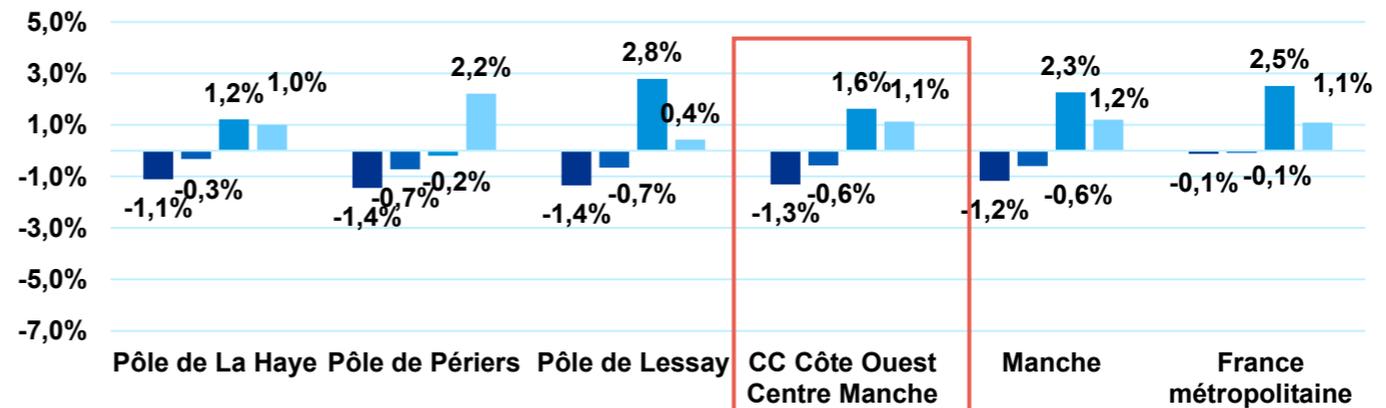
Répartition de la population par grande classe d'âge en 2020



Source : Insee, RGP 2020

■ 0-24 ans ■ 25-64 ans ■ 65-79 ans ■ 80 ans ou plus

Evolution annuelle moyenne de la population par grandes classes d'âge entre 2014 et 2020



Source : Insee, RGP 2014 & 2020

■ 0-24 ans ■ 25-64 ans ■ 65-79 ans ■ 80 ans ou plus

Une population relativement âgée, modeste et peu qualifiée

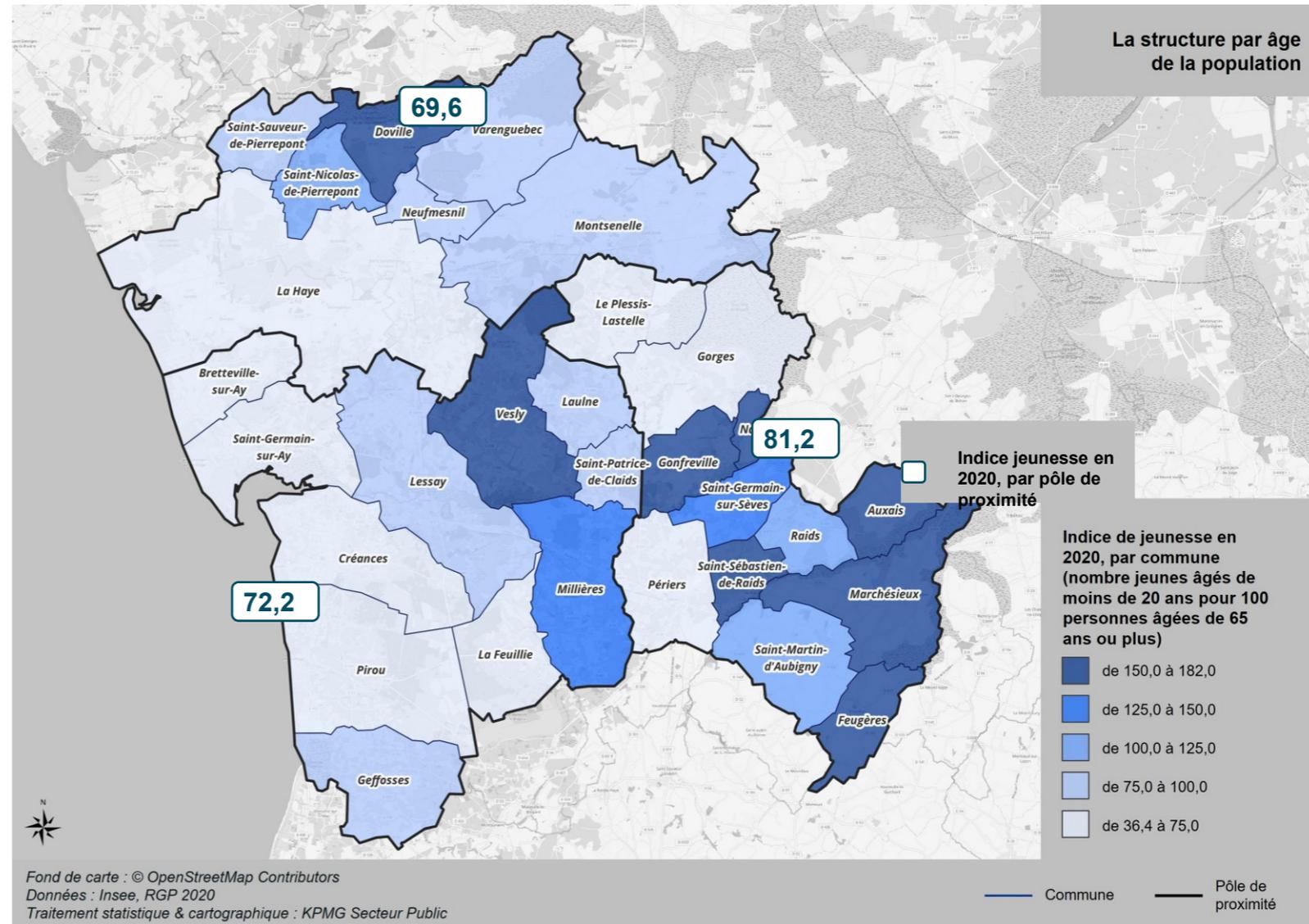
Un faible indice de jeunesse sur le pôle de proximité de La Haye en particulier

- Pour 100 personnes âgées de 65 ans et plus, on dénombre 73,5 jeunes âgés de moins de 20 ans
- Un ratio qui a baissé de 12 points entre 2014 et 2020, ce qui correspond à la tendance observée sur les échelons de comparaison.
- Cet indice de jeunesse est **le plus bas sur le pôle de proximité de La Haye** qui compte 69,5 jeunes pour 100 seniors.



86,7

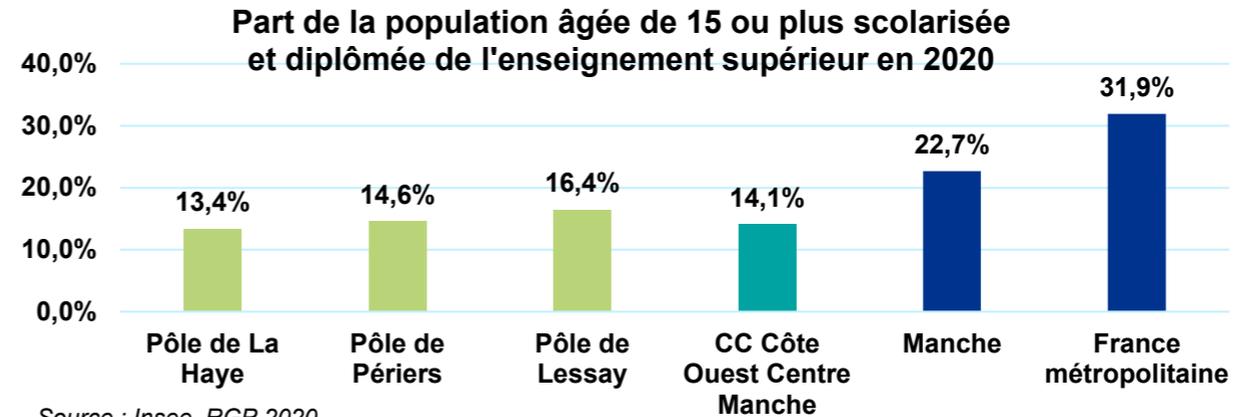
Indice de jeunesse
(département : 86,3 ; France
métropolitaine : 116,9)



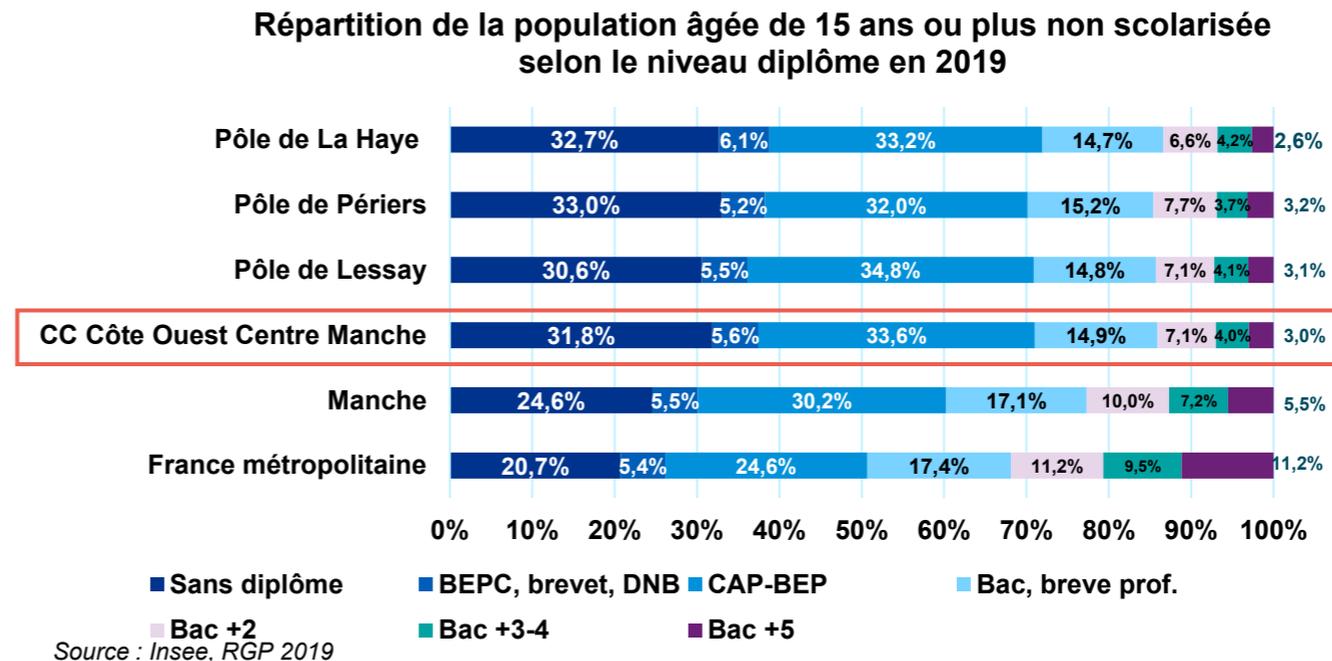
Une population relativement âgée, modeste et peu qualifiée

Une population relativement peu diplômée

- La **part des 15 ans ou plus scolarisée et diplômée de l'enseignement supérieur** au sein de la CC COCM est nettement inférieure à celle du département (- 8,6 points). Elle est **deux fois moins importante qu'à l'échelle nationale**.
- Presque un tiers de la population est non diplômée sur la CC COCM ce qui est nettement plus élevé que sur les échelons de comparaison.
- A l'inverse, la **part de diplômés du supérieur est plus faible**.
- Plus d'un tiers de la population est titulaire d'un **CAP-BEP** : 3,5 points de plus qu'à l'échelle départementale et 9 points de plus qu'à l'échelle nationale.



Source : Insee, RGP 2020



Source : Insee, RGP 2019

Une population relativement âgée, modeste et peu qualifiée

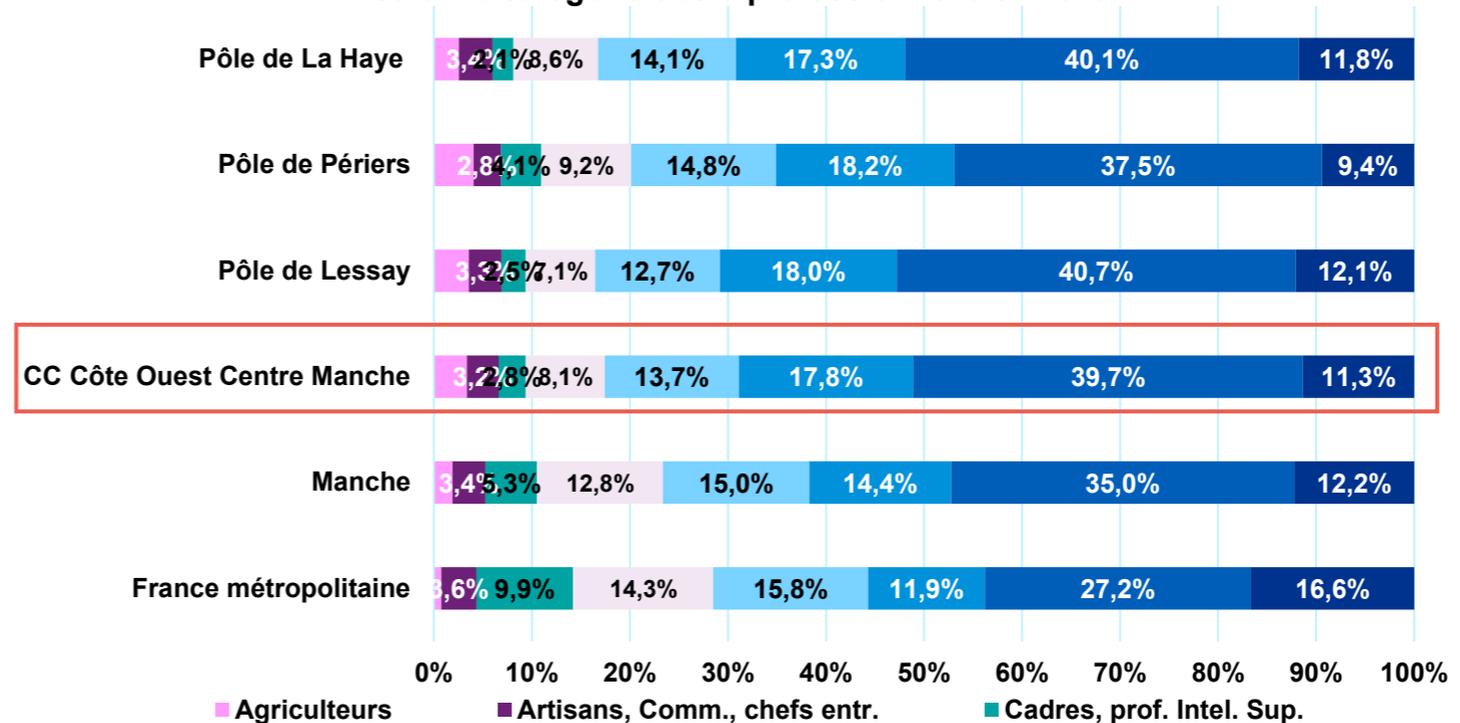
Une prévalence des catégories socioprofessionnelles peu qualifiées

- Presque 4 habitants sur 10 sont à la retraite sur la communauté de communes.
- La population active est principalement composée d'ouvriers et d'employés. Les **ouvriers** et les **agriculteurs** constituent une part plus importante de la population au sein de la CC que sur les échelons de comparaison, notamment sur le pôle de Périers.
- Le **ratio CSP+ / CSP-** de la communauté de communes est **relativement faible** en référence aux échelons de comparaison et notamment la France métropolitaine.

Ratio CSP + / CSP -

Le **ratio CSP + / CSP -** mesure le rapport entre le nombre de CSP + (cadres, professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires) et le nombre de CSP - (employés ouvriers). Plus le ratio CSP + / CSP - est élevé, plus la part de cadres, de professions intellectuelles supérieures et de professions intermédiaires est élevée par rapport à la part d'employés et d'ouvriers.

Répartition de la population âgée de 15 ans ou plus selon la catégorie socio-professionnelle en 2019



Source : Insee, RGP 2019

Ratio CSP+/CSP-

0,3 < 0,6 < 0,9

CC COCM

Manche

France

Une population relativement âgée, modeste et peu qualifiée

Des revenus des ménages globalement plus bas que sur les échelons de comparaison



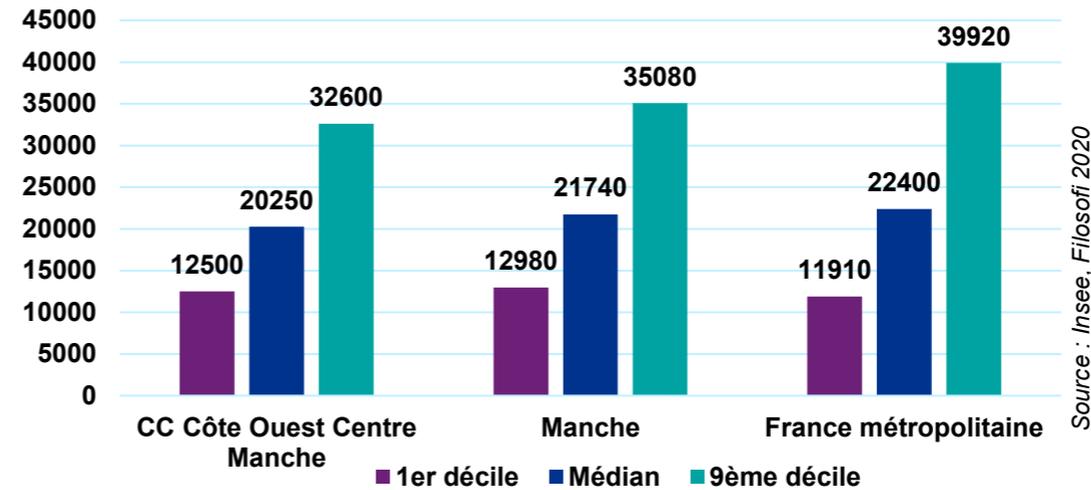
20 250 €
Revenu médian

- Le **revenu médian des ménages est plus bas sur la CC COCM** que sur les échelons de comparaison, et ce, quelle que soit la typologie de famille concernée.
- Les **familles monoparentales** sont celles qui ont le revenu médian le plus bas tandis que les revenus médians les plus élevés se situent chez les couples sans enfants.

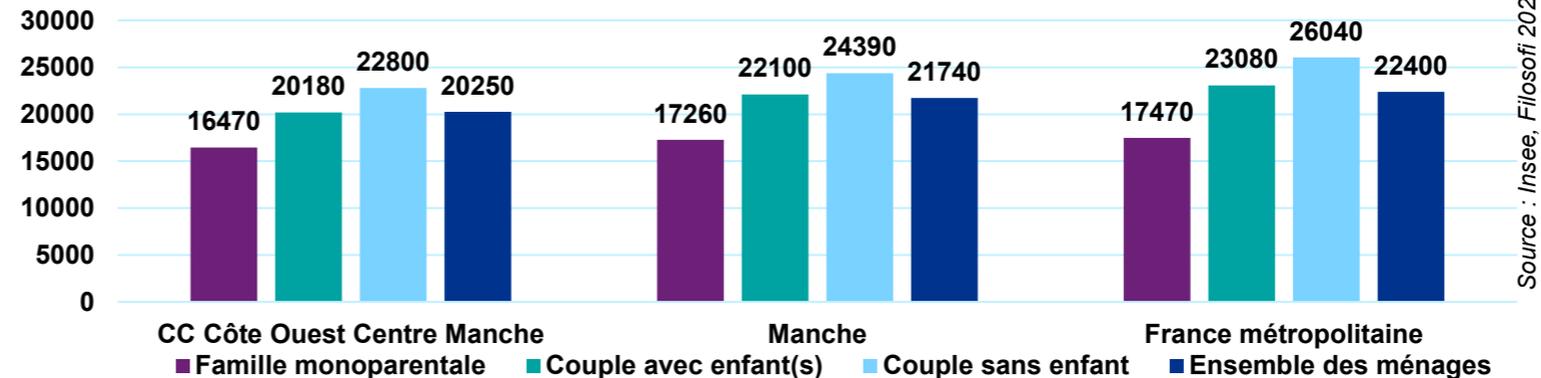
1^{er} et 9^{ème} déciles :

Le premier décile est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires ; le neuvième décile (noté généralement D9) est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires.

Revenu médian des ménages par unité de consommation en 2020 (en euro)



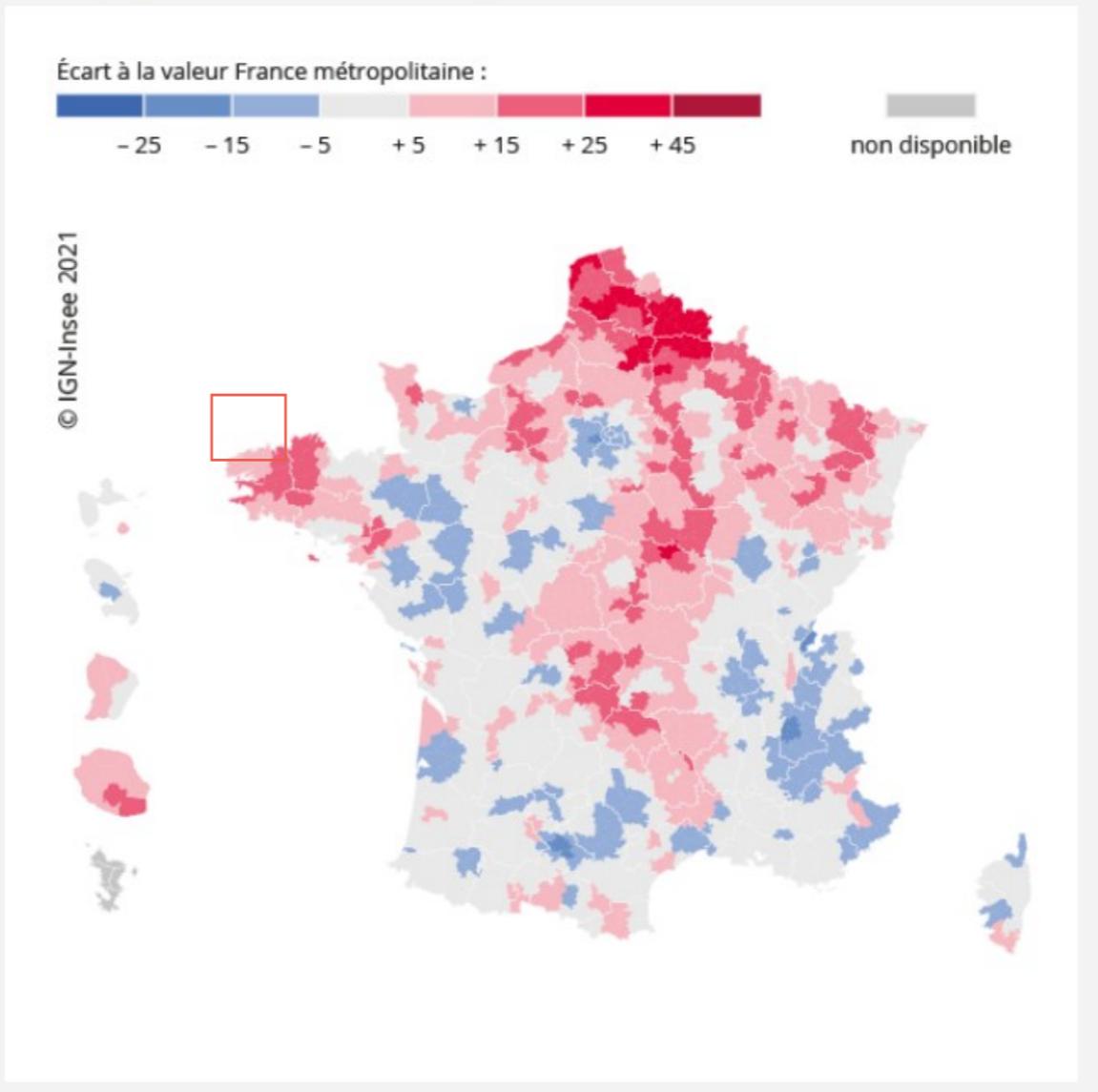
Revenu médian des ménages par unité de consommation selon la typologie des familles en 2020



Une population qui présente des indicateurs de santé défavorables

- Le rapport de diagnostic réalisé par le DAC (Dispositif d'appui à la coordination) présente des **indicateurs de santé défavorables** sur la Communauté de communes et notamment :
 - Un **taux de mortalité prématurée (avant 65 ans) supérieur** à la moyenne nationale : 240 ‰ habitants sur la COCM contre 196 ‰ à l'échelle nationale. Les cancers constituent la principale cause de décès avant 65 ans (41%) devant les morts violentes par suicide ou par accident (17%). Parmi ces 6000 décès, au moins 2000 sont considérés comme évitables.
 - Des statistiques de dépistages et de vaccinations légèrement en dessous de la moyenne régionale.
- Les données Insee (cf. carte ci-contre) indiquent également une **surmortalité générale au sein de la COCM** (surmortalité comprise entre +5 à +15 %).

Figure 2a – Sur ou sous-mortalité générale dans les EPCI en France en moyenne annuelle, sur la période 2009-2015



1.2 ***Contexte***



Historique et caractéristiques de Côte Ouest Centre Manche

La Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche a été créée en application de la loi NOTRe. Elle est issue du schéma départemental de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) adopté le 1er janvier 2017.

Née de la fusion de **3 structures intercommunales** historiques (de La Haye-du-Puits, du canton de Lessay et de Sèves-Taute), la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche est située au cœur du département de la Manche, sur la côte ouest au nord du Pays de Coutances et aux portes du Cotentin. Elle est constituée de 3 pôles de centralité équivalents : **La Haye, Lessay et Périers**. Ces 3 pôles forment un territoire multipolaire constitué de communes **littorales** touristiques notamment Pirou et Saint-Germain-sur-Ay, et de petites communes rurales dont l'environnement naturel est constitué de bocage, de monts, de marais et de landes.

Près de la moitié de la population vit dans une des 4 communes principales que sont La Haye, Lessay, Périers ou Créances. La bande littorale est attractive avec une forte variation de la population pendant la période estivale. La faible densité du territoire (46 habitants par km²) est une caractéristique importante du territoire.

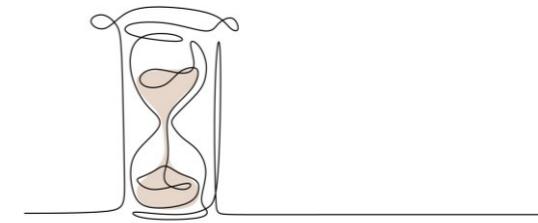
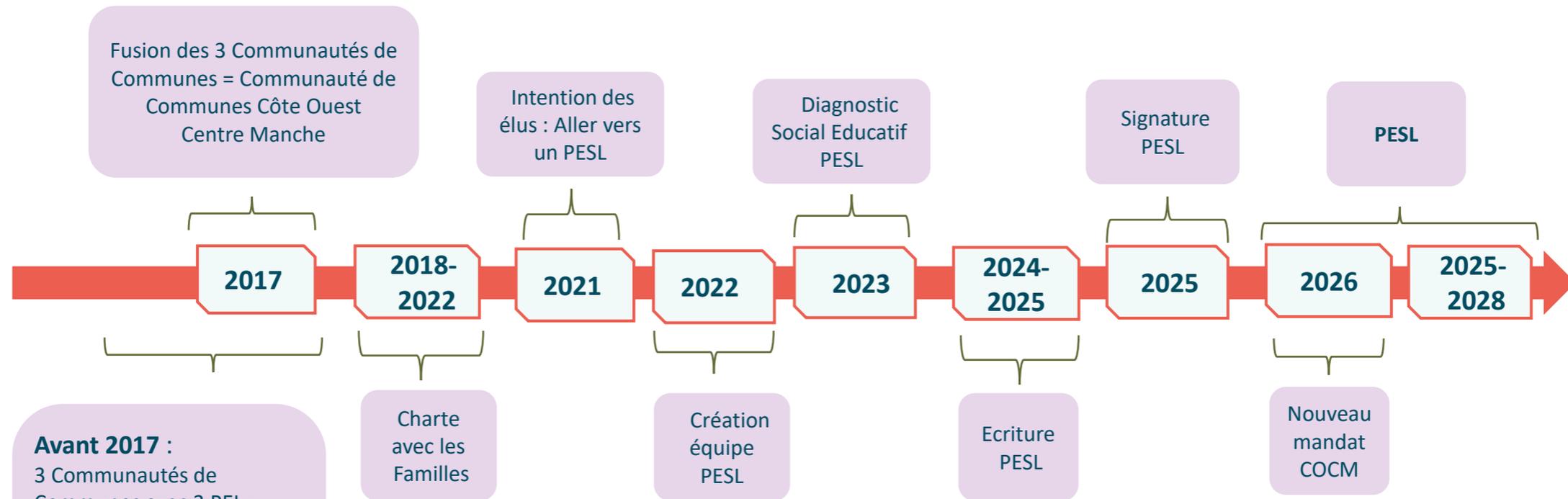
L'économie locale est basée sur les activités liées à **l'artisanat, à l'agriculture et à la mer** avec des spécificités fortes : conchyliculture, maraîchage, élevage. Le territoire est maillé de zones d'activités importantes, accueillant des leaders de la **filière alimentaire ou de l'industrie du luxe**. Le **tourisme** est également un atout majeur. Le tissu de **petites entreprises** est très actif et assure un volet important d'emplois sur tout le territoire intercommunal.

Pour garder de la proximité avec les habitants et faciliter les services de proximité, le territoire s'organise autour de trois pôles de proximité. Ces pôles communautaires ont chacun une spécificité, respectivement :

- **Pôle administratif** (siège social de la COCM) à La Haye,
- **Pôle des politiques publiques** à Lessay,
- **Pôle des services à la population** à Périers.

Le maillage du territoire en moyennes et petites unités urbaines constitue une image forte du territoire qui caractérise son identité et sa solidité.

Le territoire Côte Ouest Centre Manche était engagé depuis plusieurs années dans un **Projet éducatif local** (anciens PEL des 3 collectivités) et proposait dans ce cadre une offre de services à destination des jeunes et des familles du territoire (accueils de loisirs, actions familles, accueil du jeune enfant...)



La charte avec les familles : Une démarche participative de développement social local

En 2018, la Communauté de communes COCM décide de s'engager dans une démarche participative par le biais de « La Charte avec les familles » en collaboration avec les institutions et les acteurs locaux. « **Agir ensemble pour le bien-être des familles** », tel est le principe de cette « Charte territoriale ».

Cette démarche innovante, proposée par la MSA Côtes Normandes vise à développer les solidarités et les services aux familles. Elle repose avant tout sur une dynamique locale et partenariale, associant :

- Acteurs locaux (COCM, Maison du Pays, Familles rurales, associations, communes),
- Professionnels,
- Bénévoles,
- Élus (communaux et communautaires),
- Partenaires institutionnels (L'Éducation nationale, le département, la CAF de la Manche, la MSA Côtes Normandes, la Mission locale, l'Agence Régionale de Santé Normandie),
- Familles.

Une méthodologie collaborative originale, qui porte sur de nombreux domaines : petite enfance, enfance, jeunesse, relations parents /enfants, prévention santé, accès aux droits, animation sociale.

La Charte repose sur deux grandes orientations :

- ✓ Réduire les inégalités et renforcer le **maillage** territorial en matière d'offre de services aux familles.
- ✓ Favoriser l'**inclusion sociale** de toutes les familles avec une attention particulière aux facteurs de fragilité.



La charte avec les familles

Cette démarche s'opère en quatre phases :

1) Cadrage de la démarche :

- Mobilisation des élus, des partenaires et des acteurs locaux pré-identifiés.
- Définition de la gouvernance du projet et consensus sur les principes de la démarche.
- Signature de la convention MSA – COCM.

2) Diagnostic partagé :

Réalisation d'un diagnostic partagé avec les familles du territoire, les élus, les partenaires et acteurs locaux :

- Un groupe diagnostic participatif pour l'élaboration de la démarche de diagnostic – riche et complémentaire avec la diversité de ses membres.
- 5 groupes de travail animés par les membres du groupe diagnostic : « professionnels et bénévoles du social » - « professionnels et bénévoles de l'éducation et de la médiation » - « familles » - « vie locale et socioculturelle » - « élus ».
- Un questionnaire famille (en ligne, sur les marchés, les lieux festifs, les supermarchés, les lieux d'accueil, sorties des écoles...) : 14,5 % de participation des familles du territoire soit 539 familles.
- « L'arbre des possibles » afin de libérer la parole et faciliter l'expression.

3) Restitution du diagnostic, sélection des enjeux prioritaires et définition d'un plan d'actions :

- Organisation d'un temps festif avec tous les publics en juin 2020 mais qui n'a pu se mettre en place avec la crise sanitaire.

Celui-ci a été remplacé par la création d'une vidéo en ligne « je vote, j'agis » pour présenter le diagnostic et un sondage en ligne pour prioriser les enjeux avec une implication forte de tous les partenaires du territoire (531 votants).

- Elaboration collective d'un programme d'actions et sa validation : 4 groupes de travail composés de représentants familles, élus, bénévoles et professionnels volontaires se sont mis en place en visioconférence en avril 2021.

- En juin 2021, un plan d'actions a été proposé et validé au Conseil communautaire en juillet 2021.



La charte avec les familles

4) Phase opérationnelle et d'évaluation :

La mise en place du plan d'actions réalisée à partir de septembre 2021 à juin 2023.

Cette démarche de développement social local, reconnue par les institutions partenaires a permis de mettre en lumière des besoins dans certains champs d'intervention du PESL, tels que l'accès aux droits, l'interconnaissance des acteurs, l'insertion et l'orientation des jeunes... et de définir des priorités d'actions envers la jeunesse et les familles du territoire.

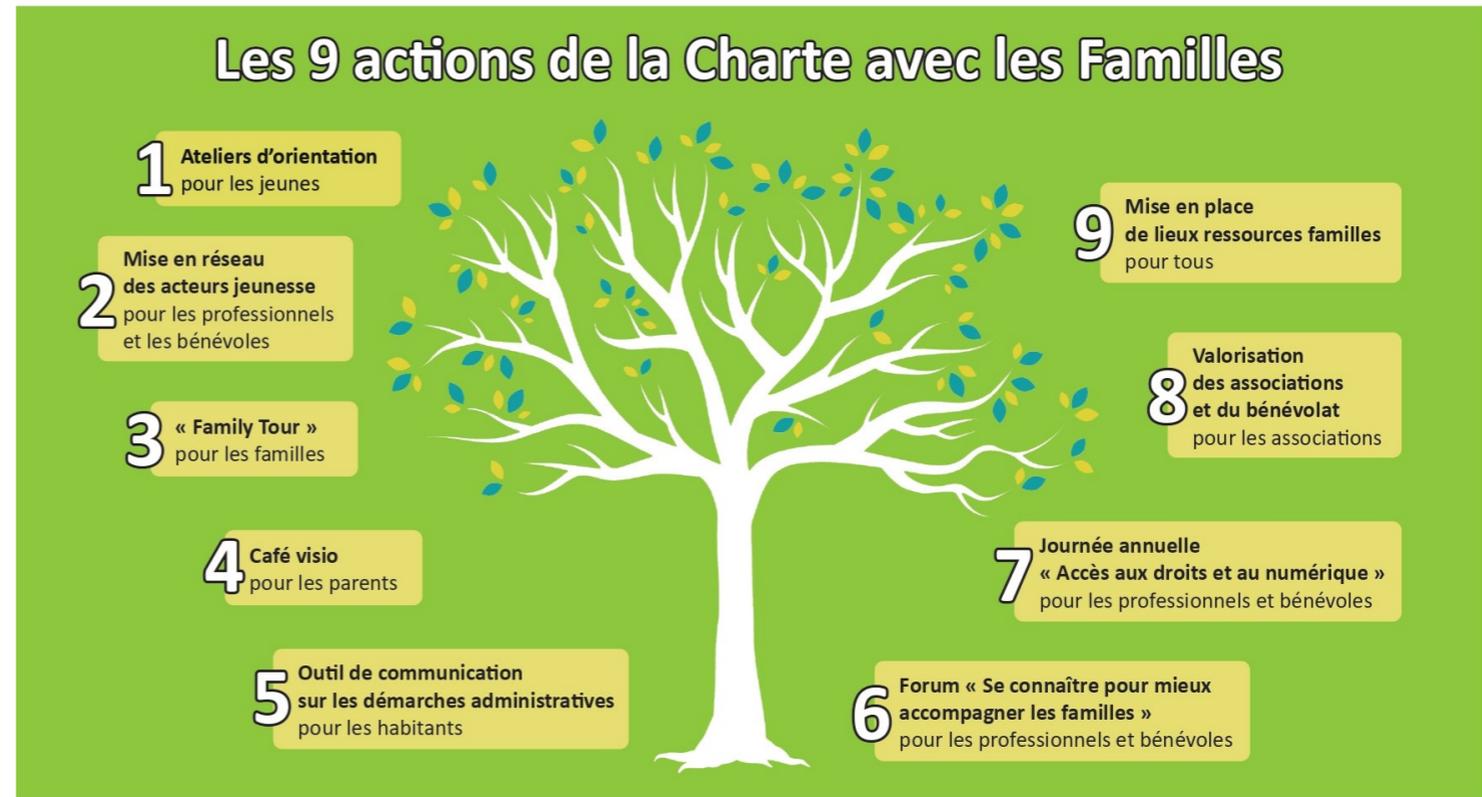
La Charte avec les familles a permis de poser les bases d'une future démarche PESL.



Lien vers la vidéo bilan de la Charte famille :

<https://t.ly/4Wqj5>

Rentrée 2021 - En Action avec les Familles !



Zoom sur les compétences de la collectivité

Une communauté de communes investie dans le domaine de l'action sociale

L'action sociale intercommunale

- D'après une étude de la DREES de 2018, 84 % des intercommunalités ont une action sociale en France en 2014, c'est-à-dire qu'elles développent une action dans un secteur social spécifique ou délivrent des prestations sociales. Le secteur de la petite enfance est le plus souvent investi par les intercommunalités (c'est le cas de 66 % d'entre elles), suivi par les actions en faveur de la jeunesse et de la famille (58 %).
- Les secteurs de l'action sociale qui sont transférés aux EPCI sont définis par les communes, soit comme une « **compétence optionnelle d'intérêt communautaire** », soit comme une « **compétence facultative** », soit à ces deux titres à la fois. Près de 10 % des intercommunalités ont opté pour les deux types de compétences, comme c'est le cas de la CC COCM. Un EPCI sur six a créé un centre intercommunal d'action sociale (CIAS) pour exercer ces compétences sociales en 2014. C'est également le cas de la CC COCM, dont le CIAS n'a cependant qu'une **compétence limitée de gestion des EPHAD**.
- La Communauté de communes a pris la compétence optionnelle « **action sociale d'intérêt communautaire** » qui comprend (jusqu'en 2025) :
 - La définition et mise en œuvre d'une politique locale de l'autonomie (PLA) en faveur des personnes âgées et soutien aux actions menées dans le cadre du « Bien vieillir » sur le territoire.
 - La gestion des EHPAD, des Résidences Personnes Agées et autres structures dédiées reconnues d'intérêt communautaire.
 - Le soutien aux associations d'intérêt communautaire évoluant dans l'action sociale.
 - La création et gestion de maisons de solidarité.

Zoom sur les compétences de la collectivité

Une communauté de communes investie dans le domaine de l'action sociale

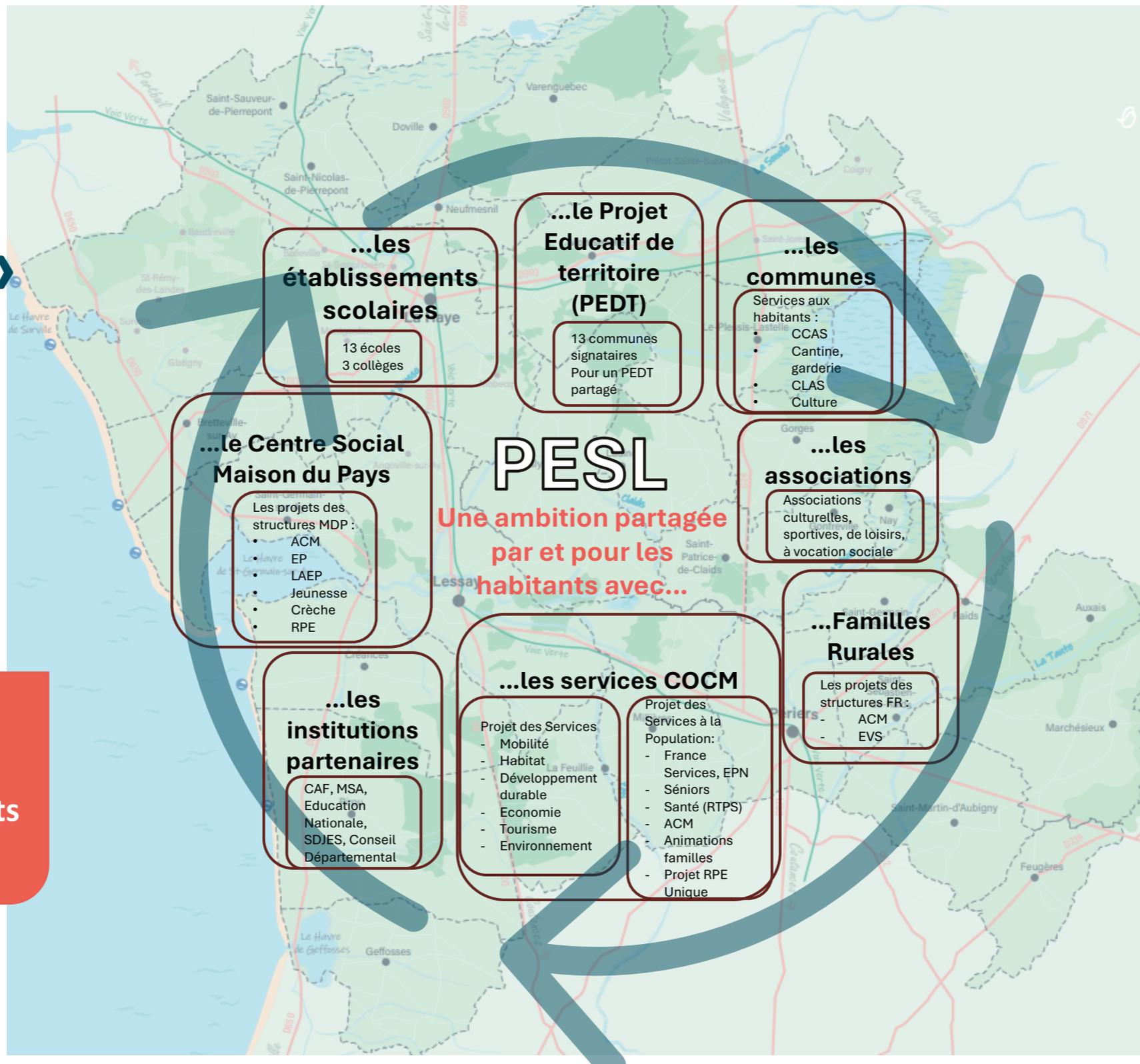
- Au-delà de cette compétence d'intérêt communautaire, la CC intervient également dans le domaine social à travers ses compétences facultatives et notamment :
 - **La politique petite enfance** : gestion des Relais petite enfance, soutien financier aux maisons d'assistants maternels et autres structures d'accueil privées, gestion des accueils collectifs et lieux d'accueil enfants-parents
 - **La politique enfance-jeunesse** : gestion des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), actions en direction des jeunes et adolescents notamment par le biais de la gestion des espaces jeunes, des Points d'Information Jeunesse (PIJ) et des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) extrascolaires, actions d'accompagnement à la scolarité et participations contribuant au maintien des psychologues scolaires et aux unités d'inclusion scolaires dans les écoles primaires du territoire communautaire.
 - **La politique d'animation de la vie sociale** : mise en place et accompagnement des centres sociaux ou structures similaires, situés dans le périmètre de l'EPCI et bénéficiant de l'agrément de la CAF, mise à disposition de structures, de personnels et de moyens financiers aux associations culturelles et sportives d'intérêt communautaire ainsi que toutes les autres actions du groupe « manifestation culturelles et sportives ».
 - **La mobilité** : organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code et gestion du transport des élèves d'écoles primaires (vers les piscines, les actions ou équipements communautaires, vers les cinémas implantés sur le territoire communautaire, sur les temps scolaires).
 - **La politique santé** : création et gestion des pôles de santé libéraux et ambulatoires et de maisons médicales sur le territoire, promotion et prévention de la santé via des dispositifs de type Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS) et Contrat Local de Santé (CLS) ou autre dispositif similaire.

Une réflexion est en cours en 2025 sur la réécriture des compétences communautaires afin qu'elles soient en adéquation avec le PESL, et en particulier au regard de la parentalité et la petite enfance.

Au cœur du projet du territoire, le PESL est **LE projet politique social et éducatif de COCM**



« Faire territoire »



...les établissements scolaires
13 écoles
3 collèges

...le Projet Educatif de territoire (PEDT)
13 communes signataires
Pour un PEDT partagé

...les communes
Services aux habitants :
• CCAS
• Cantine, garderie
• CLAS
• Culture

...le Centre Social Maison du Pays
Les projets des structures MDP :
• ACM
• EP
• LAEP
• Jeunesse
• Crèche
• RPE

...les associations
Associations culturelles, sportives, de loisirs, à vocation sociale

...les institutions partenaires
CAF, MSA, Education Nationale, SDJES, Conseil Départemental

...les services COCM
Projet des Services à la Population:
- France Services, EPN
- Séniors
- Santé (RTPS)
- ACM Animations familles
- Projet RPE Unique

...Familles Rurales
Les projets des structures FR :
- ACM
- EVS

La transversalité s'opère avec le concours des différents acteurs du territoire.

La plus-value d'un PESL

Cette démarche permettra une vision plus globale des richesses du territoire pour :

- Mieux identifier et reconnaître les **compétences** de chacun (communales, associatives, intercommunales...).
- Créer l'opportunité d'adapter et d'étendre l'**accès à certains services** inexistants par ailleurs.
- Améliorer l'accès à l'**information**, aux informations, par tous, facilitée par la coordination.
- Améliorer l'identification des forces et faiblesses des situations grâce à une **observation plus globale et collective**.



Dessin réalisé par l'Espace Jeunes de Périers (CF Annexe 8)

La plus-value d'un PESL

Le PESL développera une politique éducative et sociale partagée, lisible et visible par un plus grand nombre d'acteurs à l'échelle de la COCM dans le but de :

- Favoriser un climat de **co-construction** et de solidarité entre les acteurs, à travers un **projet politique partagé**, pour avoir un sentiment d'**appartenance** à un même territoire : la COCM
- Gagner en efficacité grâce à la **mutualisation** des moyens, idées, motivations....
- Permettre de tendre vers l'image d'un **territoire qui « se connaît »**, qui facilite **l'orientation des familles** et usagers, qui met en place des actions qui permettent aux 0-25 ans d'être épanouis et qui facilite le parcours éducatif et social des habitants et usagers du territoire.
- Développer **l'attractivité** du territoire pour les familles et les jeunes, pour un dynamisme démographique et économique, un maintien des services en proximité.

Le PESL favorisera la mise en place d'une **offre de services équitable et efficiente, en adéquation avec les besoins des habitants**, grâce à une réflexion de fond instituée avant chaque action (réflexion partagée) et un portage collectif (travail en réseau, en partenariat).

Grâce à la **coordination**, le territoire aura une plus grande capacité de **veille** (sur les nouvelles pratiques, les nouvelles recherches, l'évolution des sociétés), et une plus grande capacité à développer et favoriser les **partenariats**.

Le PESL et son réseau seront une **ressource** pour l'ensemble des acteurs (communes, associations, structures publiques).

1.3 Démarche de diagnostic territorial



Contexte et objectifs de la démarche

Les constats :

- Plusieurs indicateurs socio-démographiques identifiés comme révélateurs d'une **vulnérabilité sociale** sur le territoire.
- Des orientations politiques définies en matière de transition écologique à travers le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) mais **un volet « cohésion sociale » qui nécessite une réflexion approfondie.**
- Un besoin de se doter d'un cadre favorisant l'expression d'une politique sociale territoriale « globale » dans une perspective d'**articulation des interventions des différents acteurs** sur le champ de l'action sociale et de l'animation de la vie sociale.
- L'engagement de la CC en faveur d'un **Projet Educatif Social Local**, à la suite de la démarche « Charte avec les familles ».

Les objectifs :

1

Formaliser un diagnostic social et éducatif permettant d'identifier les **enjeux sociaux et socio-éducatifs du territoire.**

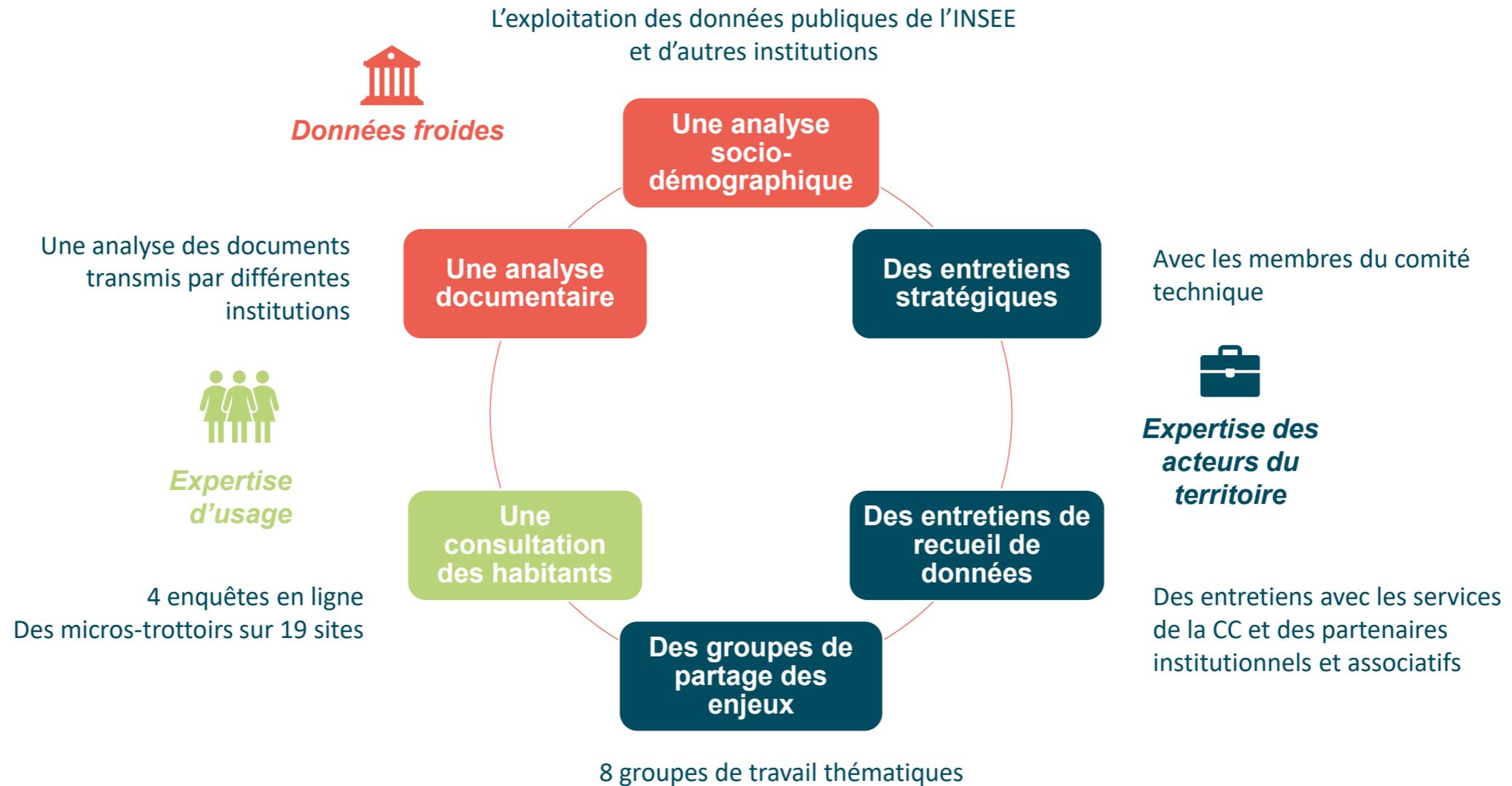
2

Préparer et articuler la **démarche PESL** aux autres démarches et stratégies du territoire.

3

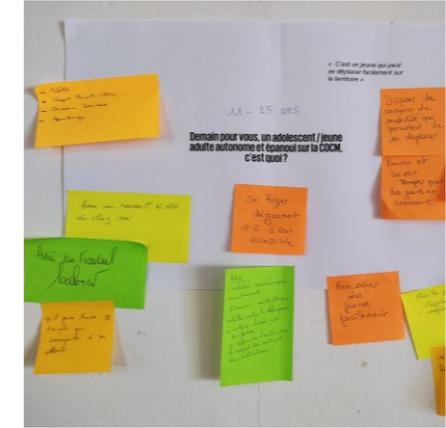
Formaliser les **orientations politiques** pour le développement d'une offre globale de services favorisant la **cohésion sociale et territoriale** sur son territoire.

Une démarche de développement social local qui a impliqué l'ensemble des acteurs du territoire



15 juin 2023 – COFIL et instance partenariale

- Retour sur la Conférence des Maires.
- Apports des participants au diagnostic.
- Validation des publics à investiguer.



7 juin 2023 – Conférence des Maires à Lessay

- Présentation de la démarche, de la méthodologie, de la gouvernance, du calendrier.
- Focus sur la démarche PESL.
- Expression des attentes des élus en matière de développement social et éducatif.

Entre le 20 et le 27 septembre 2023 – Réunions des 8 groupes thématiques

- Compléter le diagnostic et l'approfondir grâce au regard des professionnels et des partenaires (atouts et manques).
- Formuler des enjeux partagés.
- Identifier des premières pistes d'actions.

Octobre 2023 :

Micros-trottoirs avec une forte mobilisation des agents et des partenaires.

19 interventions dans l'espace public sur 6 communes

Porteurs de paroles sur les forums des associations.

435

**Personnes
interrogées**



149
**Professionnels
présents**



La consultation des habitants *Les enquêtes en ligne*

La méthodologie

- Renseignement en ligne et auto-administration des enquêtes
- Période de diffusion : du lundi 3 octobre 2023 au mardi 31 octobre 2023, soit **5 semaines**
- Diffusion du lien via : la base allocataires Caf, le site Internet et les réseaux sociaux de la Ville, par voie d'affichage dans les lieux de fréquentation des familles, relais des partenaires mobilisés

508

Répondants au total

Les jeunes de 11-24 ans **64** Répondants

Les adultes sans enfant de 25 à 64 ans **106** Répondants

Les parents de 25 à 64 ans **293** Répondants

Les séniors de 65 ans et plus **45** Répondants



21 février 2024 – Comité de pilotage

26 mars 2024 – Instance partenariale

Périers

- Restitution du diagnostic.
- Échanges autour des enjeux.
- Identification des axes de travail.



Première priorisation autour des enjeux Enfance



29 novembre 2023 – Conférence des Maires Périers

- Présentation synthétique des conclusions du diagnostic.
- Premières priorisations autour des enjeux.

1.4

Portraits thématiques





Dessin réalisé par l'ACM de La Haye (CF Annexe 8)

Petite enfance

 Indicateurs-clés

197 naissances en 2021
(181 en 2015)



588 enfants de 0-2 ans soit 2,7%



-1,5%/an
De 0-2 ans entre 2014 et
2020 (EAM)

76,4
Places pour 100 enfants de
moins de 3 ans en 2020
(CafData)

Atouts et points d'appui

- Une **stabilité du nombre de naissances** sur la période 2015-2021.
- Un **bon taux de couverture** de modes d'accueil du jeune enfant.
- Un **développement des Maisons d'Assistants Maternels** pour fidéliser et attirer les assistants maternels et pallier le manque d'accueils collectifs.
- Trois **Relais Petite Enfance actifs** qui maillent le territoire, collaborent étroitement et sont assez bien identifiés par les familles.

Manques et points de vigilance

- Une part de **jeunes enfants (0-5 ans) en diminution** rapide sur le territoire.
- Un accueil du jeune enfant qui repose en grande majorité sur les **assistants maternels** (et notamment l'absence de places d'accueil collectif sur les pôles de Périers et La Haye), dont le nombre baisse et les effectifs vieillissent.
- Un manque de solution d'accueil adapté aux profils et rythme des parents : **horaires élargis** ; accueil à **temps partiel**; accueils dédiés aux **parents en insertion**; solutions **accessibles financièrement** pour les familles précaires.
- Un manque **d'accompagnement des MAM** (projet d'accueil, gestion d'équipe etc.)
- Un **recours accru à la préscolarisation** et aux **modes d'accueil non formels** (grands-parents, proches...)
- Des manques de **formation des professionnels à l'accueil des enfants en situation de handicap**.

Au regard de ces constats...



Les problématiques

« petite enfance » repérées :

- Des solutions d'accueils qui ne répondent pas à la variété des besoins des familles : horaires atypiques, accueil collectif, accueil à temps partiel, périscolaire, accueil d'enfants à besoins spécifiques.
- La préscolarisation n'est pas toujours adaptée au rythme des enfants de 2 ans.
- Un manque de formation des professionnels autour de l'inclusion.



Une ambition politique pour le territoire :

- Les structures d'accueils sont diversifiées : les familles accèdent à une offre de garde qui correspond à leurs attentes.
- La préscolarisation des enfants de 2 ans est organisée dans le respect du rythme de l'enfant. Elle est choisie en conscience par les parents (pas pour des raisons financières).
- Les spécificités de l'enfant sont prises en considération dans le projet d'un accueil de qualité qui s'adapte à ses besoins.
- Les acteurs de la petite enfance sont mieux accompagnés dans leur parcours de professionnalisation.



Dessin réalisé par Familles Rurales Marchésieux (CF Annexe 8)

Enfance

Indicateurs-clés



642 enfants de 3-5 ans soit 2,9%

1 171 enfants de 6-10 ans soit 5,3%



-2,1%/an
De 3-5 ans entre 2014
et 2020 (EAM)

-1,6%/an
De 6-10 ans entre 2014
et 2020 (EAM)



30 foyers allocataires avec
AEEH au 31/12/2020 CAF

Atouts et points d'appui

- Une offre de loisirs diversifiée sur le territoire (infrastructures sportives, culturelles, tissu associatif...)
- Des capacités d'accueil de loisirs assez bonnes sur les périodes de vacances.
- Une volonté affirmée de coordonner les actions enfance entre les divers acteurs de l'enfance (PEDT commun par exemple).
- Une complémentarité forte de l'offre éducative et d'éducation populaire sur le territoire de Lessay.

Manques et points de vigilance

- Un manque d'activités de loisirs pour les enfants, notamment les 3-5 ans et des problématiques de mobilité qui freinent la pratique.
- Une demande croissante sur les accueils de loisirs, des **manques de places** et des **locaux d'accueils de loisirs inadaptés**.
- De fortes **difficultés de recrutement d'animateurs** sur les accueils de loisirs qui impactent l'offre de manière quantitative et qualitative.
- Un taux de bénéficiaires de l'AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) inférieur aux échelons (départementaux et nationaux) à l'exception du pôle de proximité de La Haye.
- Un **besoin de formation des animateurs** : au repérage et à l'accueil des enfants en situation de handicap ; à l'accueil des enfants aux problématiques sociales et psychologiques.
- Un manque de structures / d'acteurs dédiés aux enfants porteurs de handicap.
- Une complémentarité de l'offre éducative et d'éducation populaire à renforcer sur les pôles de La Haye et Périers et à l'échelle de la CC.

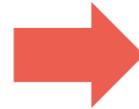
Au regard de ces constats...



Les problématiques

« Enfance » repérées :

- Un manque de places dans les Accueils de loisirs, couplé à des problèmes de locaux inadaptés et / ou des difficultés de personnel encadrant diplômé.
- Un manque de structures adaptées et d'acteurs formés pour accueillir et accompagner les enfants porteurs de handicap.
- Une offre de loisirs de proximité insuffisante pour les 3 - 5 ans.
- Un manque de complémentarité entre les temps de l'enfant, sur certains pôles de proximité.



Une ambition politique pour le territoire :

- Une offre de loisirs de **proximité** à destination des enfants, notamment des 3-5 ans, ou avec **des solutions de mobilité**.
- Des accueils de loisirs pouvant accueillir tous les enfants, quelles que soient leurs particularités.
- Des équipes en nombre suffisant et formées, améliorant la qualité de l'accueil et le bien-être des enfants.
- Une coordination des acteurs de l'enfance renforcée à l'échelle des pôles de proximité et du territoire.
- La continuité éducative (cohérence) est vécue sur tous les temps de l'enfant. (professionnels, enfants, familles). Des passerelles sont mises en place pour éviter les ruptures dans le parcours de l'enfant.



Dessin réalisé par l'ACM de La Haye (CF Annexe 8)

Adolescents & jeunes adultes

Adolescents et jeunes adultes



Indicateurs-clés



1 806 jeunes de 11-17 ans
soit 8,2%



1 222 jeunes de 18-24 ans
soit 5,6%



-0,7% / an
De 11-17 ans entre 2014
et 2020 (EAM)

-1,4% / an
De 18-24 ans entre 2014 et
2020 (EAM)

Atouts et points d'appui

- Un **offre jeunesse plutôt diversifiée** à l'échelle de la Communauté de Communes.
- Une **offre de loisirs jugée satisfaisante par les jeunes**.
- L'existence d'un **réseau d'acteurs jeunesse**.
- Des jeunes adultes qui ont une propension élevée à être **en activité**.
- Des **réflexions en cours concernant la création de logements destinés aux jeunes** sur le territoire.

Manques et points de vigilance

- Une baisse du nombre d'adolescents et de jeunes adultes.
- Une **offre jeunesse inégalement répartie** sur le territoire et à développer.
- Une **augmentation du nombre de 15 à 17 ans non-scolarisés** et une **offre d'accompagnement à la scolarité qui ne couvre pas toute la Communauté de Communes**.
- Des **jeunes adultes peu scolarisés** sur le territoire ce qui s'explique en partie par des freins psychosociaux à la mobilité.
- Un **besoin de renforcement de l'information jeunesse** : autour des loisirs, de l'orientation et de l'insertion professionnelle notamment.
- Une **faible mobilisation des dispositifs d'engagement citoyen jeunes**.
- Un **parc de logements composé de grandes maisons** aux loyers élevés.
- Un **manque de prévention et d'accompagnement des jeunes** autour : de leur santé mentale, du harcèlement, des conduites à risque, de la sexualité.
- **L'absence de stratégie jeunesse globale**.

Au regard de ces constats...



Les problématiques « Adolescents et jeunes adultes » repérées :

- Un manque d'ambition et d'engagement des jeunes sur le territoire.
- Des freins psychosociaux à la mobilité qui limitent les possibilités des jeunes.
- Une faible mobilisation des dispositifs d'engagement citoyens par les jeunes.
- Un besoin de renforcement de l'information jeunesse autour de l'orientation et de l'insertion professionnelle.
- Un sentiment de mal-être chez une partie des jeunes et un manque d'accompagnement sur le territoire.
- Un besoin d'information des jeunes et de prévention sur le territoire à renforcer, notamment en ce qui concerne le harcèlement, les réseaux sociaux et la sexualité.
- Des difficultés pour se loger.



Une ambition politique pour le territoire :

- Le réseau des acteurs locaux de la jeunesse se développe. (cf annexe 2: Padlet)
- L'offre d'accueil des jeunes est adaptée et structurée sur le territoire.
- Les initiatives de prévention, de promotion et d'accompagnement autour des sujets de santé, santé mentale, conduites à risques et de sexualité sont développées afin de garantir le bien-être des jeunes.
- Les jeunes sont accompagnés dans leur orientation scolaire et professionnelle.
- Les jeunes sont autonomes dans leurs démarches et deviennent plus mobiles.
- Les jeunes sont mieux accompagnés et soutenus dans leurs engagements et initiatives.
- Les jeunes sont mieux informés de l'offre de loisirs sur le territoire.

LA PARENTALITÉ

Lien entre un adulte, homme ou femme, et un enfant. ♥



Le lien se poura but d'assurer le soin, le développement

l'éducation et le bien-être de l'enfant.

Dessin réalisé par l'ACM de La Haye (CF Annexe 8)

Familles & parentalité

Définition de la parentalité :

La parentalité désigne l'ensemble des **expériences**, des **responsabilités** et des **pratiques** liées au fait d'être parent. Cela inclut **l'éducation**, **le soin**, **le soutien affectif** et **le développement** de l'enfant, ainsi que les **relations** entre les parents et leurs enfants. La parentalité englobe aussi les **aspects sociaux, culturels et émotionnels** liés au rôle de parent.

Familles et parentalité



Indicateurs-clés



3 066 couples avec enfants et familles monoparentales



760 familles monoparentales (11,8% parmi les couples avec enfants, les familles monoparentales et les couples sans enfant)

+2,5% /an de familles monoparentales entre 2014 et 2020

16 470€ revenu médian des familles monoparentales (20 250€ pour l'ensemble des ménages)

Atouts et points d'appui

- Une offre de services parentalité conséquente à l'échelle du pôle de proximité de **Lessay**.
- Une offre de **répit parental** sur Lessay.
- Une **offre d'activités accessibles financièrement** et **l'existence d'aides** pour les familles plus vulnérables.
- Des professionnels en lien avec les familles qui **travaillent ensemble depuis la Charte avec les familles**.

Manques et points de vigilance

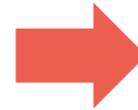
- Une concentration de l'offre de soutien à la parentalité sur **le Pôle de Lessay**.
- Un **manque d'information des familles** autour de l'offre existante en matière de soutien à la parentalité.
- Une **forte augmentation des familles monoparentales** sur la collectivité.
- Des **familles plus vulnérables économiquement** que sur les autres échelons et notamment en ce qui concerne les familles monoparentales.
- Des **familles fragilisées**, aux difficultés psychologiques et en besoin d'appui dans leur fonction éducative et parentale.
- Un manque d'offre en matière de **soutien à la grand-parentalité**.
- Un manque d'accompagnement des **familles d'accueil**.

Au regard de ces constats...



Les problématiques « Familles et parentalité » repérées :

- Une offre de soutien à la parentalité insuffisante sur les pôles de proximité de La Haye et Périers.
- Une forte augmentation des familles monoparentales.
- Des familles vulnérables avec une forte augmentation des Violences Intra Familiales.
- Un besoin de soutien dans les fonctions parentales.



Une ambition politique pour le territoire :

- Les familles ont accès à une structure leur permettant d'échanger, d'être soutenues et accompagnées dans leur fonction et interrogations parentales.
- Les familles sont impliquées et valorisées dans leur rôle éducatif.

L'inclusion



Dessin réalisé par l'ACM de La Haye (CF Annexe 8)

L'inclusion

La définition d'une société inclusive :

Charles GARDOU, anthropologue spécialisé dans les questions relatives au handicap, définit le concept comme ceci : "Une société inclusive c'est une société sans privilèges, exclusivités et exclusions".

Une société inclusive donne sa place à chacun de ses membres. Elle ne définit pas de norme, mais considère tout le monde comme "normal". Lorsqu'il s'agit de l'accès aux possibilités qu'elle offre, tout le monde peu importe son sexe, son origine ou son handicap peut en profiter au même degré.

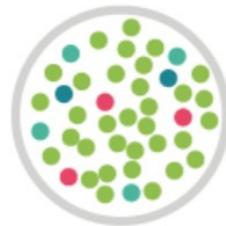
Une société démocratique est censée garantir à ses membres l'égalité en droits et devoirs. Et donc l'inclusion de tous dans la société.



Dessin réalisé par Familles Rurales Marchésieux (CF Annexe 8)



Intégration



Inclusion



<https://lemarche.inclusion.beta.gouv.fr/ressources/qu-est-ce-que-linclusion/>



Indicateurs-clés



62,6% de ménages fiscaux non-imposés en 2021 (53,8% en France métropolitaine)



13,5% de taux de pauvreté en 2020 (11,4% dans le Département)



354 allocataires CAF bénéficiant de l'AAH au 31/12/2020 (36,8‰)

Atouts et points d'appui

- Une **volonté de favoriser l'inclusion** sur le territoire.
- Un **taux de chômage relativement faible**.
- De nombreuses initiatives existantes sur le territoire pour favoriser l'inclusion (scolaire, sociale, etc.) des gens du voyage.

Manques et points de vigilance

- Une **part élevée de ménages fiscaux non-imposés** et un **taux de pauvreté supérieur** au département.
- Une communauté de « **gens du voyage** » qui présente des facteurs de vulnérabilité.
- Un **manque d'initiatives en faveur de la promotion de l'égalité femmes-hommes** (part importante de femmes en contrat précaire) et d'actions de prévention, repérage et lutte contre les violences.
- Une **proportion d'adultes en situation de handicap supérieure à la moyenne nationale** et un manque de structures spécialisées.
- Un **manque de connaissance des ressources** destinées aux personnes en situation de handicap.
- Un manque de formation et d'accompagnement des professionnels à **l'accueil des personnes en situation de handicap** et aux personnes présentant des difficultés sociales.
- Un **aménagement urbain pas adapté** aux séniors et personnes en situation de handicap.

Au regard de ces constats...



Les problématiques

« inclusion » repérées :

- Un taux de pauvreté conséquent.
- Un manque d'initiative en faveur de la promotion de l'égalité femmes-hommes.
- Un manque de connaissance des ressources destinées aux personnes en situation de handicap.
- Une capacité inégale des structures à l'accueil inclusif.



Une ambition politique pour le territoire :

- Les habitants ont accès à une structure leur permettant d'échanger, d'être soutenus et informés.
- Les habitants disposent d'un accompagnement selon leurs particularités ou leurs difficultés.
- Les acteurs locaux sont sensibilisés à la promotion de l'égalité femmes-hommes dans leurs projets.
- Les professionnels sont mieux accompagnés et formés à l'accueil inclusif.



Dessin réalisé par l'ACM de La Haye (CF Annexe 8)

L'animation sociale du territoire

L'animation sociale du territoire

L'animation sociale du territoire (AST) est à distinguer de l'Animation de la Vie Sociale (AVS) au sens des institutions. Dans le cadre de notre PESL, son sens est plus large et regroupe l'AVS, l'action sociale centrée sur les difficultés individuelles et la cohésion sociale favorisée entre autres par le tissu associatif.

L'animation sociale concerne l'ensemble des habitants de toutes les tranches d'âge. Sa nécessaire transversalité permet de conforter la cohésion sociale et l'appartenance à un territoire porteur d'une identité. Elle contribue au bien vivre des habitants sur leur territoire.

L'animation sociale vise à :

- rompre l'isolement des habitants,
- prévenir et réduire les exclusions,
- renforcer les solidarités entre les personnes en les intégrant dans des projets collectifs, leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire

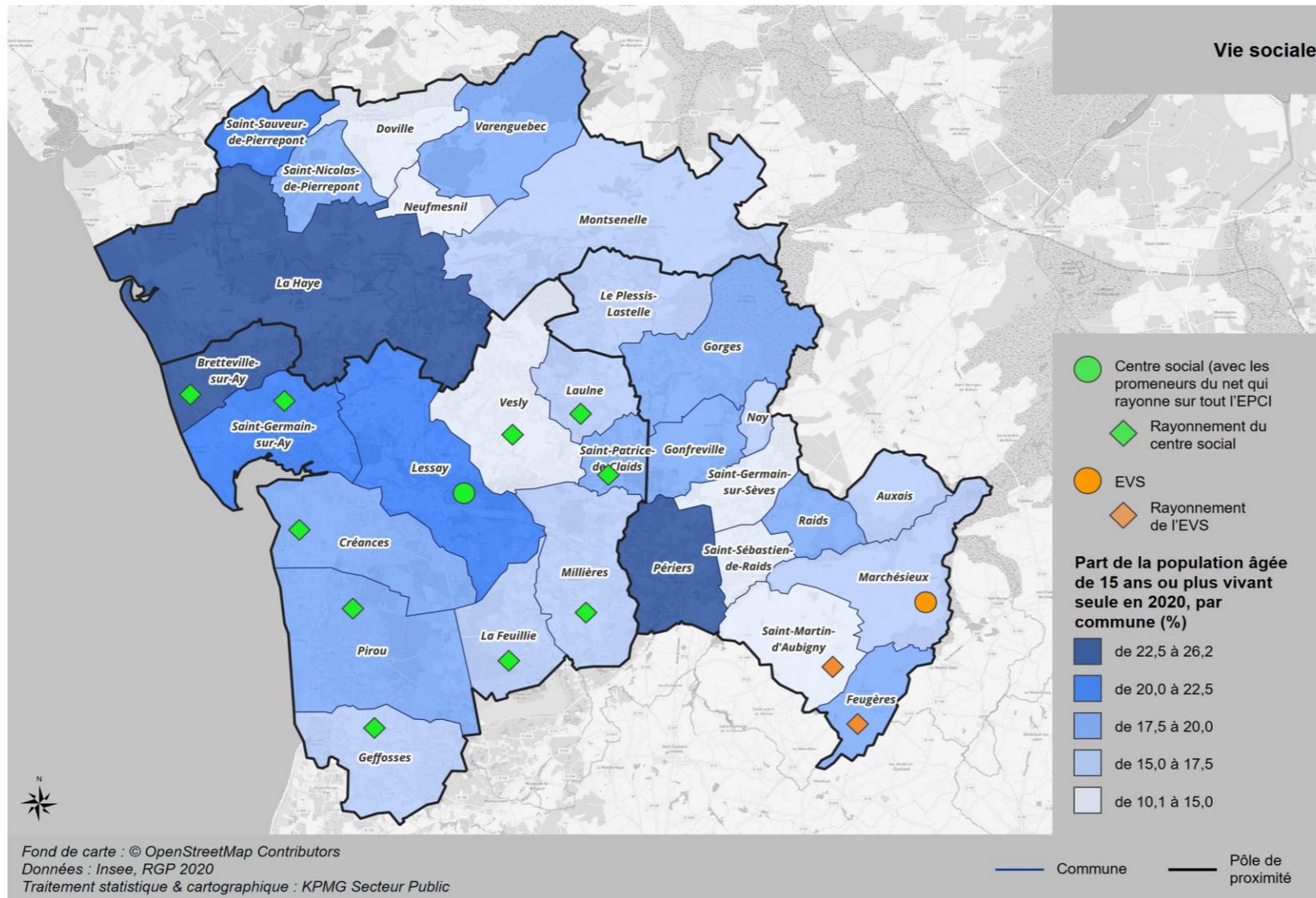
Vidéo CAF explicative de l'AVS: 

https://youtu.be/B_vCXNGJLc?si=wg9BpsomEz-TZ6xJ



Dessin réalisé par l'Espace Jeunes de la Maison du Pays de Lessay (CF Annexe 8)

Un maillage territorial inégal en termes de structures d'animation de la vie sociale



45%

Animation et vie sociale

→ Atout du territoire pour 45% des répondants.

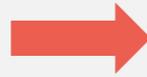
Animation Sociale sur le territoire COCM



Indicateurs-clés



3 590 personnes
vivant seules sur la
CC COCM



Soit **19,9%** de la
population



1 567 à Lessay
878 à Périers
1 145 à La Haye

Atouts et points d'appui

- Un **tissu associatif riche** et de nombreuses infrastructures culturelles, sportives et de loisirs.
- Un **engagement bénévole fort** et des **initiatives pour valoriser le secteur associatif** et le bénévolat.
- Deux **structures phares d'animation de la vie sociale** qui portent de nombreux services.

Manques et points de vigilance

- 2 habitants sur 10 vivant seuls sur le territoire.
- Une moindre satisfaction vis-à-vis de l'offre d'activités et de loisirs au sein des petites communes, des adultes sans enfant et des **besoins de développement de l'offre évoqués** par toutes les catégories de population.
- Un **engagement bénévole en perte de vitesse**.
- Une **absence de structures d'animation de la vie sociale** sur le pôle de La Haye et la partie nord du pôle de Périers.
- Un besoin de renforcer la coopération entre les acteurs dans le champ de l'AVS.
- Un **besoin de « faire territoire »** à l'échelle de la communauté de communes COCM.

Au regard de ces constats...



Les problématiques « Animation Sociale du Territoire » repérées :

- Un maillage inégal de l'offre de services « Animation de la Vie Sociale » sur le territoire couplé à une problématique de **mobilité**.
- Un segment significatif de la population en situation de vulnérabilité économique ou de **précarité sociale**.
- Une frange importante de la population en situation **d'isolement**.
- Une augmentation des cas d'incivilités et un développement des **violences** en tout genre (harcèlement, VIF...)



Une ambition politique pour le territoire :

Les habitants bénéficient des conditions pour le développement d'une vie sociale active qui leur conviennent.

Ils disposent d'occasions de se rencontrer et de développer du lien social dans un climat de respect, de solidarité et d'égalité.

Les situations d'isolement et de violence sont réduites.



Dessin réalisé par l'ACM de La Haye (CF Annexe 8)

Accès aux droits

Accès aux droits



Indicateurs-clés



8,7 / 10 : distance aux services publics
(risque très fort, 6,4/10 sur le département)



7,4 / 10 : indice de fragilité numérique
(risque fort, 6,5/10 sur le département)

959

Ménages ne disposant d'aucune voiture en 2020

64% médecins généralistes en 2021 (90% en France Métro)

Atouts et points d'appui

- Des **structures favorisant l'accès aux droits** sur les trois pôles de proximité.
- Un indice de fragilité numérique plus faible chez les jeunes.
- Des **initiatives mises en place pour favoriser l'accès aux droits** sur le territoire et notamment l'information autour de l'offre.
- L'existence d'un **réseau d'acteurs de l'accès aux droits** (journée JEDI).
- L'existence d'une **variété de dispositifs favorisant la mobilité** sur le territoire.
- Une politique volontariste de la CC COCM de **promotion des mobilités douces**.
- Trois pôles de santé présents sur le territoire.

Manques et points de vigilance

- Une **distance aux services publics et un indice de fragilité numérique élevé**.
- **L'Est du territoire moins bien couvert en termes de structures d'accès aux droits et un manque de connaissance de l'offre** par les habitants.
- Une part relativement faible de foyers allocataires dépendants des prestations, soulevant des enjeux **de non-recours aux droits**.
- Un **manque d'équipement numérique de certains ménages**.
- **L'absence de stratégie numérique globale**.
- Un **réseau d'acteurs à développer** pour repérer et accompagner les habitants vers leurs droits.
- Une **desserte en transport en commun assez faible** impliquant des difficultés de déplacements importantes.
- **L'accès aux soins, une des principales faiblesses** évoquées par les habitants interrogés : manque de professionnels de santé, accessibilité inférieure à la France métropolitaine.

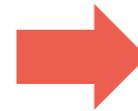
Au regard de ces constats...



Les problématiques

« Accès aux droits » repérées :

- Un risque de non-recours aux droits chez une partie importante de la population ayant pour cause :
 - La fracture numérique.
 - Un manque de valorisation et de visibilité de l'offre de services à la population sur le territoire.
 - L'existence de nombreux freins à la mobilité physique mais également à la mobilité psychosociale.
 - Des difficultés d'accès aux soins et à la prévention.
 - Un parc de logements globalement inadapté aux besoins des habitants.

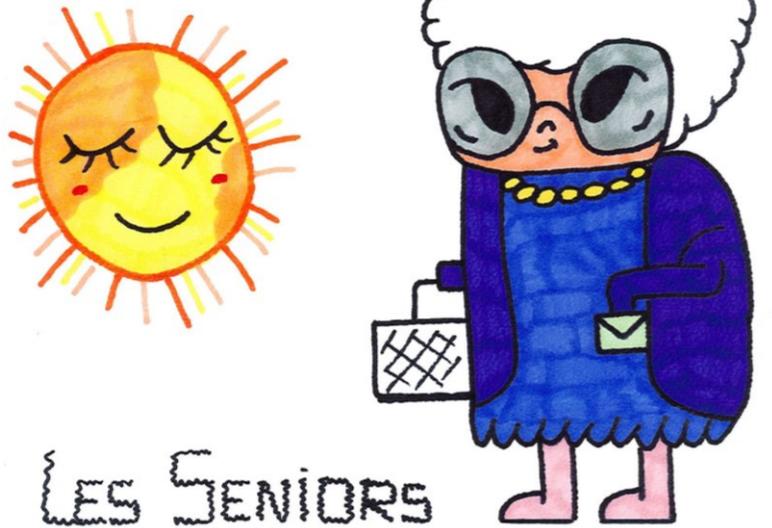


Une ambition politique pour le territoire :

- Les habitants disposent d'une "capacité d'agir" et s'inscrivent dans un processus citoyen.
- L'offre de services est visible et connue de la population.
- Les habitants sont informés de leurs droits et peuvent y accéder.



Les seniors en est avec vous



LES SENIORS

Dessin réalisé par l'ACM de La Haye (CF Annexe 8)

Seniors

Indicateurs-clés



6 163

séniors de 65 ans et plus sur la COCM
en 2020 (28,1% de la population)

1 782€

montant moyen des retraites touchées en 2021
(2030€ en France métropolitaine)

893

personnes
âgées de 80
ans ou plus
vivant seules
en 2020

+73

Personnes de 80 ans ou plus vivant
seules en 2020 par rapport à 2014

Atouts et points d'appui

- La **présence de dispositifs de maintien à domicile** et de quelques structures pour permettre un **parcours résidentiel** des séniors.
- Une **diversité d'acteurs et d'activités pour animer la vie sociale des séniors**.
- Quelques **projets en cours d'élaboration** concernant l'animation séniors (tiers-lieux de l'EHPAD de Périers)

Manques et points de vigilance

- Une **proportion importante de séniors** qui augmente au fil des années et des séniors financièrement moins privilégiés que sur les autres échelons.
- Un **déficit de professionnels et de structures de santé** adaptées aux séniors, un besoin d'accompagner les séniors dans leur parcours de santé en proximité.
- Un **parc de logements peu adapté** aux séniors et à la perte d'autonomie, un **manque d'aide à domicile** et des **besoins de professionnalisation** forts et des **aides à la mobilité trop peu connues**.
- Un **manque de logements intermédiaires** adaptés aux séniors.
- Une **part importante de 80 ans ou plus vivant seule**, et un besoin de **compléter l'offre d'animation séniors** sur certains points, en proximité.
- Un **besoin de soutien, d'accompagnement et de coordination des acteurs** agissant en faveur de l'animation de la vie sociale des séniors.

Au regard de ces constats...



Les problématiques « Seniors » repérées :

- Un nombre important de personnes confrontées à la perte d'autonomie et empêchées dans leur parcours d'accès aux soins.
- Une diversité de prises en charge, de dispositifs à mobiliser mais peu lisibles ou mal connus.
- Un manque de logements adaptés aux besoins de cette population.
- Des personnes isolées confrontées à l'éloignement des pôles d'attraction et au problème de mobilité.



Une ambition politique pour le territoire :

- Les séniors vivent dans des conditions choisies et de qualité : avec des logements adaptés, une prise en charge coordonnée, un accès à une vie sociale, un quotidien sécurisé.
- L'offre médico-sociale est structurée. Les acteurs du sanitaire et du social travaillent de concert pour apporter une réponse globale aux besoins des séniors.
- Les séniors ont accès à des solutions de mobilité adaptées leur permettant de développer une vie sociale épanouie en proximité.



Partie 2

La démarche

PESL

2.1

Cadre politique de la démarche



Pour faire suite au diagnostic : les étapes de l'élaboration du PESL

21 février 2024 – Comité de Pilotage PESL

- Restitution et validation du diagnostic partagé
- Méthodologie

26 mars 2024 – Instance Partenariale

- Mobilisation de l'ensemble des acteurs du PESL autour de la restitution du diagnostic et les orientations stratégiques

16 avril 2024 – Conférence des Maires à La Haye :

- Validation des enjeux
- Priorisation des objectifs généraux

30 mai 2024 – Conseil communautaire à Lessay : (cf slide suivante)

- Validation des orientations politiques



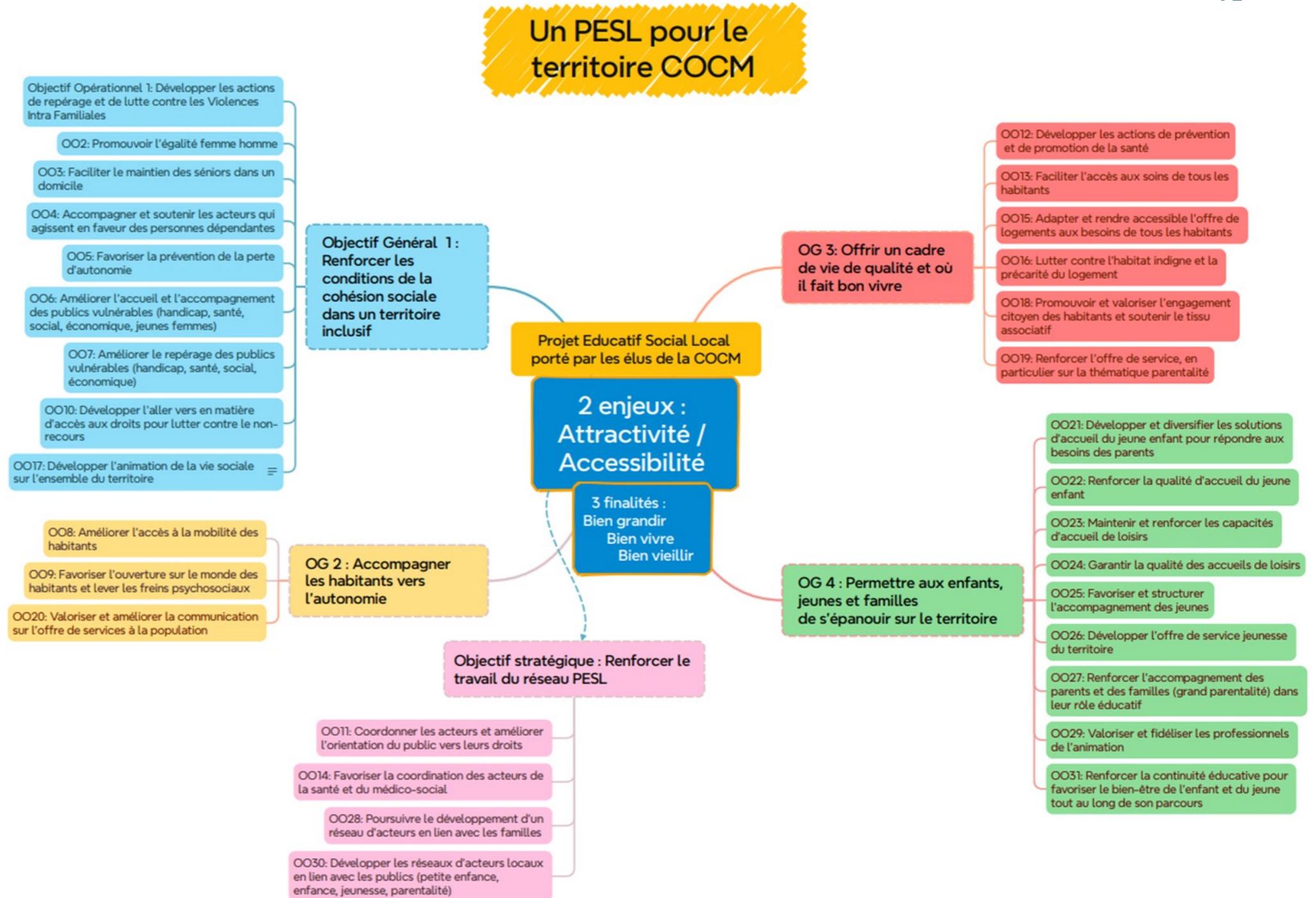
30 mai 2024 –

Conseil

communautaire

Lessay

- Validation des orientations politiques



19 juin 2024 – Comité de suivi PESL

- Préconisations des partenaires institutionnels pour une évolution du projet et de sa méthodologie.

27 juin 2024 – Instance Partenariale

- Echanges sur l'évolution du projet PESL.
- Travail collaboratif sur le diaporama des actions des partenaires répondant aux objectifs du PESL.
- Propositions des acteurs locaux pour répondre aux besoins des publics.

5 septembre 2024 – Acculturation partagée aux Approches Orientées Changement

12 décembre 2024 – Comité de Pilotage PESL

- Ajustement des chemins de changement.

24 février 2025 – Comité de Pilotage PESL

- Ajustement des outils de suivi et de l'évaluation du PESL.



Les valeurs du territoire

Les valeurs phares souhaitées par les élus communautaires sur le volet social et éducatif, sont exprimées à la conférence des maires de juin 2023.

En 2024, la COCM engage une réflexion sur sa communication et développe en 2025 « l'ADN de marque » de Côte Ouest Centre Manche qui confirme les valeurs énoncées et l'enjeu d'attractivité rurale souhaité par les élus.

Lien vers la page explicative de la stratégie de communication, « L'identité et la démarche d'attractivité de COCM » :

<https://www.cocm.fr/fr/cocm/grands-projets/attractivite.html>



Lien vers la vidéo :

<https://youtu.be/PqZ1Q50njME>



Bienveillance
Accessibilité
Autonomie
Ecoute
Equité
Citoyenneté
Engagement
Proximité
Inclusion
Ensemble
Partenariat
Convivialité

Une stratégie de communication qui porte les valeurs de COCM

En 2024, la collectivité réinvente sa stratégie de communication afin d'améliorer son **attractivité**, la **visibilité** de son action et d'affirmer les **valeurs** du territoire. **L'ADN de marque**, porteur de l'identité et de la stratégie de COCM, est ainsi créé et décliné dans la refonte des outils de communication, jusqu'au logo, et dans une promesse :

Ici, on vit vrai

Cette signature met en avant la qualité de vie et l'authenticité de COCM. Elle invite à une vie sincère et ancrée dans le réel, en parfaite résonance avec les valeurs du territoire. Elle parle autant aux habitants fiers de leur culture qu'aux nouveaux arrivants ou visiteurs en quête de vraies expériences.



Nos valeurs

Ensemble

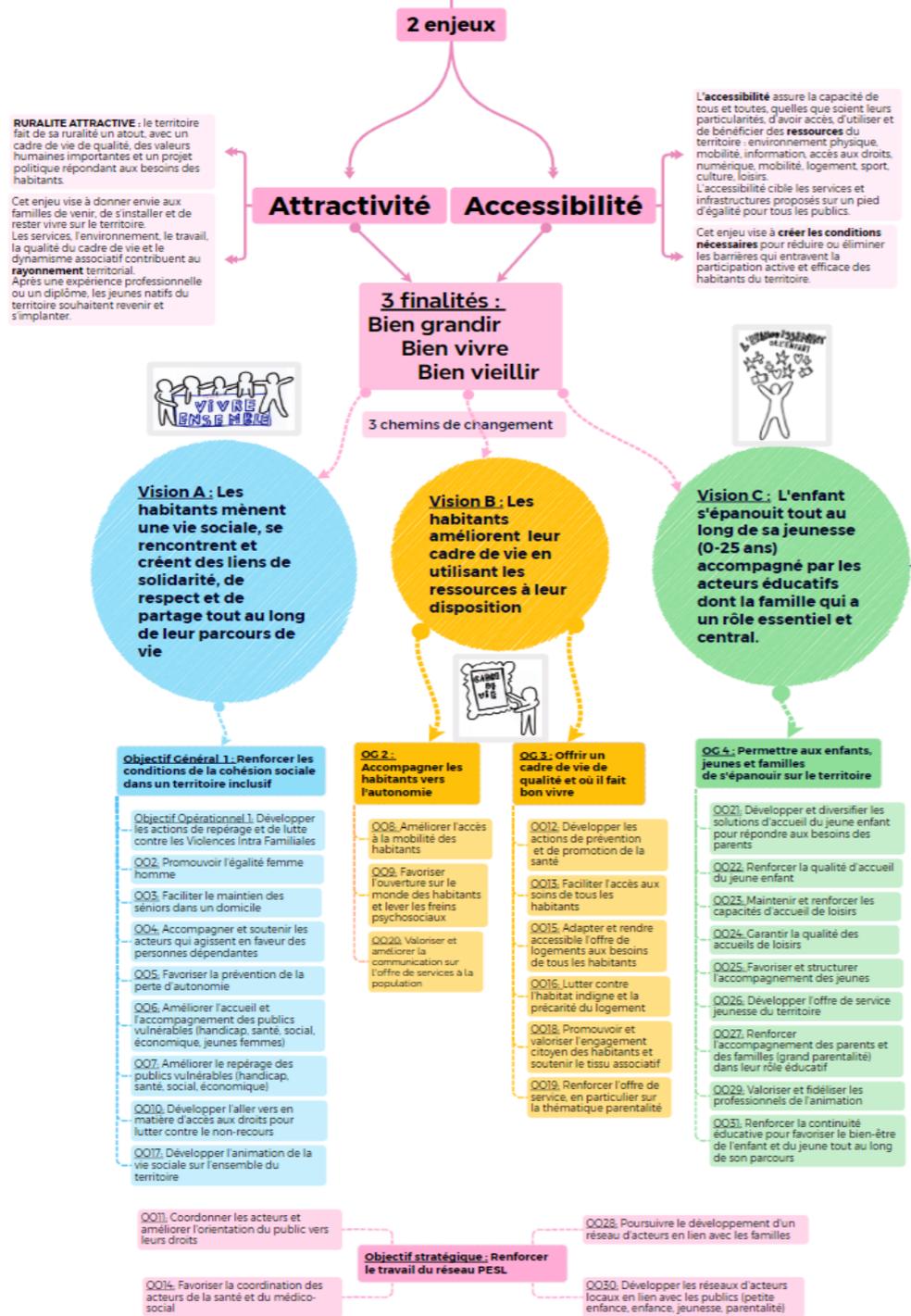
Bon sens

Engagement

2.2

***Le PESL comme
projet stratégique
du développement
territorial pour COCM***





2.2 Le PESL comme projet stratégique du développement territorial pour COCM

Le projet PESL

Le PESL COCM s'articule autour de 2 enjeux forts :

- *L'attractivité du territoire*
- *L'accessibilité à l'offre de services*

Ces 2 enjeux sont déclinés en 3 finalités :

- *Bien grandir*
- *Bien vivre*
- *Bien vieillir*

Pour plus de lisibilité, accéder au schéma du projet :

<https://shorturl.at/UB256> 

La démarche PESL : Approches Orientées Changement

La construction du PESL a évolué en s'appuyant sur la méthodologie des Approches Orientées Changement (AOC).

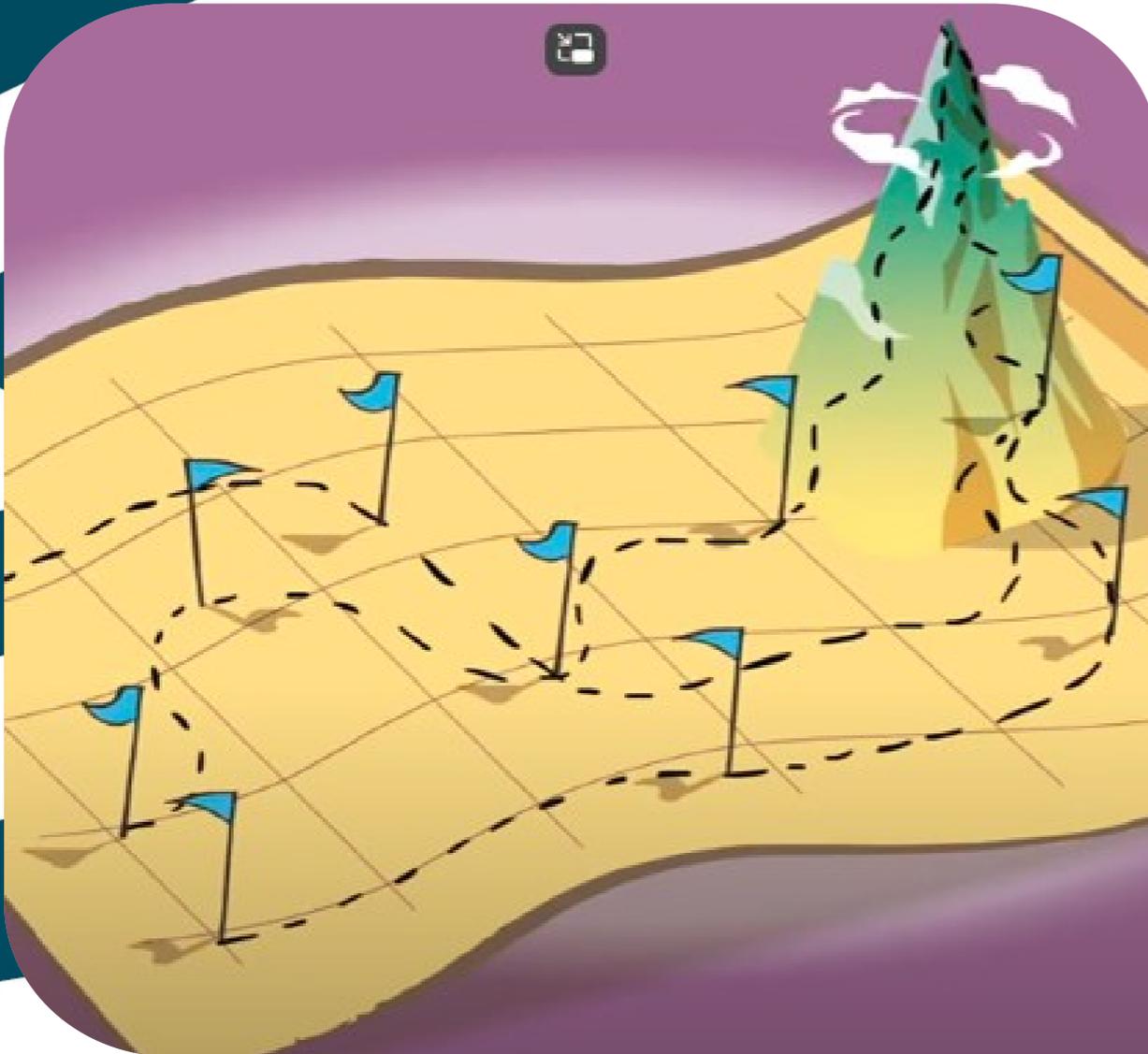
(Source F3E : Présentation des approches orientées changement)



Cette méthodologie innovante s'intéresse davantage aux changements à atteindre et au système "acteurs" plutôt qu'aux actions.

L'AOC vise à favoriser :

- La compréhension et la lisibilité du projet,
- L'adhésion des acteurs,
- La flexibilité de la démarche itérative qui permettra de faire évoluer la démarche au rythme de l'évolution du contexte socio-économique des habitants.



Source F3E

La démarche PESL Approches Orientées Changement

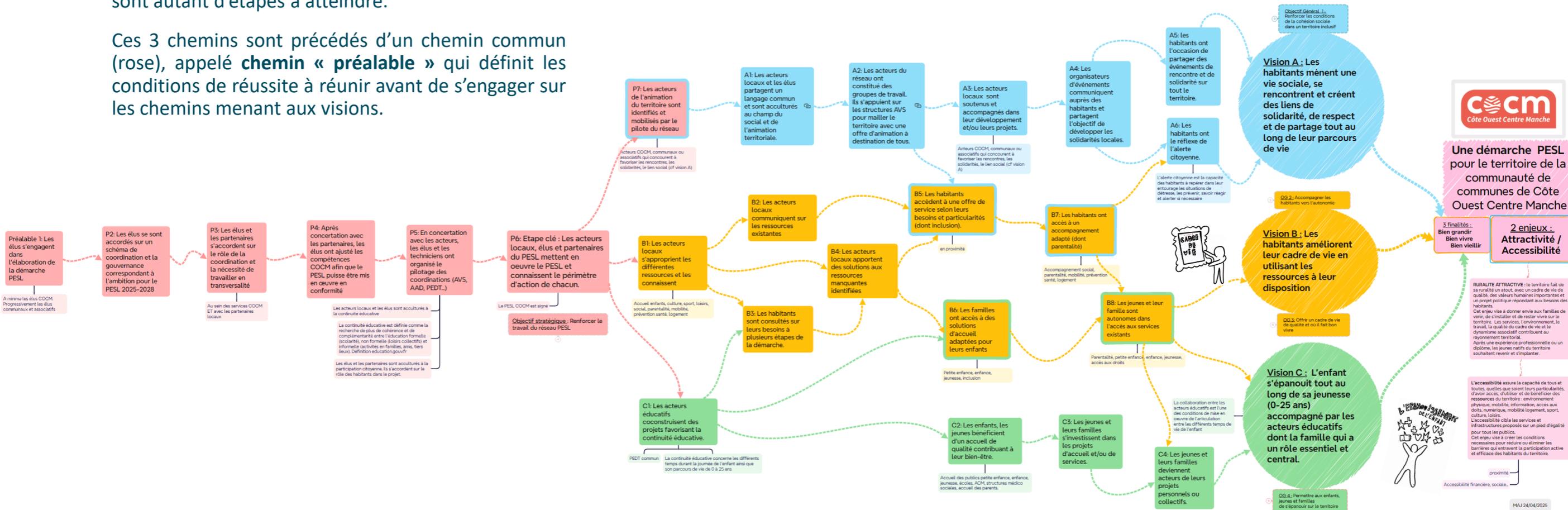
Fruit d'un travail collaboratif avec les acteurs locaux, les élus et les institutions partenaires, les 3 visions du PESL ont été définies comme le **cap** vers lequel tendre à 5, 10 ou 15 ans.

Ainsi, **3 chemins de changement, complémentaires**, ont été tracés, constitués de plusieurs **repères** qui sont autant d'étapes à atteindre.

Ces 3 chemins sont précédés d'un chemin commun (rose), appelé **chemin « préalable »** qui définit les conditions de réussite à réunir avant de s'engager sur les chemins menant aux visions.

Pour plus de lisibilité, accéder au schéma du projet :

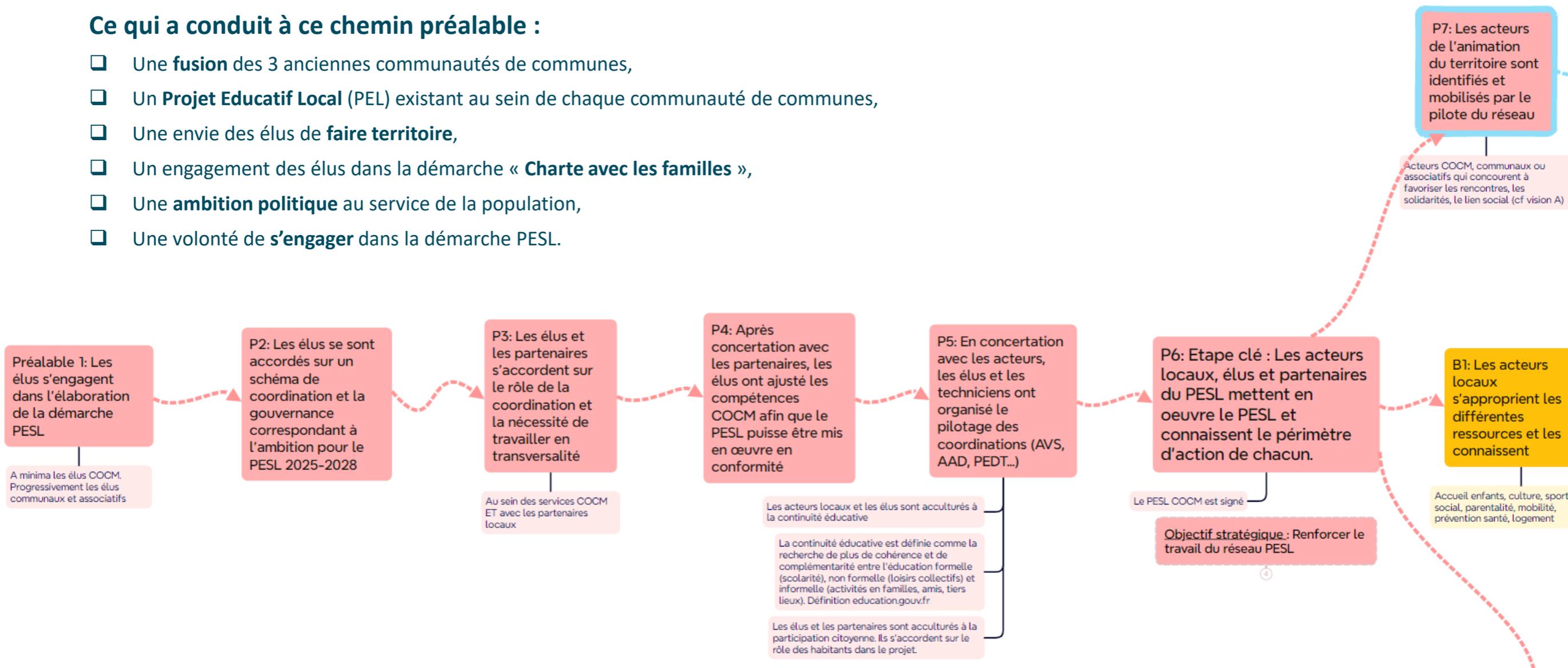
<https://shorturl.at/ZeTGu>



La démarche PESL Approches Orientées Changement

Ce qui a conduit à ce chemin préalable :

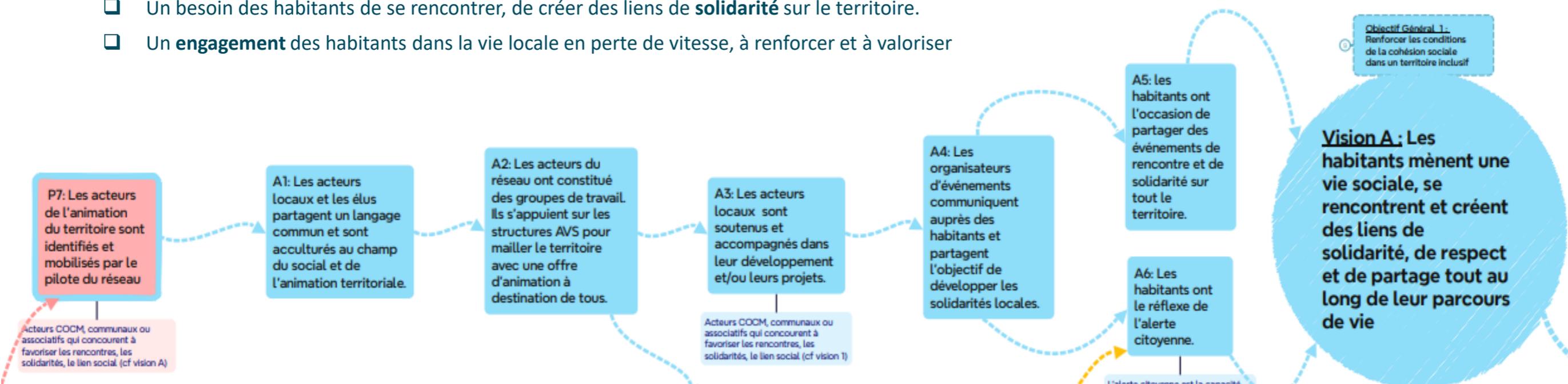
- ❑ Une **fusion** des 3 anciennes communautés de communes,
- ❑ Un **Projet Educatif Local** (PEL) existant au sein de chaque communauté de communes,
- ❑ Une envie des élus de **faire territoire**,
- ❑ Un engagement des élus dans la démarche « **Charte avec les familles** »,
- ❑ Une **ambition politique** au service de la population,
- ❑ Une volonté de **s'engager** dans la démarche PESL.



La démarche PESL Approches Orientées Changement

Ce qui a conduit à la vision A :

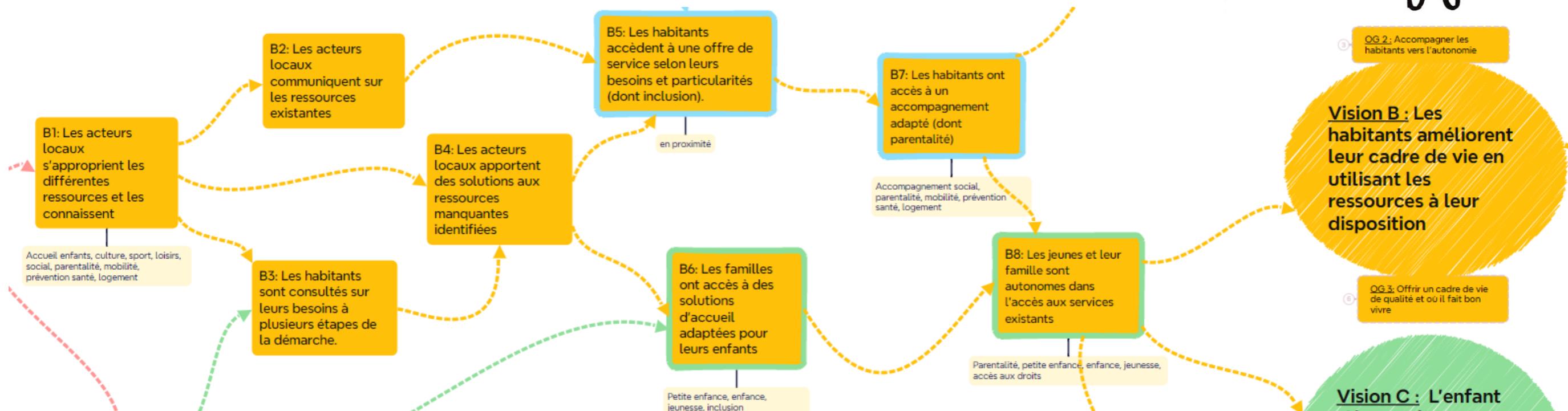
- ❑ Un **maillage inégal** de l'offre de services « Animation de la Vie Sociale » sur le territoire,
- ❑ Un besoin de **visibilité** des animations proposées sur le territoire,
- ❑ Un besoin de connaissance et d'**interconnaissance** des acteurs locaux,
- ❑ Une partie de la population en situation d'**isolement** et/ou de **vulnérabilité** (sociale, économique, public à besoins spécifiques, handicap, perte d'autonomie...)
- ❑ Un développement des **violences** sur le territoire (violences « ordinaires », physiques, mentales, intrafamiliales),
- ❑ Un besoin des habitants de se rencontrer, de créer des liens de **solidarité** sur le territoire.
- ❑ Un **engagement** des habitants dans la vie locale en perte de vitesse, à renforcer et à valoriser



La démarche PESL Approches Orientées Changement

Ce qui a conduit à la vision B :

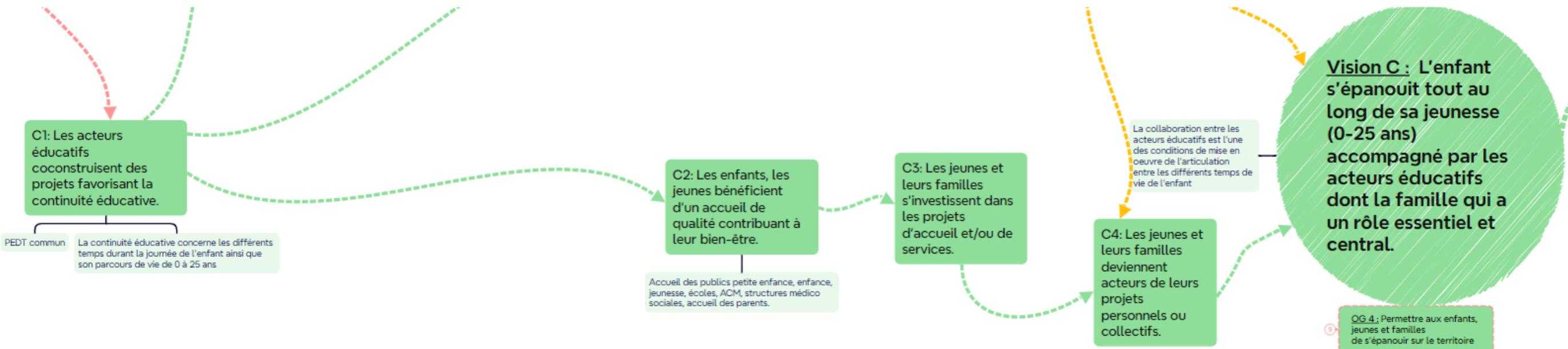
- ❑ Un besoin de connaissance et d'**interconnaissance** des acteurs locaux,
- ❑ Un manque de **valorisation** et de **visibilité de l'offre** de services à la population sur le territoire,
- ❑ Un risque de **non-recours** aux droits (santé, prévention, logement, aides financières...)
- ❑ L'existence de nombreux freins à la **mobilité** physique et/ou psychologique,
- ❑ Un manque de **formation** des professionnels autour de l'inclusion.
- ❑ Un manque d'**accompagnement** des habitants selon leurs besoins et particularité (parentalité, mobilité, santé, logement...)



La démarche PESL Approches Orientées Changement

Ce qui a conduit à la vision C :

- ❑ Des solutions d'accueil qui ne répondent pas à la **variété des besoins** des familles (nombre de places d'accueil, types et modalités d'accueil).
- ❑ Un manque de **complémentarité** entre les temps de l'enfant, entre les structures éducatives, sur certains pôles de proximité.
- ❑ Des **familles fragilisées** présentant un besoin d'appui dans leur fonction éducative et parentale.
- ❑ Un manque d'ambition et d'**engagement des jeunes** sur le territoire.
- ❑ Un **PEDT commun** affirmant une volonté de développer **l'épanouissement de l'enfant** dans la sphère familiale, éducative au sein des structures d'accueil et grâce au sport, à la culture, aux loisirs.



2.3

Mise en œuvre du PESL

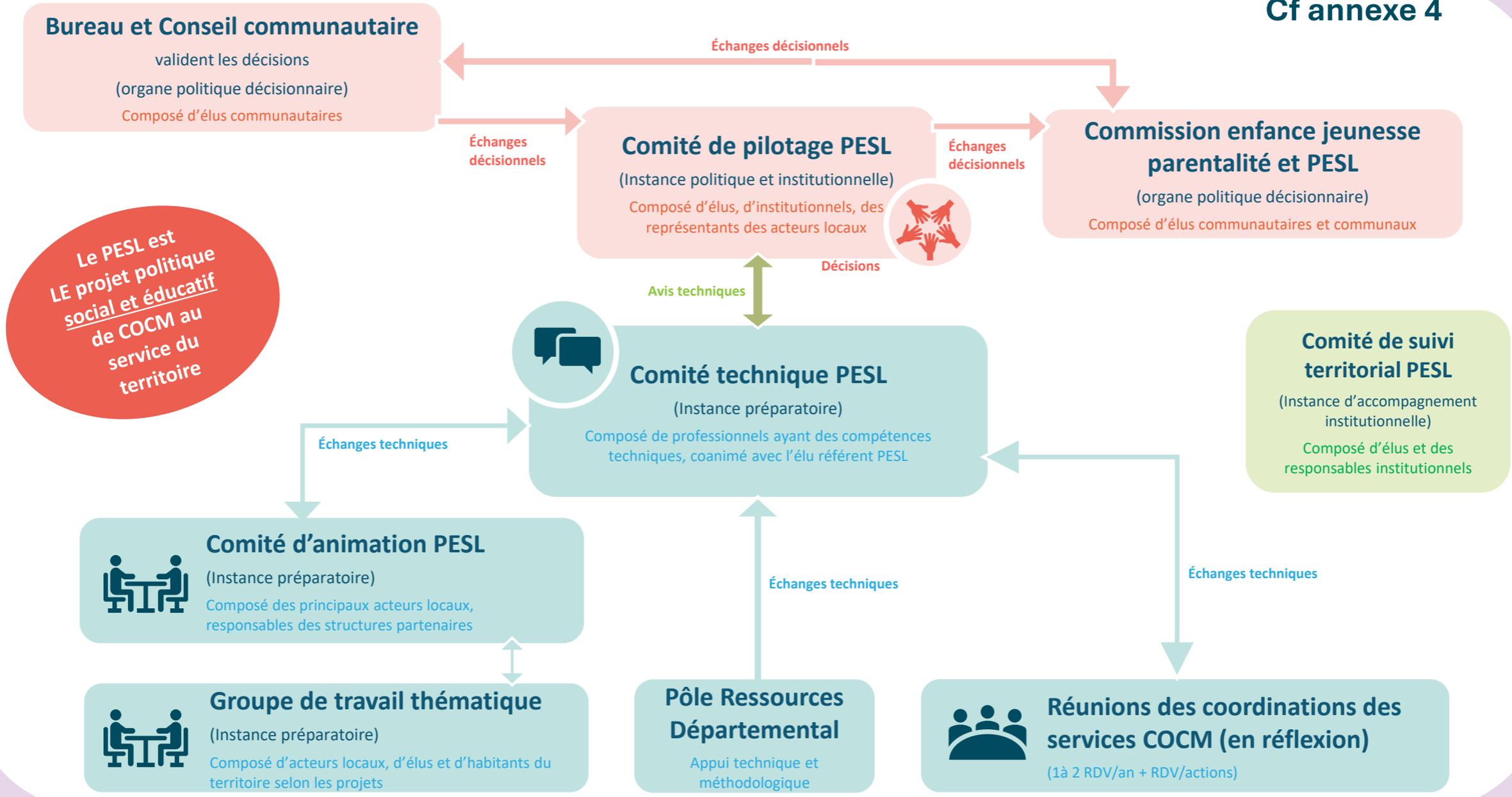


Cette méthodologie flexible permet de s'adapter au principe de réalité et à l'évolution du contexte socio-économique. La démarche PESL se dote de moyens :

- Le schéma de gouvernance
- L'équipe PESL
- Les missions de la coordination
- La synthèse des fiches repère
- L'échéancier du PESL

Le schéma de gouvernance PESL

Cf annexe 4

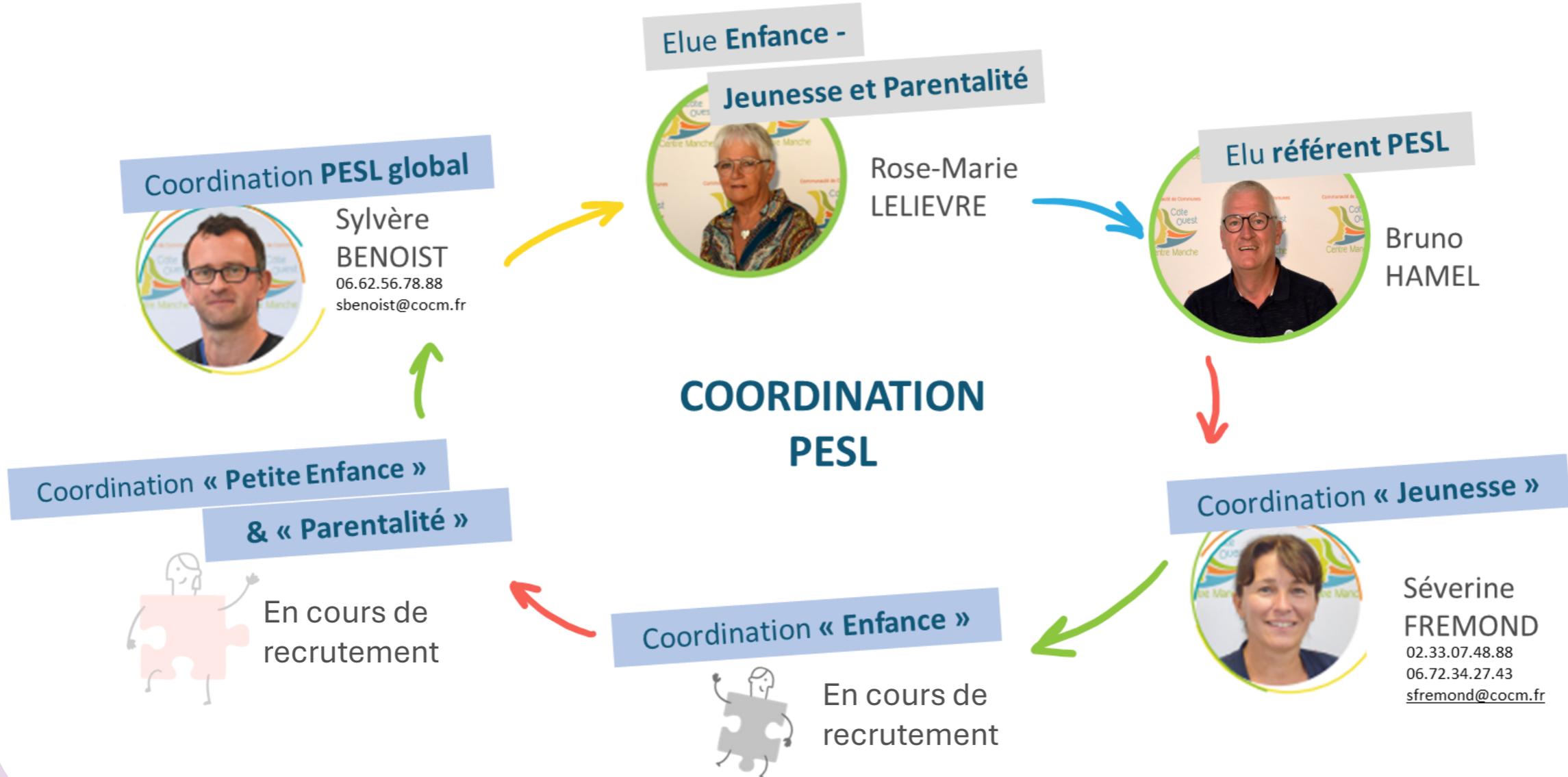


L'équipe PESL

Juin 2025



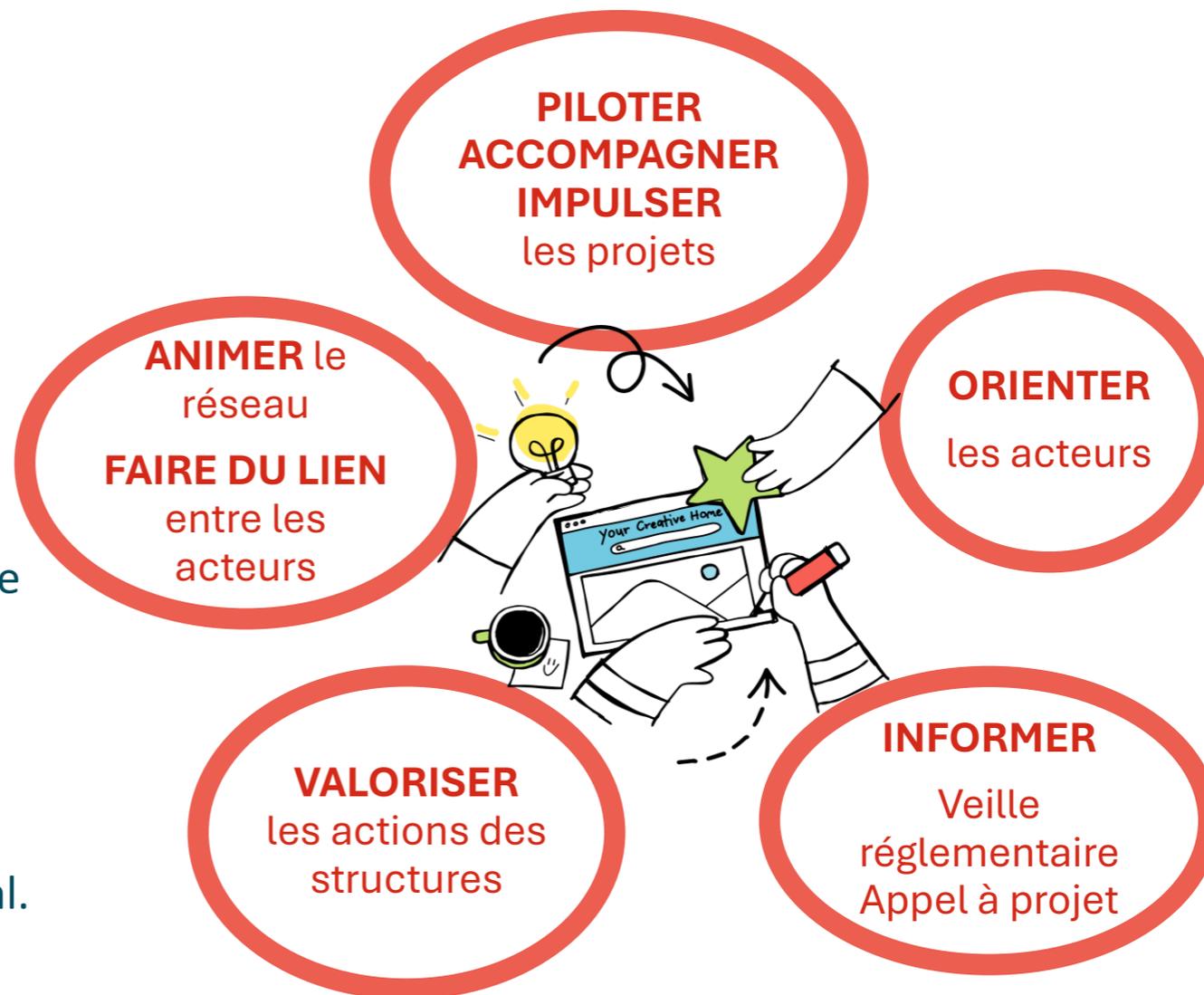
Cf annexe 6 :organigramme



Les missions de la coordination PESL

L'équipe PESL COCM
constituée dès 2022 pour :

- ✓ **Mettre en œuvre et organiser** la politique sociale et éducative sur l'ensemble du territoire.
- ✓ Avoir une **vision globale** des besoins du territoire et de leur évolution.
- ✓ Développer un **intérêt commun** territorial.



La synthèse des fiches repère

Pour mieux comprendre les fiches repère :

Il existe un chemin appelé « **Chemin préalable** » qui définit les conditions de réussite afin de mieux s'engager sur les **3 chemins de changements** permettant d'atteindre les **visions A, B et C**.

Ces chemins de changement sont ponctués par des étapes appelées « **Repère de changement** », qui font l'objet d'une Fiche Repère (cf annexe 5).

Les tableaux des pages suivantes (88 à 94) présentent la synthèse des **25 fiches repères** qui constituent la « **feuille de route** » de la démarche PESL.

Le « chemin préalable » comporte 7 fiches repère.

Le chemin de la Vision A comporte 6 fiches repère.

Le chemin de la Vision B comporte 8 fiches repère.

Le chemin de la Vision C comporte 4 fiches repère.

En 2025, le PESL COCM a déjà progressé sur les différents chemins de changement et particulièrement dans la réalisation des étapes du « chemin préalable ».

Chaque fiche repère est détaillée en annexe 5.

La synthèse des fiches repère

Pour mieux comprendre les fiches repère :

Le tableau ci-dessous explique l'outil fiche repère, la terminologie employée dans chaque colonne et la manière dont il a été complété. **Cf annexe 5**

Actions Stratégiques	Résultats Attendus	Echéancier prévisionnel	Objectif général auquel le repère contribue	Objectifs opérationnels auxquels le repère contribue	Coordination Référente	Porteurs des actions	Partenaires Associés
<p>Une <u>action stratégique</u> est une démarche planifiée et délibérée mise en œuvre par une organisation ou une personne pour atteindre des objectifs à court, moyen ou long terme, souvent liés à la vision globale. Elle vise à mobiliser des ressources de manière cohérente pour influencer l'environnement, renforcer l'organisation, ou saisir des opportunités clés. En résumé, une action stratégique est une décision ou un ensemble de décisions importantes, qui orientent l'avenir et la réussite durable de l'organisation.</p> <p>Pour chaque fiche repère, sont définies les actions stratégiques envisagées. C'est-à-dire ce qui doit être réalisé pour franchir ce repère de changement.</p>	<p>Les <u>résultats attendus</u> d'une action stratégique correspondent aux effets, bénéfiques ou changements spécifiques que l'organisation espère obtenir en mettant en œuvre cette action.</p> <p>Ces résultats sont souvent mesurables et sont la base servant à déterminer les critères permettant d'évaluer le succès ou l'impact de l'action stratégique.</p>	<p>Cette colonne permet de situer dans la temporalité du PESL 2025-2028 la réalisation prévisionnelle des actions stratégiques.</p>	<p>Cette colonne situe le repère de changement dans la démarche globale du PESL (cf p76)</p>	<p>Cette colonne mentionne les objectifs opérationnels (cl p 76) auxquels l'atteinte de ce repère contribuera.</p> <p>Les objectifs opérationnels ciblés seront considérés avec une attention particulière dans la mise en œuvre des actions stratégiques.</p>	<p>La coordination référente sera l'interlocuteur privilégié des questions liées à l'objectif opérationnel. Elle sera un point de référence facilitant le travail partenarial et la transversalité.</p>	<p>Il s'agit du ou des acteurs qui mettront en œuvre les actions stratégiques.</p>	<p>Les partenaires associés sont les collaborateurs à privilégier dans le travail partenarial autour de cet objectif opérationnel</p>

Moyens prévisionnels :

Ils correspondent aux **ressources** (financières, humaines, matérielles, techniques, etc.) que l'on prévoit de mobiliser pour réaliser une action, un projet ou une stratégie. Ils sont planifiés à l'avance pour s'assurer que les objectifs fixés pourront être atteints dans les conditions prévues. Ces moyens servent à préparer l'organisation à l'exécution et à éviter les obstacles liés au manque de ressources.

Indicateurs d'évaluation permettant de visualiser si le repère de changement est atteint :

Ce sont des **outils de mesure** qui permettent de suivre, quantifier et apprécier la performance ou les résultats d'une action, d'un projet ou d'une stratégie. Ils servent à vérifier si le repère de changement fixé est atteint, et à quel degré.

La synthèse des fiches repère

Chemin préalable

Objectif stratégique : Renforcer le travail du réseau PESL

Repère de changement	Actions Stratégiques CTG 2025-2028	Echéancier
P1 : Les élus s'engagent dans l'élaboration de la démarche PESL.	<ul style="list-style-type: none"> Capitalisation des effets de la Charte avec les Familles. Restitution et appropriation du diagnostic social. Définition des enjeux pour le territoire. Implication des élus dans l'élaboration de la démarche PESL. 	2024-2025
<p>P2-P3 : Les élus se sont accordés sur un schéma de coordination et la gouvernance correspondant à l'ambition pour le PESL 2025-2028.</p> <p>Les élus et les partenaires s'accordent sur le rôle de la coordination et la nécessité de travailler en transversalité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> En concertation avec les institutions partenaires : Réflexion sur le schéma de gouvernance en cohérence avec le référentiel départemental. Réflexion sur le schéma de coordination au vu du projet PESL. Réflexion des élus et des partenaires sur le rôle de la coordination, ses attendus pour favoriser le travail en transversalité. 	2024-2025
P4 : Après concertation avec les partenaires, les élus ont ajusté les compétences COCM afin que le PESL puisse être mis en œuvre en conformité.	<ul style="list-style-type: none"> Concertation autour des compétences avec les acteurs locaux afin de définir le pilotage des actions PESL. Réflexion autour des compétences communautaires. 	2025

La synthèse des fiches repère

Chemin préalable

Objectif stratégique : Renforcer le travail du réseau PESL

Repère de changement	Actions Stratégiques CTG 2025-2028	Echéancier
P5 : En concertation avec les acteurs, les élus et les techniciens ont organisé le pilotage des coordinations (AVS, AAD, PEDT...)	<ul style="list-style-type: none"> Réflexion sur le besoin de coordination et les moyens mobilisables. Affectation du pilotage des coordinations : Animation Sociale du territoire (AST), Accès Aux Droits (AAD), Projet Educatif Du Territoire (PEDT), Santé, Mobilité, Culture, Autres coordinations des champs du PESL. 	2025-2026
P6 : Les acteurs locaux, élus et partenaires du PESL mettent en œuvre le PESL et connaissent le périmètre d'action de chacun.	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation de la contribution des partenaires au projet PESL. Mise en place des actions contribuant au PESL par les acteurs locaux. Consolidation ou mise en place des réseaux PESL. 	2025-2026
P7 : Les acteurs de l'animation du territoire sont identifiés et mobilisés par le pilote du réseau.	<ul style="list-style-type: none"> Identification des acteurs de l'animation de territoire. Mise en place du réseau des acteurs de l'animation de territoire. 	2026

La synthèse des fiches repère



Vision A : Les habitants mènent une vie sociale, se rencontrent et créent des liens de solidarité, de respect et de partage tout au long de leur parcours de vie.

Objectif général 1 : Renforcer les conditions de la cohésion sociale dans un territoire inclusif

Repère de changement	Actions Stratégiques CTG 2025-2028	Echéancier
A1 : Les acteurs locaux et les élus partagent un langage commun et sont acculturés au champ du social et de l'animation territoriale .	<ul style="list-style-type: none"> • Définitions partagées de ce que couvre le champ du « social » • Création d'une culture partagée, un langage commun entre élus et partenaires locaux renforçant la compréhension mutuelle et favorisant une coopération efficace. 	1er semestre 2026
A2 : Les acteurs du réseau ont constitué des groupes de travail . Ils s'appuient sur les structures AVS pour mailler le territoire avec une offre d'animation à destination de tous.	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des acteurs locaux au repérage des VIF et des publics vulnérables. • Interconnaissance des acteurs AVS et des missions de chacun. • Structuration d'une stratégie d'aller-vers et d'accessibilité des services. • Identification des projets Animation de la Vie Sociale (AVS) à conduire, à consolider. 	2ème Semestre 2026

La synthèse des fiches repère



Vision A : Les habitants mènent une vie sociale, se rencontrent et créent des liens de solidarité, de respect et de partage tout au long de leur parcours de vie.

Objectif général 1 : Renforcer les conditions de la cohésion sociale dans un territoire inclusif

Repère de changement	Actions Stratégiques CTG 2025-2028	Echéancier
A3 : Les acteurs locaux sont soutenus et accompagnés dans leur développement et/ou leurs projets.	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation, partage et capitalisation des initiatives inspirantes. • Accompagnement et soutien des projets d'animation du territoire : technique, humain, financier. • Mutualisation des moyens. • Soutien des acteurs agissant auprès des publics vulnérables. 	2027
A4 : Les organisateurs d'évènements communiquent auprès des habitants et partagent l'objectif de développer les solidarités locales .	<ul style="list-style-type: none"> • Définition d'une stratégie de communication auprès des habitants. • Valorisation, partage et capitalisation des initiatives de solidarité. • Accompagnement des initiatives de solidarités locales (associations). 	2028
A5 : Les habitants ont l'occasion de partager des événements de rencontre et de solidarité sur tout le territoire.	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'évènements de rencontre et de solidarité. • Maillage des événements sur le territoire. • Organisation d'événements mobilisant l'engagement des habitants et valorisant le bénévolat. 	2028

La synthèse des fiches repère



Vision B : Les habitants améliorent leur cadre de vie en utilisant les ressources à leur disposition

OG 2 : Accompagner les habitants vers l'autonomie.

OG 3 : Offrir un cadre de vie de qualité et où il fait bon vivre.

Repère de changement	Actions Stratégiques CTG 2025-2028	Echéancier
<p>B1 : Les acteurs locaux s'approprient les différentes ressources et les connaissent.</p> <p>B2 : Les acteurs locaux communiquent sur les ressources existantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation sur des temps de réseau où les partenaires partagent leurs missions. • Réflexion collaborative autour des outils et canaux de communication. • Partage du plan de communication aux acteurs locaux et partenaires. • Communication adaptée en direction du public. 	1er semestre 2026
<p>B3 : Les habitants sont consultés sur leurs besoins à plusieurs étapes de la démarche</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion collaborative autour de la consultation des habitants. • Cadrage de l'échelle de participation des habitants dans l'élaboration des projets. • Consultation des habitants avec la contribution des réseaux de partenaires. • Sollicitation des habitants dans les différentes réflexions. 	2026-2028
<p>B4 : Les acteurs apportent des solutions aux ressources manquantes identifiées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des ressources existantes. • Travail collaboratif sur des propositions de solutions adaptées au besoin des publics (mobilité, logement, santé, culture...) • Mutualisation des moyens pour la mise en œuvre des solutions. 	2026-2028



La synthèse des fiches repère

Vision B : Les habitants améliorent leur cadre de vie en utilisant les ressources à leur disposition

OG 2 : Accompagner les habitants vers l'autonomie.

OG 3 : Offrir un cadre de vie de qualité et où il fait bon vivre.

Repère de changement	Actions Stratégiques CTG 2025-2028	Echéancier
B5 : Les habitants accèdent à une offre de services selon leurs besoins et particularités (dont inclusion).	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des acteurs locaux aux différentes particularités et besoins des habitants (inclusion, besoin accompagnement social, parentalité...) • Sensibilisation à l'accueil inconditionnel. • Mise en œuvre de l'accueil inconditionnel sur l'ensemble des structures accueillant du public. • Développement de l'accessibilité de l'offre de services. • Elaboration d'un projet inclusion territorial. 	2027-2028
B6 : Les familles ont accès à des solutions d' accueil adaptées pour leurs enfants.	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des conditions nécessaires à un accueil adapté selon les publics : petite enfance, enfance, jeunesse. • Soutien à la variété des modes d'accueil de la petite enfance, enfance, jeunesse. • Mise en œuvre du projet inclusion et des conditions d'accueil dans les structures. 	2028
B7 : Les habitants ont accès à un accompagnement adapté (dont parentalité).	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation des structures (horaires, locaux...) pour accueillir les familles et les jeunes. • Formation des professionnels à l'accompagnement des familles et des jeunes. • Accompagnement des familles dans leur rôle éducatif (parentalité). • Développement de l'accompagnement des familles et des jeunes par les structures : autonomie, mobilité, accès aux services existants. 	2028



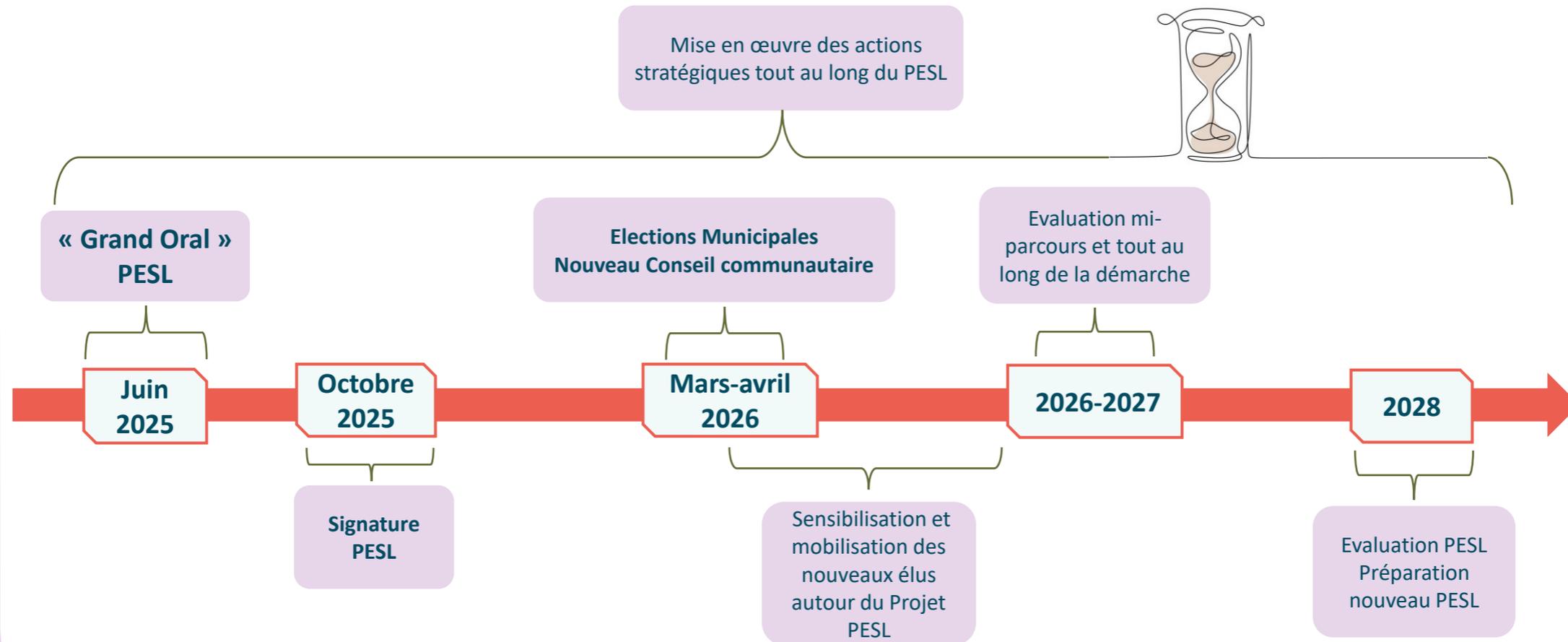
La synthèse des fiches repère

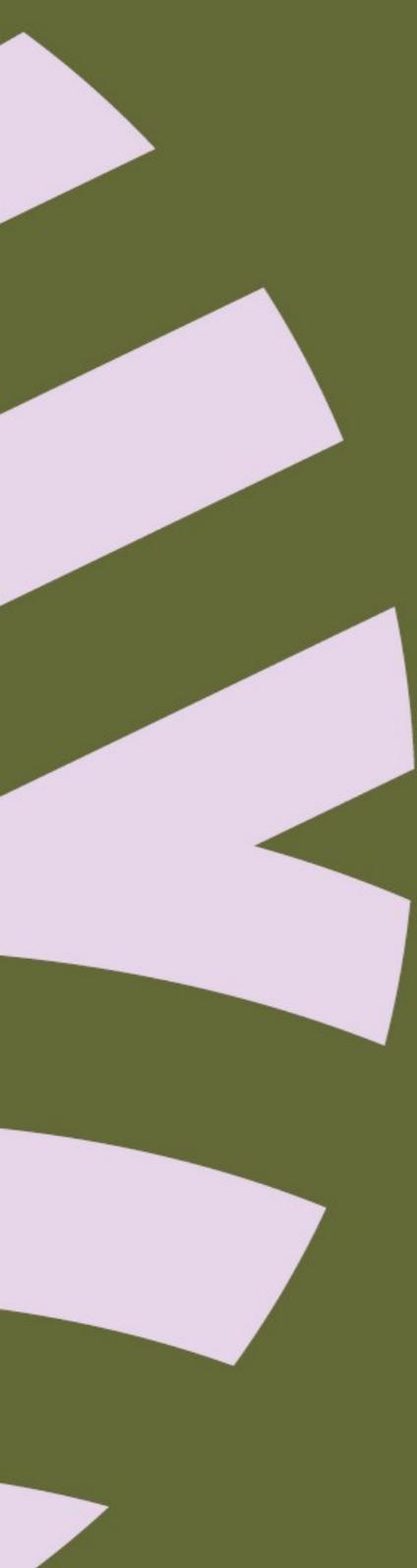
Vision C : L'enfant s'épanouit tout au long de sa jeunesse (0-25 ans) accompagné par les acteurs éducatifs dont le rôle de la famille est essentiel et central.

OG 4 : Permettre aux enfants, jeunes et familles de s'épanouir sur le territoire.

Repère de changement	Actions Stratégiques CTG 2025-2028	Echéancier
C1 : Les acteurs éducatifs coconstruisent des projets favorisant la continuité éducative .	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre et évaluation du PEDT 2023-2026. Elaboration d'un PEDT 2027-2030 répondant au PESL en cours. Structuration du Projet politique jeunesse et mise en œuvre de la continuité éducative pour les 12-25 ans. Prise en considération de la consultation des familles dans le développement des actions. 	2025-2026
C2 : Les enfants, les jeunes bénéficient d'un accueil de qualité contribuant à leur bien-être.	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du PEDT 2027-2029. Déploiement des Plans Mercredis (ACM). Réflexion autour de la notion « Accueil de qualité » (langage commun). Amélioration de l'accueil selon les publics : petite enfance, enfance, jeunesse. Développement de structures d'accueil et / ou de modes d'accueil pour les jeunes. 	2026-2027
C3 : Les jeunes et leurs familles s'investissent dans les projets d'accueil et/ou de service.	<ul style="list-style-type: none"> Réflexion sur la place des familles au sein des structures d'accueils. Accompagnement des professionnels à la participation des familles au projet des structures. Adaptation des structures (horaires, locaux...) pour accueillir les familles, les jeunes dans la construction des projets. Mise en œuvre de la participation des familles dans les projets des structures. 	2028

Echéancier du PESL 2025-2028

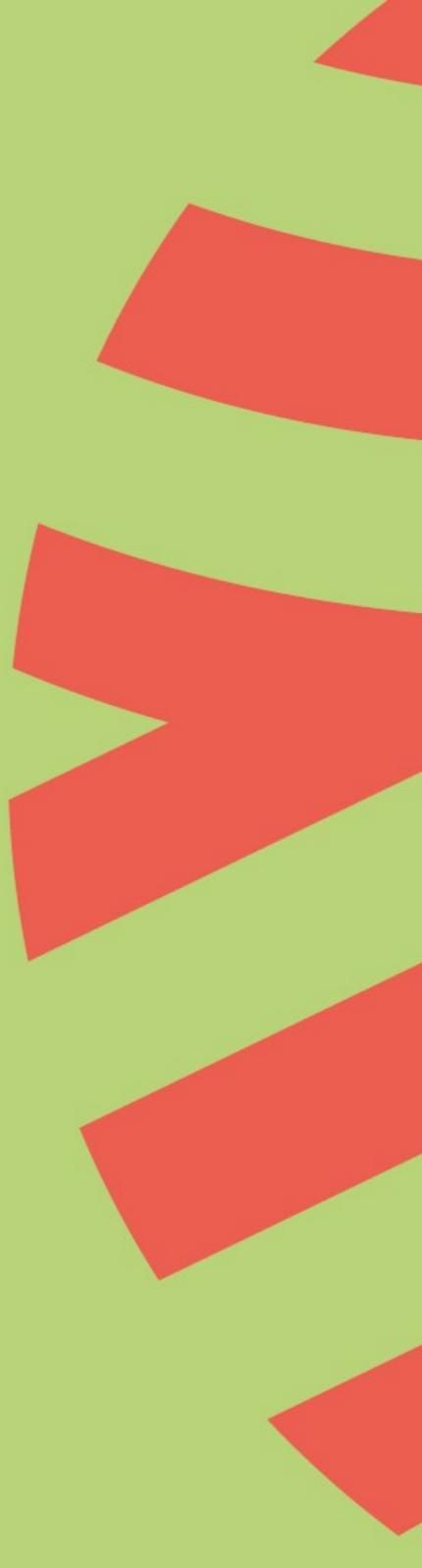




Partie 3
Évaluation

3.1

Suivi, évaluation et perspectives



Les étapes de l'évaluation du PESL

Processus d'évaluation :

1. Déterminer la finalité de l'évaluation
2. Formuler les questions évaluatives
3. Identifier des éléments de preuve à collecter pour répondre aux questions
4. Construire le protocole et les outils de collecte de données
5. Collecter les données
6. Analyser les données en les rapprochant des questions posées au départ
7. Apprécier les résultats obtenus pour chaque question
8. Formuler des apprentissages

Finalité de l'évaluation du PESL

A noter que tout est évaluable mais qu'il n'est pas possible de tout évaluer. Aussi, la finalité de l'évaluation est un focus choisi, orientant la démarche d'évaluation.

La finalité est issue d'un travail collaboratif entre les élus et les acteurs locaux et validé par le COPIL du 24 février 2025 :

Montrer en quoi la dynamique partenariale impulsée par le PESL a influé sur le quotidien des habitants.

L'évaluation du PESL

Questions évaluatives	Les indicateurs d'évaluation	Outils de collecte et protocole
<p>Q1 : Quels sont les projets partenariaux impulsés par la dynamique PESL? (ou les actions, ou évolutions des services)</p> <p>« impulsés » = pilotage PESL ou accompagnement appuyé de la coordination PESL</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les projets impulsés, - rôle du PESL sur ce projet, - les partenaires associés, leur rôle - le repère de changement du PESL ciblé (ou la vision). 	<p>Tableau de bord partagé avec l'ensemble des partenaires. Les partenaires pourront compléter l'outil tout au long de la durée du PESL.</p> <p>Chaque année, un temps fort PESL (type instance partenariale de juin 2024) permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de mettre à jour l'outil tableau de bord - de partager l'actualité des projets des partenaires - de faire un point global sur l'évaluation du PESL <p>Les outils nourriront l'évaluation du PESL mais seront également une ressource pour les partenaires.</p>
<p>Q2 : Quels sont les projets partenariaux facilités par la dynamique PESL? (ou les actions, ou évolutions des services)</p> <p>« facilités » = pilotage d'un partenaire avec le soutien de la coordination PESL et du réseau</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les projets « facilités », - le ou les pilotes de projet - en quoi le PESL a-t-il été facilitant ? (avec exemples concrets et précis) - les partenaires associés, - le repère de changement du PESL ciblé (ou la vision) 	

L'évaluation du PESL

Questions évaluatives	Les indicateurs d'évaluation	Outils de collecte et protocole
<p>Q3 : En quoi ces projets ont influé sur le quotidien des habitants ? (ou actions ou évolutions de services)</p>	<p>Pour chaque projet identifié :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les publics impactés par chaque projet : nombre, typologie, - le périmètre géographique de l'action, - le service rendu répondant au besoin de l'habitant, - le changement apporté pour l'habitant. 	<p>Le tableau de bord partagé est complété et renseigné grâce à l'expertise du réseau de partenaires qui côtoie les habitants.</p> <p>En complément, aux étapes clés du PESL, la consultation des habitants (hors les murs et en structure) sera organisée pour consolider la vision des professionnels.</p> <p>Outils « Porteur de paroles », « café sondage ».</p> <p>Les habitants ne seront pas interrogés directement sur leur connaissance du PESL mais sur les services qui les concernent et leur cadre de vie.</p>

L'évaluation globale du PESL est à distinguer du bilan des actions stratégiques dont les indicateurs sont définis dans les fiches repères (Cf annexe 5). Le bilan des actions stratégiques viendra alimenter l'évaluation globale du PESL.

4. Annexes

Annexe 1 : Lien vers le Rapport de Diagnostic complet et sa synthèse – p. 105

Annexe 2 : Lien vers le PADLET Jeunesse – p. 106

Annexe 3 : Données utilisées pour le diagnostic – p. 107

Annexe 4 : Composition et rôle de la gouvernance PESL – p. 108

Annexe 5 : Fiches repère – p. 111

Annexe 6 : Organigramme de la COCM – p. 159

Annexe 7 : « Dessine-moi le PESL ! » – p. 160

Annexe 8 : Table des acronymes – p. 163

Le diagnostic PESL

Lien vers le diagnostic PESL partagé,
réalisé avec l'accompagnement KMPG :



<https://shorturl.at/XLysS>

Lien vers la synthèse du diagnostic
PESL, réalisé avec l'accompagnement
KMPG :



<https://shorturl.at/BX6Rp>

Communauté de Communes
Côte
Ouest
Centre Manche

Le projet politique social et éducatif de la Communauté de communes Côte
Ouest Centre Manche

La synthèse du diagnostic

Présentation de la démarche

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche s'est lancée dans l'élaboration de son **projet politique social et éducatif** en juin 2023. Cette démarche, accompagnée par le cabinet KPMG Secteur Public, consiste à la fois à :

- Elaborer un **diagnostic social et éducatif territorial** permettant de disposer d'un état des lieux partagé de la réalité sociale et éducative du territoire ;
- Définir **les orientations politiques sociales et éducatives**, afin de développer une offre globale de services favorisant la cohésion sociale et territoriale.

Le projet politique social et éducatif constituera le **cadre « global » en matière d'action sociale** sur le territoire, permettant d'articuler les interventions des différents acteurs intervenant sur ces thématiques.

Cette démarche vise également à **préparer le Projet Educatif et Social Local (PESL)**, démarche dans laquelle est engagée l'intercommunalité (phase préparatoire).

Le PESL, c'est quoi?

- Le Projet Educatif Social Local constitue une **démarche participative** et un **cadre méthodologique** structurant permettant de **croiser la demande sociale et la commande publique** au sein de chaque territoire sur 7 thématiques : petite enfance, enfance, jeunesse et jeunes adultes, parentalité, numérique, animation de la vie sociale et inclusion.
- C'est une démarche évolutive, co-construite avec tous les acteurs du territoire qui vise à **améliorer le quotidien des jeunes de 0 à 25 ans et leurs familles** en adaptant les services du territoire à leurs besoins.
- Au 31.12.2022, 69% des manchois étaient couverts par un PESL.

Le PADLET Jeunesse COCM

Lien vers le PADLET, outil de partage d'informations et d'actualité avec le réseau Jeunesse :

<https://shorturl.at/InRsb> 

Réseau Jeunesse - Territoire COCM

Rencontres du Réseau - compte-rendu

5ème Rencontre du Réseau jeunesse - Mars 2023

05/03/2023



PDF

Compte rendu 2023 03 21

Veuillez trouver le compte-rendu de la 5ème rencontre du Réseau des acteurs locaux de la jeunesse.

4ème Rencontre du Réseau jeunesse - Décembre 2022

05/02/2023



PDF

Compte rendu 2022 12 06

Veuillez trouver le compte-rendu de la 4ème rencontre du Réseau des acteurs locaux de la jeunesse.

Actualités Jeunesse sur le territoire COCM

le 17 mai à Périers !

Ouvert aux jeunes et leurs familles !



Mercredi 30 avril 2025
14H30/17H
Espace jeunes de Créances - Rue des écoles

DÉCOUVERTE :

- Les différents métiers au sein de la crèche
- Le métier d'assistante maternelle
- Le Relais Petite Enfance

POUR QUI ?

- Tous les jeunes dès le 6ème
- L'atelier est également ouvert aux familles des jeunes

INSCRIPTION CONSEILLÉE

Maison du pays de Lessay | 02 33 72 70 40 | p.j@mdplessay.fr

Inscriptions au préalable auprès de Lucie DESOUBEAUX !

Soirée pour les jeunes organisée par l'Association Familles Rurales !

Partenaires / Acteurs du Réseau

Refus scolaire chez l'Ado ! Participez aux groupes d'échanges !



"Mon ado ne veut plus, ne peut plus aller à l'école..."

Groupes d'échanges sur le refus scolaire à destination des parents

Les accueillants diplômés de la Maison des adolescents de la Manche vous proposent un temps d'échange gratuit, confidentiel et gratuit.

- 8 rencontres entre janvier et octobre 2025
- 3 heures pour initier un groupe
- Volontaires : Sarah et Aurélie

Vous pouvez intégrer ce groupe après un entretien préalable à l'annexe ou à la permanence Maison des adolescents la plus proche de chez vous.

02 33 72 70 40 | m.ado@mdpmanche.org | m.ado@mdpmanche.org

Podcast 4 : Maison des adolescents



Le Maison des adolescents de la Manche présente la série

Dispositifs Jeunesse

Aide financière de la Communauté de Communes pour passer son BAFA !



PDF

2025_COCM_Bourse_BAFA

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche aide les jeunes de son territoire à financer une partie de la formation BAFA. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de Séverine, Coordinatrice PESL !

Carte SPOT50 pour les collégiens !



Projets de jeunes et financements

BAFA - Aide de la CAF



service-public.fr

Coup de pouce de la Caf pour financer votre Bafa !

La Caisse d'allocations familiales (Caf) propose une aide de 200 € pour financer le BAFA, sans condition de ressources. Pour être éligible à cette aide, le jeune doit avoir suivi la dernière session d'approfondissement ou de qualification.

Projet de jeunes - Bourse AJIR



lalienormandie.org

La bourse AJIR

Recherches financements pour les structures

(hors temps scolaire), « par et pour les jeunes » et portant sur les thématiques :

- entreprendre et travailler ;
- usages numériques et éducation aux écrans ;
- mobilité et ouverture au monde.

Profil Manche - Collèges



LA MANCHE LE DÉPARTEMENT

« PROFIL MANCHE » dispositif d'accompagnement des projets pédagogiques des collèges manchois année scolaire 2024-2025

PDF

Guide-PROFIL-MANCHE-2024-2025 VF

Soutien aux associations



lalienormandie.org

Soutien aux associations : lancement de la campagne FDVA 2021

Veille Jeunesse

Veille Jeunesse Département 2025



un avenir par

9wb8x.r.sp1-b

Veille pour les :

Vous souhaitez futures veille de vous (collaborateurs, partenaires,

Vous pouvez vous inscrire via d'abonnement <https://urlr.m>

Mars 2025



Les données utilisées pour le diagnostic



Le portrait de territoire analyse un certain nombre d'indicateurs issus des :

- Bases de données publiques du recensement de l'INSEE accessibles via le site Internet de l'INSEE ;
- Base de données FILOSOFI également accessible en open data via le site de l'INSEE pour recueillir des données sur les revenus ;
- Bases de données des allocataires CAF à l'échelle communale et supra-communale accessibles en open data sur le site Internet de la CAF ;
- Données produites par les partenaires institutionnels (Département de la Manche, dans le cadre de l'Observatoire notamment).



L'exploitation des données INSEE : des données issues des enquêtes de 2022 à 2018

- ❖ Les données du Recensement Général de la population sont publiées chaque année au mois de juin pour les données à l'échelle communale et au mois d'octobre/début novembre pour les données à l'échelle infra-communale.
- ❖ Désormais les enquêtes de recensement de la population sont annuelles et le calcul des indicateurs proposés prend en compte 5 années d'enquêtes.
 - Pour les communes de moins de 10 000 habitants, une enquête exhaustive a lieu tous les 5 ans
 - Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, l'enquête est réalisée auprès d'un échantillon de 8 % des logements de la commune chaque année; ainsi 40 % des logements sont enquêtés sur 5 ans.
- ❖ **Les données INSEE présentées dans le portrait statistique correspondent donc aux données millésimées à l'année 2020 et sont issues des enquêtes de 2022, 2021, 2020, 2019, 2018.**
- ❖ Ainsi, le calcul des évolutions ne peut se faire qu'à la suite d'un cycle complet de 5 années d'enquêtes afin que les comparaisons d'une donnée du recensement n'intègrent pas la même année d'enquête. De ce fait, les données 2020 sont comparées à celle du RGP 2014 (aucune année commune d'enquête).

Composition et rôle de la gouvernance PESL

Nom de l'instance / Quelle fréquence	Qui la compose ?	Quel rôle ?
Comité de suivi PESL 1 à 2 fois /an	<ul style="list-style-type: none"> - Le Président de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche (COCM), - La Vice-Présidente communautaire en charge de l'Enfance-Jeunesse-Parentalité, - L' élu référent PESL, - La Vice-Présidente communautaire en charge de la cohésion sociale, - Le Directeur Général des Services COCM (DGS), - La Directrice Générale Adjointe en charge des services à la population (DGA), - Le coordinateur PESL global COCM, - La coordinatrice PESL Départementale, - Les directeurs des institutions (CAF, MSA, EN, CD, SDJES) ou de leur représentant. 	Son animation sera assurée par l' élu en charge du PESL en collaboration avec le coordonnateur PESL. Le Comité de Suivi PESL est chargé de : <ul style="list-style-type: none"> - Faire un point sur la gouvernance et la coordination du PESL, - Echanger sur les modalités de partenariats et les engagements possibles de chacun, - Faire un point sur les étapes de changements visés pour atteindre les résultats attendus du PESL, - Partager les points de vigilance.
Comité de pilotage (COPI) PESL 1 à 2 fois par an	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour la Communauté de Communes COCM et les communes du territoire : <ul style="list-style-type: none"> - Le Président de la Communauté de communes COCM, - Le coordinateur global PESL et les coordonnateurs PESL thématiques COCM, - La Vice-Présidente communautaire en charge de l'Enfance-Jeunesse-Parentalité, - L' élu référent PESL, - La Vice-Présidente communautaire en charge de la Cohésion Sociale, - Le DGS, - La DGA, - La responsable du service Enfance Jeunesse Parentalité COCM. 	Le Comité de Pilotage PESL sera constitué afin d'évaluer les résultats recherchés et structurer la démarche d'élaboration du PESL. Il aura pour mission de : <ul style="list-style-type: none"> - Valider le bilan et les projections, - Donner les orientations, les perspectives,

Composition et rôle de la gouvernance PESL

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Partenaires institutionnels que sont la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche, la Mutualité Sociale Agricole Côtes Normandes, le Conseil Départemental, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, l'Education Nationale, l'Agence Régionale de Santé : le directeur et/ou son représentant, ▪ La coordinatrice PESL Départementale, ▪ Autres partenaires du territoire : <ul style="list-style-type: none"> - Les présidents et/ou directeurs des structures éducatives et sociales : Maison Du Pays (MDP), Familles Rurales (FR), Mission locale (ML), Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), - Les présidents et/ou directeurs des associations engagées dans le champ du PESL, selon les sujets abordés. <p>Des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Valider les étapes clefs de l'élaboration et de la mise en œuvre de la démarche PESL, <p>Les décisions prises par cette instance seront politiques et institutionnelles.</p> <p>L'animation est assurée par l'équipe PESL COCM et l' élu référent.</p>
<p>Comités techniques (COTECH) PESL correspondent à chacun des réseaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PE - Enfance - Jeunesse - Parentalité - Sociale (AAD) <p>Autant de fois que nécessaire (Au minimum 1 fois/an)</p> <p>Ou par Vision PESL</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour la Communauté de Communes COCM et les communes du territoire en fonction des sujets : <ul style="list-style-type: none"> - La Vice-Présidente communautaire en charge de l'Enfance-Jeunesse-Parentalité, - élu référent PESL, - Le coordinateur PESL global COCM et les coordonnateurs PESL thématiques COCM, - Les Vice-Présidents communautaires en charge de certaines actions, - les élus du groupe de travail concerné, - La responsable du service enfance jeunesse parentalité de la COCM. ▪ Pour les partenaires institutionnels : <ul style="list-style-type: none"> - Les conseillers techniques/thématiques des institutions représentant le PESL (CAF, MSA, SDJES, CD, EN). ▪ Le Coordonnateur Départemental du PESL et/ou les Coordonnateurs Départementaux thématiques du PESL en fonction des sujets abordés. ▪ Autres partenaires du territoire : <ul style="list-style-type: none"> - Les présidents et/ou techniciens des structures éducatives et sociales (MDP, FR, ML...), - Les présidents et/ou techniciens des associations engagées dans le champ du PESL, - Les représentants des CCAS (Périers, La Haye, Lessay), - Les associations selon les sujets du COTECH. 	<p>Le Comité Technique PESL est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparer le comité de pilotage, - Proposer une organisation de la démarche, - Mettre en application les orientations arrêtées par le comité de pilotage - Être garant de la cohérence de la méthodologie (traduire le projet défini par la présente convention en axes de travail opérationnels, assurer son suivi et son évaluation), - Veiller à la mise en œuvre des actions du PESL, - Échanger de façon transversale sur les travaux des groupes de travail, - Favoriser l'information mutuelle entre les institutions, les acteurs locaux et la Communauté de Communes COCM.

Composition et rôle de la gouvernance PESL

Comité d'Animation (COTANIM) PESL	<ul style="list-style-type: none"> - L'équipe PESL COCM - Les directrices des structures éducatives et sociales (MDP, FR) - La responsable du service enfance jeunesse parentalité COCM - Les représentants des CCAS (Périers, La Haye, Lessay) - Les chargés de mission COCM selon les sujets abordés : Petites Villes de Demain (PVD), Réseau Territorial Promotion Santé (RTPS), Séniors, Culture, Sport... 	Le Comité d'Animation PESL est chargé de : <ul style="list-style-type: none"> - Préparer le COPIL ou le COTECH - Partager les tâches de préparation dans le groupe, - Qui fait quoi ? - Organiser la logistique, - Echanger sur les avancées des groupes de travail, - Partager les expériences
Groupes de travail	Chacun des réseaux des acteurs locaux des coordinations <ul style="list-style-type: none"> - Maison d'Assistants Maternels (MAM) - Semaine de la Petite Enfance - Projet Relais Petite Enfance (RPE) unique - Forum Coéducation - Agenda des familles - Réseaux Jeunesse, Petite Enfance, Parentalité - Projet Educatif De Territoire (PEDT). 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser la réalisation des actions, - Construire les outils.
Equipe PESL	5 coordinations : (4 agents) <ul style="list-style-type: none"> - 1 coordonnateur global : 1 ETP - 1 coordonnateur Petite Enfance : 0.5 ETP - 1 coordonnateur Enfance : 0.5 ETP - 1 coordonnateur Jeunesse : 0.5 ETP - 1 coordonnateur Parentalité : 0.5 ETP 	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer le COTANIM, - Être garant du cadre, - Coordonner les différentes instances, - Lancer les invitations, - Planifier les instances, - Coordonner des projets, - Animer des réseaux.

Fiche P1

Chemin préalable

Fiche repère de changements :

Les élus s'engagent dans l'élaboration de la démarche PESL.

Actions Stratégiques	Résultats Attendus	Echéancier prévisionnel	Objectif général auquel le repère contribue	Objectifs opérationnels auxquels le repère contribue	Coordination Référente	Porteurs des actions	Partenaires Associés
Capitalisation des effets de la Charte avec les familles.	Les élus situent les enjeux de leur politique éducative et sociale à destination des habitants.	2024 - 2025	Objectif stratégique : Renforcer le travail du réseau PESL.	OO11 : Coordonner les acteurs et améliorer l'orientation du public vers leurs droits.	Globale et thématiques selon les réseaux mobilisés	COCM Maison de Pays	COCM (France Services), Familles Rurales, Maison de Pays, communes, CCAS
Restitution et appropriation du diagnostic social.	Les élus portent le PESL et comprennent sa plus-value.			OO14 : Favoriser la coordination des acteurs de la santé et du médico-social.	Coordinatrice RTPS (Réseau Territorial de Promotion de la Santé) Service Santé	Structures médico-sociales Service Santé COCM	COCM, Familles Rurales, Maison de Pays, communes, CCAS, DAC
Définition des enjeux pour le territoire.	Les élus confirment dans les différentes instances, leur souhait de s'engager dans une démarche PESL.			OO28 : Poursuivre le développement d'un réseau d'acteurs en lien avec les familles.	Coordination PESL Parentalité	COCM	COCM, Familles Rurales, Maison de Pays, communes, CCAS
Implication des élus dans l'élaboration de la démarche PESL.				OO30 : Développer les réseaux d'acteurs locaux en lien avec les différents publics (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité).	Coordinations PESL : Petite Enfance Enfance Jeunesse Parentalité	COCM	COCM, Familles Rurales, Maison de Pays, communes, CCAS, écoles, collèges, Mission locale

Fiche P1

Chemin préalable

Fiche repère de changements :

Les élus s'engagent dans l'élaboration de la démarche PESL.

Moyens prévisionnels :

- Temps d'échanges politiques entre élus. Instances PESL
- Mobilisation et valorisation des compétences des partenaires.
- Soutien et accompagnement des institutions partenaires.
- Accompagnement du Pôle Ressources Départemental (PRD).

Indicateurs d'évaluation permettant de visualiser si le repère de changement est atteint :

- Nombre d'instances élus mobilisées : Critère atteint à 7 instances
- Variété des instances élus : conférence des Maires, commission, bureau et conseil communautaire, instance partenariale. Critère atteint si toutes les instances sont mobilisées.
- Pourcentage d'élus participant aux instances PESL. Critère atteint si 1/3 des communes du territoire est couvert par un élu ayant participé aux instances PESL. Et atteint si 9/11 vice-présidents COCM
- Nombre d'élus communautaires ayant participé au moins une fois à une instance. Critère atteint si 70% des élus ont participé.
- Qualité des temps d'échanges. Témoignages des élus.
- Validation des enjeux PESL. Critère atteint si validation en conseil communautaire

Fiche P2 - P3

Chemin préalable

Fiche repère de changements :

Les élus se sont accordés sur un schéma de coordination et la gouvernance correspondant à l'ambition pour le PESL 2025-2028.

Les élus et les partenaires s'accordent sur le rôle de la coordination et la nécessité de travailler en transversalité.

Actions Stratégiques	Résultats Attendus	Echéancier prévisionnel	Objectif général auquel le repère contribue	Objectifs opérationnels auxquels le repère contribue	Coordination Référente	Porteurs des actions	Partenaires Associés
En concertation avec les institutions partenaires : - Réflexion sur le schéma de gouvernance en cohérence avec le référentiel départemental - Réflexion sur le schéma de coordination au vu du projet PESL - Réflexion des élus et des partenaires sur le rôle de la coordination, ses attendus pour favoriser le travail en transversalité.	Les élus et les partenaires participent aux différentes instances de l'élaboration de la démarche PESL.	2024-2025	Objectif stratégique : Renforcer le travail du réseau PESL.	OO11 : Coordonner les acteurs et améliorer l'orientation du public vers leurs droits.	Globale et thématiques selon les réseaux mobilisés	COCM Maison de Pays	COCM (France Services), Familles Rurales, Maison de Pays, communes, CCAS
	Les élus valident un schéma de gouvernance.			OO14 : Favoriser la coordination des acteurs de la santé et du médico-social.	Coordinatrice RTPS (Réseau Territorial de Promotion de la Santé) Service Santé	Structures médico-sociales Service Santé COCM	COCM, Familles Rurales, Maison de Pays, communes, CCAS, DAC
	Les élus valident les postes de coordination thématiques PESL.			OO28 : Poursuivre le développement d'un réseau d'acteurs en lien avec les familles.	Coordination PESL Parentalité	COCM	COCM, Familles Rurales, Maison de Pays, communes, CCAS
	L'organisation de la coordination permet le travail en transversalité à l'échelle du territoire.			OO30 : Développer les réseaux d'acteurs locaux en lien avec les différents publics (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité).	Coordinations PESL : Petite Enfance Enfance Jeunesse Parentalité	COCM	COCM, Familles Rurales, Maison de Pays, communes, CCAS, écoles, collèges, Mission locale.

Fiche P4

Chemin préalable

Fiche repère de changements :

Après concertation avec les partenaires, les élus ont ajusté les compétences COCM afin que le PESL puisse être mis en œuvre en conformité.

Actions Stratégiques	Résultats Attendus	Echéancier prévisionnel	Objectif général auquel le repère contribue	Objectifs opérationnels auxquels le repère contribue	Coordination Référente	Porteurs des actions	Partenaires Associés
<p>Concertation autour des compétences avec les acteurs locaux afin de définir le pilotage des actions PESL.</p> <p>Réflexion autour des compétences communautaires.</p>	Les compétences de chacun sont clarifiées.	2025	Objectif stratégique : Renforcer le travail du réseau PESL.	OO11 : Coordonner les acteurs et améliorer l'orientation du public vers leurs droits.	Globale et thématiques selon les réseaux mobilisés	COCM Maison de Pays	COCM (France Services), Familles Rurales, Maison de Pays, communes, CCAS
	Dans leur champ de compétences, les acteurs locaux (communes, associations) peuvent se saisir des thématiques PESL pour répondre aux besoins des habitants.			OO14 : Favoriser la coordination des acteurs de la santé et du médico-social.	Coordinatrice RTPS (Réseau Territorial de Promotion de la Santé) Service Santé	Structures médico-sociales Service Santé COCM	COCM, Familles Rurales, Maison de Pays, communes, CCAS, DAC
	Les statuts COCM sont ajustés. Les actions du PESL sont en conformité avec ces statuts (notamment dans les champs de l'action sociale, de la parentalité et de la Petite Enfance).			OO28 : Poursuivre le développement d'un réseau d'acteurs en lien avec les familles.	Coordination PESL Parentalité	COCM	COCM, Familles Rurales, Maison de Pays, communes, CCAS
				OO30 : Développer les réseaux d'acteurs locaux en lien avec les différents publics (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité).	Coordinations PESL : Petite Enfance Enfance Jeunesse Parentalité	COCM	COCM, Familles Rurales, Maison de Pays, communes, CCAS, écoles, collèges, Mission locale.

Fiche P4

Chemin préalable

Fiche repère de changements :

Après concertation avec les partenaires, les élus ont ajusté les compétences COCM afin que le PESL puisse être mis en œuvre en conformité.

Moyens prévisionnels :

- Temps de travail partagés entre élus, partenaires
- Veille réglementaire

Indicateurs d'évaluation permettant de visualiser si le repère de changement est atteint :

- Validation des statuts COCM en conseil communautaire
- Validation du contrôle de légalité
- Conformité des actions inscrites au PESL

Fiche P5

Chemin préalable

Fiche repère de changements :

En concertation avec les acteurs, les élus et les techniciens ont organisé le pilotage des coordinations (AVS, AAD, PEDT...)

Actions Stratégiques	Résultats Attendus	Echéancier prévisionnel	Objectif général auquel le repère contribue	Objectifs opérationnels auxquels le repère contribue	Coordination Référente	Porteurs des actions	Partenaires Associés
Réflexion sur le besoin de coordination et les moyens mobilisables. Attribution du pilotage des coordinations : - Animation de la Vie Sociale (AVS) - Accès Aux Droits (AAD) - Projet Educatif Du Territoire (PEDT) - Santé - Mobilité - Culture - Autres coordinations des champs du PESL	Les besoins de pilotage des coordinations sont définis dans les différents domaines (mobilité, AAD...)	2025 - 2026	Objectif stratégique : Renforcer le travail du réseau PESL.	OO11 : Coordonner les acteurs et améliorer l'orientation du public vers leurs droits.	Globale et thématiques selon les réseaux mobilisés	COCM Maison de Pays	COCM (France Services), Familles Rurales, Maison de Pays, communes, CCAS
	Les réseaux se poursuivent ou se mettent en place.			OO14 : Favoriser la coordination des acteurs de la santé et du médico-social.	Coordinatrice RTPS (Réseau Territorial de Promotion de la Santé) Service Santé	Structures médico-sociales Service Santé COCM	COCM, Familles Rurales, Maison de Pays, communes, CCAS, DAC
				OO28 : Poursuivre le développement d'un réseau d'acteurs en lien avec les familles.	Coordination PESL Parentalité	COCM	COCM, Familles Rurales, Maison de Pays, communes, CCAS
				OO30 : Développer les réseaux d'acteurs locaux en lien avec les différents publics (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité).	Coordinations PESL : Petite Enfance Enfance Jeunesse Parentalité	COCM	COCM, Familles Rurales, Maison de Pays, communes, CCAS, écoles, collèges, Mission locale.

Fiche P5

Chemin préalable

Fiche repère de changements :

En concertation avec les acteurs, les élus et les techniciens ont organisé le pilotage des coordinations (AVS, AAD, PEDT...)

Moyens prévisionnels :

- Moyens humains et financiers pour les coordinations dédiées
- Soutien technique et financier des institutions partenaires du PESL

Indicateurs d'évaluation permettant de visualiser si le repère de changement est atteint :

- 1 temps de travail « pilotage » regroupant les principaux acteurs locaux, les institutions, les élus et les techniciens COCM.
- Validation collective des besoins de pilotage.
- Validation des coordinations retenues selon les moyens mobilisables.

Fiche P6

Chemin préalable

Fiche repère de changements :

Les acteurs locaux, élus et partenaires du PESL mettent en œuvre le PESL et connaissent le périmètre d'action de chacun.

Actions Stratégiques	Résultats Attendus	Echéancier prévisionnel	Objectif général auquel le repère contribue	Objectifs opérationnels auxquels le repère contribue	Coordination Référente	Porteurs des actions	Partenaires Associés
En concertation avec les institutions partenaires : - Réflexion sur le schéma de gouvernance en cohérence avec le référentiel départemental - Réflexion sur le schéma de coordination au vu du projet PESL - Réflexion des élus et des partenaires sur le rôle de la coordination, ses attendus pour favoriser le travail en transversalité.	Les élus et les partenaires participent aux différentes instances de l'élaboration de la démarche PESL.	2024-2025	Objectif stratégique : Renforcer le travail du réseau PESL.	OO11 : Coordonner les acteurs et améliorer l'orientation du public vers leurs droits.	Globale et thématiques selon les réseaux mobilisés	COCM Maison de Pays	COCM (France Services), Familles Rurales, Maison de Pays, communes, CCAS
	Les élus valident un schéma de gouvernance.			OO14 : Favoriser la coordination des acteurs de la santé et du médico-social.	Coordinatrice RTPS (Réseau Territorial de Promotion de la Santé) Service Santé	Structures médico-sociales Service Santé COCM	COCM, Familles Rurales, Maison de Pays, communes, CCAS, DAC
	Les élus valident les postes de coordination thématiques PESL.			OO28 : Poursuivre le développement d'un réseau d'acteurs en lien avec les familles.	Coordination PESL Parentalité	COCM	COCM, Familles Rurales, Maison de Pays, communes, CCAS
	L'organisation de la coordination permet le travail en transversalité à l'échelle du territoire.			OO30 : Développer les réseaux d'acteurs locaux en lien avec les différents publics (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité).	Coordinations PESL : Petite Enfance Enfance Jeunesse Parentalité	COCM	COCM, Familles Rurales, Maison de Pays, communes, CCAS, écoles, collèges, Mission locale.

Fiche P6

Chemin préalable

Fiche repère de changements :

Les acteurs locaux, élus et partenaires du PESL mettent en œuvre le PESL et connaissent le périmètre d'action de chacun.

Moyens prévisionnels :

- Temps de sensibilisation partagés entre élus et partenaires.
- Temps de collaboration élus et partenaires.
- Temps d'échanges politiques entre élus.
- Mobilisation et valorisation des compétences des partenaires.
- Soutien et accompagnement des institutions partenaires.
- Accompagnement du Pôle Ressources Départemental (référentiels PRD).

Indicateurs d'évaluation permettant de visualiser si le repère de changement est atteint :

En conseil communautaire :

- Validation du schéma de coordination : nombre d'ETP PESL et thématiques
- Validation des moyens à déployer
- Validation de la gouvernance PESL
- Définition partagée (élus, partenaires) du rôle de la coordination
- Validation partagée de la nécessité de travailler en transversalité.

Fiche P7

Chemin préalable

Fiche repère de changements :

Les acteurs de l'animation du territoire sont identifiés et mobilisés par le pilote du réseau.

*NB : la colonne « coordination référente » mentionne l'AVS. Il faut entendre dans ce cas **Animation Sociale du Territoire** telle que défini page 42*

Actions Stratégiques	Résultats Attendus	Echéancier prévisionnel	Objectif général auquel le repère contribue	Objectifs opérationnels auxquels le repère contribue	Coordination Référente	Porteurs des actions	Partenaires Associés
Identification des acteurs de l'animation de territoire.	Les acteurs de l'animation de territoire se rencontrent.	2026	Objectif stratégique : Renforcer le travail du réseau PESL.	OO30 : Développer les réseaux d'acteurs locaux en lien avec les différents publics.	Coordination AVS	COCM	COCM, Familles Rurales, Maison de Pays, communes, CCAS, écoles, collèges, Mission locale
Mise en place du réseau des acteurs de l'animation de territoire.	Les acteurs de l'animation de territoire se connaissent et se reconnaissent. Un réseau est mis en place.		OG 1 : Renforcer les conditions de la cohésion sociale dans un territoire inclusif.	OO17 : Développer l'animation de la vie sociale sur l'ensemble du territoire.	Coordination AVS	COCM, Familles Rurales, communes, CCAS	COCM, Familles Rurales, CCAS, communes, Education Nationale...

Fiche P7

Chemin préalable

Fiche repère de changements :

Les acteurs de l'animation du territoire sont identifiés et mobilisés par le pilote du réseau.

Moyens prévisionnels :

- Temps de coordination AVS dédié
- Disponibilité des acteurs de l'animation du territoire
- Temps de réseau

Indicateurs d'évaluation permettant de visualiser si le repère de changement est atteint :

- Création d'un répertoire des acteurs de l'animation du territoire : outil technique
- Efficacité de la mobilisation du réseau. Critère atteint si 50% des structures ciblées sont représentées durant le rdv de réseau
- Cadre du réseau défini : membres ? objectifs du réseau ? règle commune ? Echancier ?

Fiche A1

Vision A : Les habitants mènent une vie sociale, se rencontrent et créent des liens de solidarité, de respect et de partage tout au long de leur parcours de vie.

Fiche repère de changements :

Les acteurs locaux et les élus partagent un langage commun et sont acculturés au camp du social et de l'animation territoriale.

*NB : la colonne « coordination référente » mentionne l'AVS. Il faut entendre dans ce cas **Animation Sociale du Territoire** telle que défini page 42*

Actions Stratégiques	Résultats Attendus	Echéancier prévisionnel	Objectif général auquel le repère contribue	Objectifs opérationnels auxquels le repère contribue	Coordination Référente	Porteurs des actions	Partenaires Associés
<p>Définitions partagées de ce que couvre le champ du « social »</p> <p>Création d'une culture partagée, un langage commun entre élus et partenaires, renforçant la compréhension mutuelle et favorisant une coopération efficace.</p>	<p>La communication entre les acteurs locaux et les élus est facilitée.</p> <p>Les élus et les acteurs du PESL sont sensibilisés aux problématiques sociales pour lesquelles le territoire est concerné : cohésion, vivre-ensemble, animation de la vie sociale, aller-vers, repérage des publics vulnérables.</p> <p>Les élus situent les enjeux de leur politique sociale à destination des habitants.</p> <p>Les élus portent le PESL et comprennent sa plus-value.</p>	1 ^{er} semestre 2026	Objectif stratégique : Renforcer le travail du réseau PESL.	OO30 : Développer les réseaux d'acteurs locaux en lien avec les différents publics.	Coordinations PESL : Petite Enfance Enfance Jeunesse Parentalité	COCM	COCM, Familles Rurales, Maison de Pays, communes, CCAS, écoles, collèges, Mission locale
			OG1 : Renforcer les conditions de la cohésion sociale dans un territoire inclusif.	OO1 : Développer les actions de repérage et de lutte contre les Violences Intra Familiales.	Coordination Parentalité	Pilotage Maison Du Pays de Lessay (MDP)	COCM, Familles Rurales, communes, CCAS, Education Nationale...
				OO6 : Améliorer l'accueil et l'accompagnement des publics vulnérables (handicap, santé, social, économique, jeunes femmes)	Coordination Animation de la Vie Sociale (AVS)	COCM, Familles Rurales (FR), communes, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	COCM, Familles Rurales, communes, CCAS
				OO7 : Améliorer le repérage des publics vulnérables (handicap, santé, social, économique).	Coordination AVS	COCM, Familles Rurales, communes, CCAS	COCM (santé), Familles Rurales, CCAS, communes, Education Nationale, services sociaux CAF, MSA, CPAM...



Fiche A1

Vision A : Les habitants mènent une vie sociale, se rencontrent et créent des liens de solidarité, de respect et de partage tout au long de leur parcours de vie.

Fiche repère de changements :

Les acteurs locaux et les élus partagent un langage commun et sont acculturés au camp du social et de l'animation territoriale.

				OO10 : Développer l'aller vers en matière d'accès aux droits pour lutter contre le non-recours	Coordination AVS	France Services, EPN (MDP, COCM) Familles Rurales	MDP, COCM, Familles Rurales, communes, CCAS.
				OO17 : Développer l'animation de la vie sociale sur l'ensemble du territoire (acculturation).	Coordination AVS	COCM, Familles Rurales, communes, CCAS	COCM, Familles Rurales, CCAS, communes, Education Nationale...

Moyens prévisionnels :

- Mise en réseaux des acteurs (élus, agents, associations, partenaires...)
- Temps de sensibilisation partagés entre élus, partenaires (et habitants ?)
- Valorisation des retours d'expériences.
- Echanges de bonnes pratiques.
- Mise en place d'un référentiel partagé : Outil commun / Glossaire partagé

Indicateurs d'évaluation permettant de visualiser si le repère de changement est atteint :

- Nombre d'élus sensibilisés ou participants à ces temps partagés : Critère atteint si 1/3 des communes du territoire est couvert par un élu sensibilisé au champ du social.
- Nombre de partenaires sensibilisés ou participants à ces temps partagés : Critère atteint si la moitié des partenaires invités est présente à un temps de sensibilisation.
- Qualité des temps d'échanges. Témoignages des élus.
- Existence d'un outil permettant de garder la mémoire de ce langage commun.



Fiche A2

Vision A : Les habitants mènent une vie sociale, se rencontrent et créent des liens de solidarité, de respect et de partage tout au long de leur parcours de vie.

Fiche repère de changements :

Les acteurs du réseau ont constitué des groupes de travail. Ils s'appuient sur les structures AVS pour mailler le territoire avec une offre d'animation à destination de tous.



Actions Stratégiques	Résultats attendus	Echéancier prévisionnel	Objectif général auquel le repère contribue	Objectifs opérationnels auxquels le repère contribue	Coordination référente	Porteurs des actions	Partenaires Associés
Sensibilisation des acteurs locaux au repérage des VIF et des publics vulnérables.	Un maximum de partenaires est capable de repérer les violences intrafamiliales (VIF) et les publics vulnérables.	2 ^{ème} Semestre 2026	OG1 : Renforcer les conditions de la cohésion sociale dans un territoire inclusif.	OO1 : Développer les actions de repérage et de lutte contre les Violences Intra Familiales.	Coordination Parentalité	Pilotage Maison Du Pays de Lessay (MDP)	COCM, Familles Rurales, communes, CCAS, Education Nationale...
Interconnaissance des acteurs et des missions de chacun.	Un maximum de partenaires est capable d'orienter les publics en difficulté.			OO3 : Faciliter le maintien des séniors à domicile.	Service sénior COCM	Service Sénior COCM Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)	COCM, Familles Rurales (solidarité transport), communes, CCAS, services d'aide a domicile, conseil départemental
Structuration d'une stratégie d'allers-retours et d'accessibilité des services.	Le taux de non-recours aux droits est en baisse.			OO4 : Accompagner et soutenir les acteurs qui agissent en faveur des personnes dépendantes.	Coordination AVS Service Sénior	Service Sénior COCM CLIC	MDP, COCM, Familles Rurales, communes, CCAS
Identification des projets AVS à conduire, à consolider.	L'offre d'animation de la vie sociale (AVS) est accessible à un maximum d'habitants (maillage).			OO5 : Favoriser la prévention de la perte d'autonomie.	Service sénior COCM	Service Sénior COCM CLIC	COCM, Familles Rurales, communes, CCAS, conseil départemental
	Le maillage du territoire est développé/ structuré.			OO7 : Améliorer le repérage des publics vulnérables (handicap, santé, social, économique).	Coordination AVS	COCM, Familles Rurales, communes, CCAS	COCM (santé), Familles Rurales, CCAS, communes, Education Nationale,

Fiche A2

Vision A : Les habitants mènent une vie sociale, se rencontrent et créent des liens de solidarité, de respect et de partage tout au long de leur parcours de vie.

Fiche repère de changements :

Les acteurs du réseau ont constitué des groupes de travail. Ils s'appuient sur les structures AVS pour mailler le territoire avec une offre d'animation à destination de tous.

	Les particularités du public « sénior » sont prises en compte.						services sociaux CAF, MSA, CPAM...
				OO10 : Développer l'aller vers en matière d'accès aux droits pour lutter contre le non-recours.	Coordination AVS	COCM (France Services, EPN...) MDP Familles Rurales	MDP, COCM, Familles Rurales, communes, CCAS.
				OO17 : Développer l'animation de la vie sociale sur l'ensemble du territoire.	Coordination AVS	COCM, CCAS, Familles Rurales, communes,	COCM, Familles Rurales, CCAS, communes, Education Nationale...

Moyens prévisionnels :

- Recensement des structures AVS avec leurs domaines d'intervention / identification des zones blanches.
- Analyse des besoins des habitants.
- Désignation d'un coordinateur AVS pour faciliter le lien entre les différentes structures.
- Formation / Accompagnement des acteurs à la dynamique partenariale et à « l'aller-vers ».
- Mobilisation des partenaires pour les temps de sensibilisation au repérage.
- Priorisation des actions au regard des moyens mobilisables par les acteurs locaux (*institutions, associations, collectivités*)

Indicateurs d'évaluation permettant de visualiser si le repère de changement est atteint :

- Nombre de partenaires sensibilisés à la dynamique partenariale et à « l'aller-vers » : Critère atteint si 50% du territoire est couvert par un acteur sensibilisé.
- Ateliers participatifs pour approfondir les besoins des habitants et favoriser l'interconnaissance des acteurs. Critère atteint si 2 rdv minimum sont organisés.
- Baisse du taux de non-recours aux droits.
- Nombre d'actions d'aller-vers mises en place. Critère atteint si 3 actions sont organisées.
- Cartographie des acteurs et des besoins. Maillage de l'offre d'AVS atteint si la moitié du territoire est couvert.



Fiche A3

Vision A : Les habitants mènent une vie sociale, se rencontrent et créent des liens de solidarité, de respect et de partage tout au long de leur parcours de vie.

Fiche repère de changements :

Les acteurs locaux sont soutenus et accompagnés dans leur développement et/ou leurs projets.

Actions Stratégiques	Résultats attendus	Echéancier prévisionnel	Objectif général auquel le repère contribue	Objectifs opérationnels auxquels le repère contribue	Coordination référente	Porteurs des actions	Partenaires associés
<p>Valorisation, partage et capitalisation des initiatives inspirantes.</p> <p>Accompagnement et soutien des projets d'animation du territoire : technique, humain, financier, mutualisation des moyens.</p> <p>Soutien des acteurs agissant auprès des publics vulnérables.</p>	Les projets des partenaires sont connus et reconnus.	2027	OG1 : Renforcer les conditions de la cohésion sociale dans un territoire inclusif	OO1 : Développer les actions de repérage et de lutte contre les Violences Intra Familiales.	Coordination Parentalité	Pilotage MDP	COCM, Familles Rurales, communes, CCAS, Education Nationale...
	Les partenaires du réseau et les élus appuient les initiatives d'animation du territoire pour développer l'offre.			OO2 : Promouvoir l'égalité femme homme.	Coordination AVS	COCM, Familles Rurales, CCAS, communes, Education Nationale...	COCM, Familles Rurales, CCAS, communes, Education Nationale...
	Les acteurs conçoivent des projets partenariaux qui répondent aux besoins des habitants.			OO3 : Faciliter le maintien des seniors dans un domicile.	Service sénior COCM	Service Sénior COCM, CLIC	COCM, Familles Rurales (solidarité transport), communes, CCAS, services d'aide a domicile, conseil départemental
				OO4 : Accompagner et soutenir les acteurs qui agissent en faveur des personnes dépendantes.	Coordination AVS Service Sénior	Service Sénior COCM CLIC	MDP, COCM, Familles Rurales, communes, CCAS
				OO5 : Favoriser la prévention de la perte d'autonomie.	Service sénior COCM	Service Sénior COCM CLIC	COCM, Familles Rurales, communes, CCAS, conseil départemental



Fiche A3

Vision A : Les habitants mènent une vie sociale, se rencontrent et créent des liens de solidarité, de respect et de partage tout au long de leur parcours de vie.

Fiche repère de changements :

Les acteurs locaux sont soutenus et accompagnés dans leur développement et/ou leurs projets.

				OO6 : Améliorer l'accueil et l'accompagnement des publics vulnérables (handicap, santé, social, économique, jeunes femmes).	Coordination AVS	COCM, Familles Rurales (FR), communes, CCAS	COCM, Familles Rurales, CCAS, communes
				OO17 : Développer l'animation de la vie sociale sur l'ensemble du territoire.	Coordination AVS	COCM, Familles Rurales, collectivités, CCAS	COCM, Familles Rurales, CCAS, communes, Education Nationale...
<p><u>Moyens prévisionnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien financier accordé aux associations. - Accompagnement technique et méthodologique : formation, mutualisation de services et de moyens, mise à disposition d'outils partagés... - Echanges de pratiques, mutualisation de ressources et co-construction de projets. - Valorisation des actions existantes comme leviers d'attractivité et de visibilité. 							
<p><u>Indicateurs d'évaluation permettant de visualiser si le repère de changement est atteint :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de subventions accordées par les financeurs publics : Collectivités territoriales (EPCI, communes, Département), CAF... Critère atteint si chaque structure ou association ayant présenté une demande cohérente bénéficie d'une aide financière des collectivités - Nombre de rencontres du réseau. Critère atteint si une rencontre a lieu. - Nombre de projets inter structures. Critère atteint si 2 projets inter structures sont organisés. - Nombre d'accompagnement technique et méthodologique. Critère atteint si 3 structures ou associations sont accompagnées ou bénéficient de mutualisation de ressources (humaines, matérielles...). - Plus-value de l'accompagnement des projets. Les bilans des projets qualifient cette plus-value. 							



Fiche A4

Vision A : Les habitants mènent une vie sociale, se rencontrent et créent des liens de solidarité, de respect et de partage tout au long de leur parcours de vie.

Fiche repère de changements :

Les organisateurs d'évènements communiquent auprès des habitants et partagent l'objectif de développer les solidarités locales.

Actions Stratégiques	Résultats attendus	Echéancier prévisionnel	Objectif général auquel le repère contribue	Objectifs opérationnels auxquels le repère contribue	Coordination référente	Porteurs des actions	Partenaires associés
<p>Définition d'une stratégie de communication auprès des habitants.</p> <p>Valorisation, partage et capitalisation des initiatives de solidarité.</p> <p>Accompagnement des initiatives de solidarités locales (associations).</p>	Les habitants sont informés des événements du territoire.	2028	OG1 : Renforcer les conditions de la cohésion sociale dans un territoire inclusif	OO1 : Développer les actions de repérage et de lutte contre les Violences Intra Familiales.	Coordination Parentalité	Pilotage MDP	COCM, Familles Rurales, communes, CCAS, Education Nationale...
	Les partenaires communiquent entre eux sur leurs événements			OO2 : Promouvoir l'égalité femme homme.	Coordination AVS	COCM, Familles Rurales, CCAS, communes, Education Nationale...	COCM, Familles Rurales, CCAS, communes, Education Nationale...
	Des événements de solidarité sont organisés.			OO4 : Accompagner et soutenir les acteurs qui agissent en faveur des personnes dépendantes.	Coordination AVS Service Sénior	Service Sénior COCM CLIC	MDP, COCM, Familles Rurales, communes, CCAS
	Les solidarités locales sont prises en compte dans l'organisation d'événements.			OO6 : Améliorer l'accueil et l'accompagnement des publics vulnérables (handicap, santé, social, économique, jeunes femmes).	Coordination AVS	COCM, Familles Rurales (FR), communes, CCAS	COCM, Familles Rurales, communes, CCAS
	Le bénévolat est valorisé durant les événements			OO17 : Développer l'animation de la vie sociale sur l'ensemble du territoire.	Coordination AVS	COCM, Familles Rurales, collectivités, CCAS	COCM, Familles Rurales, CCAS, communes, Education Nationale...



Fiche A4

Vision A : Les habitants mènent une vie sociale, se rencontrent et créent des liens de solidarité, de respect et de partage tout au long de leur parcours de vie.
Fiche repère de changements :

Les organisateurs d'évènements communiquent auprès des habitants et partagent l'objectif de développer les solidarités locales.

			OG 2 : Accompagner les habitants vers l'autonomie.	OO20 : Valoriser et améliorer la communication sur l'offre de services à la population.	Coordinations PESEL : Petite Enfance Enfance Jeunesse Parentalité	MDP Familles Rurales COCM	Service communication COCM, Familles Rurales, communes, CCAS, France Services, Associations...
			OG 3 : Offrir un cadre de vie de qualité et où il fait bon vivre.	OO18 : Promouvoir et valoriser l'engagement citoyen des habitants et soutenir le tissu associatif.	Coordination AVS	MDP (Guid'Asso) Familles Rurales COCM Associations	COCM, Familles Rurales, communes, CCAS, Associations SDJES

Moyens prévisionnels :

- Mobilisation des compétences du service communication COCM
- Communication locale et numérique : bouche à oreille, panneaux d'affichage, flyers, affiches magasins, bulletins communaux, presse, tenues de stands... / sites internet, réseaux sociaux...
- Mobilisation de relais de proximité : Associations, Centre social, Espace de Vie Sociale, écoles...
- Sensibilisation à la solidarité à travers l'évènementiel : organisation d'évènements conviviaux, mises en situation participatives (murs d'expression, jeux coopératifs...), accessibilité solidaire (financière, mixité sociale...)

Indicateurs d'évaluation permettant de visualiser si le repère de changement est atteint :

- Efficience de la Carte'Info. Atteint si 75% des événements solidaires sont inscrits sur la carte.
- Qualité de la communication. Critère atteint si chaque événement est véhiculé par au moins 4 canaux de communication
- Efficience de la communication. Critère atteint si un outil de communication inter structures est réalisé
- Nombre d'évènements « valorisant la portée solidaire » organisés sur le territoire. Critère atteint si 2 événements « solidaires » sont organisés.



Fiche A5

Vision A : Les habitants mènent une vie sociale, se rencontrent et créent des liens de solidarité, de respect et de partage tout au long de leur parcours de vie.

Fiche repère de changements :

Les habitants ont l'occasion de partager des événements de rencontre et de solidarité sur tout le territoire.

Actions Stratégiques	Résultats attendus	Echéancier prévisionnel	Objectif général auquel le repère contribue	Objectifs opérationnels auxquels le repère contribue	Coordination référente	Porteurs des actions	Partenaires associés
<p>Développement d'événements de rencontre et de solidarité.</p> <p>Maillage des événements sur le territoire.</p> <p>Organisation d'événements mobilisant l'engagement des habitants et valorisant le bénévolat.</p>	<p>Des événements de solidarité sont organisés à l'échelle du territoire.</p> <p>La rencontre entre les habitants est favorisée.</p> <p>Les habitants s'investissent dans la mise en place d'événements.</p>	2028	OG1 : Renforcer les conditions de la cohésion sociale dans un territoire inclusif.	OO2 : Promouvoir l'égalité femme homme.	Coordination AVS	COCM, Familles Rurales, CCAS, communes, Education Nationale...	COCM, Familles Rurales, CCAS, communes, Education Nationale...
				OO6 : Améliorer l'accueil et l'accompagnement des publics vulnérables (handicap, santé, social, économique, jeunes femmes).	Coordination AVS	COCM, Familles Rurales (FR), communes, CCAS	COCM, Familles Rurales, communes, CCAS
				OO17 : Développer l'animation de la vie sociale sur l'ensemble du territoire.	Coordination AVS	COCM, Familles Rurales, collectivités, CCAS	COCM, Familles Rurales, CCAS, communes, Education Nationale...
						OG 3 : Offrir un cadre de vie de qualité et où il fait bon vivre.	OO18 : Promouvoir et valoriser l'engagement citoyen des habitants et soutenir le tissu associatif.



Fiche A5

Vision A : Les habitants mènent une vie sociale, se rencontrent et créent des liens de solidarité, de respect et de partage tout au long de leur parcours de vie.

Fiche repère de changements :

Les habitants ont l'occasion de partager des événements de rencontre et de solidarité sur tout le territoire.

Moyens prévisionnels :

- Cartographie des événements solidaires organisés sur le territoire.
- Valorisation des actions solidaires existantes comme leviers d'attractivité et de visibilité.
- Implication des habitants dans la co-construction des actions.
- Mobilisation de financements.

Indicateurs d'évaluation permettant de visualiser si le repère de changement est atteint :

- Fréquentation des événements solidaires organisés sur le territoire. Critère atteint si le nombre de participants est 3 fois supérieur au nombre d'organisateur présents durant l'événement
- Qualité du maillage des événements solidaires. Critère atteint si 1/3 des communes est couvert par un événement (considérant un rayon de 10km de couverture autour du lieu de l'événement).
- Nombre d'événements mobilisant l'engagement des habitants (participation à l'organisation ou action, hors membres du Conseil d'Administration des associations). Critère atteint si 1/3 des événements mobilise au moins 2 habitants.
- Nombre d'événements valorisant le bénévolat. Critère atteint si 1/3 des événements valorise le bénévolat (au-delà du discours de remerciement)
- Nombre de bénévoles associatifs mobilisés par les événements. Critère atteint si la moitié des événements mobilise au moins 3 bénévoles
- Pourcentage d'événements gratuits. Critère atteint si 50% d'événements sans coût d'entrée.



Fiche A6

Vision A : Les habitants mènent une vie sociale, se rencontrent et créent des liens de solidarité, de respect et de partage tout au long de leur parcours de vie.

Fiche repère de changements :

Les habitants ont le réflexe de l'alerte citoyenne.

Actions Stratégiques	Résultats attendus	Echéancier prévisionnel	Objectif général auquel le repère contribue	Objectifs opérationnels auxquels le repère contribue	Coordination référente	Porteurs des actions	Partenaires associés
Sensibilisation des habitants à l'alerte citoyenne. Communication sur les protocoles d'alerte.	Les habitants connaissent mieux les personnes de leur entourage. Ils repèrent plus facilement les situations difficiles et savent réagir, alerter si besoin. Les habitants sont plus solidaires entre eux. L'entraide se développe sur le territoire.	Prochain PESL	OG1 : Renforcer les conditions de la cohésion sociale dans un territoire inclusif	OO1 : Développer les actions de repérage et de lutte contre les Violences Intra Familiales.	Coordination Parentalité	Pilotage MDP	COCM, Familles Rurales, communes, CCAS, Education Nationale...
				OO2 : Promouvoir l'égalité femme homme.	Coordination AVS	COCM, Familles Rurales, CCAS, communes, Education Nationale...	COCM, Familles Rurales, CCAS, communes, Education Nationale...
				OO3 : Faciliter le maintien des seniors dans un domicile.	Service sénior COCM	Service Sénior COCM, CLIC	COCM, Familles Rurales (solidarité transport), communes, CCAS, services d'aide a domicile, conseil départemental
				OO6 : Améliorer l'accueil et l'accompagnement des publics vulnérables (handicap, santé, social, économique, jeunes femmes).	Coordination AVS	COCM, Familles Rurales (FR), communes, CCAS	COCM, Familles Rurales, communes, CCAS
				OO17 : Développer l'animation de la vie sociale sur l'ensemble du territoire.	Coordination AVS	COCM, Familles Rurales, collectivités, CCAS	COCM, Familles Rurales, CCAS, communes, Education Nationale...



Fiche A6

Vision A : Les habitants mènent une vie sociale, se rencontrent et créent des liens de solidarité, de respect et de partage tout au long de leur parcours de vie.

Fiche repère de changements :

Les habitants ont le réflexe de l'alerte citoyenne.

Moyens prévisionnels :

- Moyens de communication et de diffusion de l'alerte (Applications, SMS, numéros d'urgence...)
- Temps de sensibilisation / formation continue à destination des habitants (campagnes d'informations, formation aux premiers secours, VIF, santé mentale...)
- Temps d'échanges organisés sur le territoire entre partenaires locaux.
- Temps de sensibilisation dans les écoles : alertes risques, attentats..., formations PSC1, points de rassemblement, visites casernes pompiers... / interventions éducatives des pompiers - gendarmes auprès des élèves...
- Mise en place de réseaux de citoyens (Voisins vigilants...)

Indicateurs d'évaluation permettant de visualiser si le repère de changement est atteint :

- Nombre de personnes participant aux temps de sensibilisation / formation. Critère atteint si 6 habitants minimum sont présents à chaque temps de sensibilisation.
- Nombre de communes disposant de réseaux citoyens. Critère atteint si 5 communes en disposent.
- Variété des publics sensibilisés. Critère atteint si 3 structures ou associations différentes accueillent 1 temps de sensibilisation.

Définition :

L'alerte citoyenne est la capacité des habitants à repérer dans leur entourage les situations de détresse, les prévenir, savoir réagir, se protéger et alerter si nécessaire.



Fiches B1 - B2

Vision B : Les habitants améliorent leur cadre de vie en utilisant les ressources à leur disposition

Fiche repère de changements :

Les acteurs locaux s'approprient les différentes ressources et les connaissent.

Les acteurs locaux communiquent sur les ressources existantes.



Actions Stratégiques	Résultats Attendus	Echéancier prévisionnel	Objectif général auquel le repère contribue	Objectifs opérationnels auxquels le repère contribue	Coordination référente	Porteurs des actions	Partenaires Associés
Mobilisation sur des temps de réseau où les partenaires partagent leurs missions.	Les acteurs locaux sont capables de communiquer sur les services des autres partenaires.	1 ^{er} semestre 2026	Objectif stratégique : Renforcer le travail du réseau PESL.	OO11 : Coordonner les acteurs et améliorer l'orientation du public vers leurs droits.	Globale et thématiques selon les réseaux mobilisés	COCM Maison de Pays	Acteurs locaux selon la thématique : Associations, Service COCM communication, France services, EPN, communes (réseau des secrétaires) ...
Réflexion collaborative autour des outils et canaux de communication.	Ils sont capables d'orienter les publics selon leurs besoins.			OO30 : Développer les réseaux d'acteurs en lien avec les publics.	Coordinations PESL : Petite Enfance Enfance Jeunesse Parentalité	COCM	
Partage du plan de communication aux acteurs locaux et partenaires.	Les habitants sont sollicités afin d'ajuster les moyens de communication.		OG 2 : Accompagner les habitants vers l'autonomie.	OO20 : Valoriser et améliorer la communication sur l'offre de services à la population.	Coordinations PESL : Petite Enfance Enfance Jeunesse Parentalité	MDP Familles Rurales COCM	Service communication COCM, Familles Rurales, communes, CCAS, France Services, Associations...
Communication adaptée en direction du public.							

Fiches B1 - B2

Vision B : Les habitants améliorent leur cadre de vie en utilisant les ressources à leur disposition

Fiche repère de changements :

Les acteurs locaux s'approprient les différentes ressources et les connaissent.

Les acteurs locaux communiquent sur les ressources existantes.

Moyens prévisionnels :

- Mobilisation des compétences du service communication COCM
- Temps agents PESL et partenaires
- Mise en place de canaux de communication adaptés à l'utilisation du réseau des partenaires.
- Mise en place de canaux de communication adaptés à l'utilisation des publics ciblés.
- Création d'un outil « tableau de bord » partagé par les partenaires.
- Guide d'accès aux services (numérique / version papier...)
- Campagne d'informations ciblée (affichages, réseaux sociaux...)

Indicateurs d'évaluation permettant de visualiser si le repère de changement est atteint :

- Nombre de temps de réseaux organisés. Critère atteint si au moins 1 rdv est organisé.
- Pertinence du réseau. Critère atteint si la moitié des structures invitée participe au réseau.
- Qualité des outils adaptés aux différents publics. Critère atteint si la mise en forme de l'outil est adaptée au public cible
- Efficacité de la Carte 'Info. Critère atteint si 75% des ressources sont inscrites sur la carte.
- Qualité de la communication. Critère atteint si chaque ressource est véhiculée par au moins 3 canaux de communication
- Utilisation du tableau de bord par les partenaires (moyen de connaître les ressources du territoire). Critère atteint si la moitié des partenaires du réseau a complété ou consulté le tableau de bord.

Fiche B3

Vision B : Les habitants améliorent leur cadre de vie en utilisant les ressources à leur disposition

Fiche repère de changements :

Les habitants sont consultés sur leurs besoins à plusieurs étapes de la démarche.



Actions Stratégiques	Résultats attendus	Echéancier prévisionnel	Objectif général auquel le repère contribue	Objectifs opérationnels auxquels le repère contribue	Coordination référente	Porteurs des actions	Partenaires associés
Réflexion collaborative autour de la consultation des habitants.	La consultation des habitants est organisée à l'échelle du territoire.	2026-2028	OG 1 : Renforcer les conditions de la cohésion sociale dans un territoire inclusif.	OO2 : Promouvoir l'égalité homme – femme.	Coordination AVS	COCM, Familles Rurales, CCAS, communes, Education Nationale...	COCM, Familles Rurales, CCAS, communes, Education Nationale...
Consultation des habitants avec la contribution des réseaux de partenaires.	Les habitants sont consultés pour identifier leurs besoins dans la durée. Le besoin des habitants est pris en compte dans l'élaboration des projets.			OO3 : Faciliter le maintien à domicile.	Service Sénior COCM, CLIC	COCM, Familles Rurales (solidarité transport), communes, CCAS, services d'aide a domicile, conseil départemental	Service Sénior COCM, CLIC
Sollicitation des habitants dans les différentes réflexions.	Les habitants sont sollicités afin d'ajuster les moyens de communication.			OO6 : Améliorer l'accueil et l'accompagnement des publics vulnérables.	Coordination AVS	COCM, Familles Rurales, communes, CCAS	COCM, Familles Rurales, communes, CCAS

Fiche B3

Vision B : Les habitants améliorent leur cadre de vie en utilisant les ressources à leur disposition

Fiche repère de changements :

Les habitants sont consultés sur leurs besoins à plusieurs étapes de la démarche.



			OG 2 : Accompagner les habitants vers l'autonomie.	OO20 : Valoriser et améliorer la communication sur l'offre de services à la population.	Coordinations PESL : Petite Enfance Enfance Jeunesse Parentalité	MDP Familles Rurales COCM	Service communication COCM, Familles Rurales, communes, CCAS, France Services, Associations...
			OG 3 : Offrir un cadre de vie de qualité et où il fait bon vivre.	OO12 : Développer les actions de prévention et de promotion de la santé.	Coordination RTPS,	MDP Familles Rurales COCM (PESL, EJP, santé)	Service Séniors, Collèges, écoles, ACM, Espaces Jeunes, MADO, ARS, ...
				OO13 : Faciliter l'accès aux soins de tous les habitants.	Service santé COCM	MDP Familles Rurales COCM	Service Séniors, MADO, DAC, Professionnels de santé, RTPS.
				OO15 : Adapter et rendre accessible l'offre de logements aux besoins de tous les habitants.	Service habitat COCM	MDP, Familles Rurales COCM (service habitat) Communes	Service PESL France <u>Rénov'</u> Manche Habitat CCLAJ, URHAJ
				OO16 : Lutter contre l'habitat indigne et la précarité du logement	Service habitat COCM	MDP, Familles Rurales COCM (habitat) Communes	Service PESL France <u>Rénov'</u> Manche Habitat CLLAJ, URHAJ
			OG 4 : Permettre aux enfants, jeunes et familles de s'épanouir sur le territoire.	OO31 : Renforcer la continuité éducative pour favoriser le bien-être de l'enfant et du jeune tout au long de son parcours.	Coordinations PESL Enfance Jeunesse	Signataires et acteurs du PEDT,	Collèges, écoles, ACM, Espaces Jeunes, communes, services COCM, PESL, Mission Locale

Fiche B3

Vision B : Les habitants améliorent leur cadre de vie en utilisant les ressources à leur disposition

Fiche repère de changements :

Les habitants sont consultés sur leurs besoins à plusieurs étapes de la démarche.

Moyens prévisionnels :

- Temps agents PESL et partenaires.
- Outils de recueil de la parole des habitants (questionnaires, porteur de paroles, enquête...).
- Compétence des acteurs locaux pour la consultation des habitants.

Indicateurs d'évaluation permettant de visualiser si le repère de changement est atteint :

- Nombre de temps de réseaux organisés. Critère atteint si au moins 1 rdv est organisé.
- Qualité du réseau. Critère atteint si la moitié des structures invitées participe au réseau.
- Nombre de participation des habitants : Critère atteint si un ou des habitants intègre(nt) les groupes de travail par projet.
- Typologie des habitants. Critère atteint si au moins 5 typologies familiales sont consultées (jeunesse, parent d'un enfant 0-6 ans, parent d'un enfant 6-10 ans, parent d'un enfant 11-18 ans, parent d'un enfant 18-25 ans, adulte sans enfant, grands-parents)
- Nombre de consultations des habitants. Critère atteint si au moins 3 actions de consultation sont réalisées
- Typologie des habitants. Critère atteint si au moins 5 typologies familiales sont consultées (jeunesse, parent d'un enfant 0-6 ans, parent d'un enfant 6-10 ans, parent d'un enfant 11-18 ans, parent d'un enfant 18-25 ans, adulte sans enfant, grands-parents)

Fiche B4

Vision B : Les habitants améliorent leur cadre de vie en utilisant les ressources à leur disposition

Fiche repère de changements :

Les acteurs apportent des solutions aux ressources manquantes identifiées.



Actions Stratégiques	Résultats attendus	Echéancier prévisionnel	Objectif général auquel le repère contribue	Objectifs opérationnels auxquels le repère contribue	Coordination référente	Porteurs des actions	Partenaires associés
<p>Valorisation des ressources existantes auprès des publics.</p> <p>Travail collaboratif sur des propositions de solutions adaptées aux besoins des différents publics (mobilité, habitat, santé, culture...)</p> <p>Mise en œuvre de solutions adaptées.</p>	<p>Le besoin des habitants est pris en compte dans l'élaboration des projets.</p> <p>Les services des collectivités et les partenaires travaillent en transversalité.</p> <p>Les habitants trouvent des réponses à leurs besoins.</p>	2026-2028	OG 1 : Renforcer les conditions de la cohésion sociale dans un territoire inclusif.	OO10 : Développer l'aller-vers en matière d'accès aux droits pour lutter contre le non-recours.	Coordination AVS	France Services, EPN (MDP, COCM) Familles Rurales	MDP, COCM, Familles Rurales, communes, CCAS.
			OG 2 : Accompagner les habitants vers l'autonomie.	OO8 : Améliorer l'accès à la mobilité des habitants.	Service mobilité COCM	COCM : Service mobilité (SRAV), EJP MDP, CCAS, Familles Rurales, Communes.	COCM PESL Communes Département Région Associations
				OO9 : Favoriser l'ouverture sur le monde des habitants et lever les freins psychosociaux.	Coordination AVS	COCM, (culture, sport, EJP, mobilité) MDP, CCAS, Familles Rurales, Communes.	COCM PESL DRAC (Culture s'anime) Droits Culturels en Territoires Normands
			OG 3 : Offrir un cadre de vie de qualité et où il fait bon vivre.	OO12 : Développer les actions de prévention et de promotion de la santé.	Coordination RTPS,	MDP Familles Rurales COCM (PESL, EJP, santé)	Service Séniors, Collèges, écoles, ACM, Espaces Jeunes, MADO, ARS, ...
				OO13 : Faciliter l'accès aux soins de tous les habitants.	Service santé COCM	MDP, COCM, Familles Rurales	Service Séniors, MADO, DAC, RTPS,

Fiche B4

Vision B : Les habitants améliorent leur cadre de vie en utilisant les ressources à leur disposition

Fiche repère de changements :

Les acteurs apportent des solutions aux ressources manquantes identifiées.



							professionnels de santé
				OO15 : Adapter et rendre accessible l'offre de logements aux besoins de tous les habitants.	Service habitat COCM	MDP, Communes, Familles Rurales COCM (service habitat)	Service PESL France Renov' Manche Habitat CCLAJ, URHAJ
				OO16 : Lutter contre l'habitat indigne et la précarité du logement.	Service habitat COCM	MDP, Familles rurales COCM (service habitat) Communes	Service PESL France Renov' Manche Habitat CLLAJ, URHAJ
				OO19 : Renforcer l'offre de service, en particulier sur la thématique parentalité.	Coordination PESL Global Parentalité	MDP, Familles Rurales COCM (EJP) Communes	EPN, CCAS, CAF, MSA, UDAF, France Services
<p><u>Moyens prévisionnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Temps agents PESL et partenaires - Outils de communication des ressources existantes auprès des publics. - Mutualisation des moyens 							
<p><u>Indicateurs d'évaluation permettant de visualiser si le repère de changement est atteint :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de temps de réseaux organisés. Critère atteint si au moins 2 rdvs sont organisés. - Pertinence du réseau. Critère atteint si la moitié des structures invitée participe au réseau. - Nombre de consultation des habitants : Critère atteint si un ou des habitants sont consultés ou intègrent les groupes de travail par projet. - Qualité de la valorisation des ressources. Critère atteint si les ressources sont valorisées par au moins 2 canaux de communication. 							

Fiche B5

Vision B : Les habitants améliorent leur cadre de vie en utilisant les ressources à leur disposition

Fiche repère de changements :

Les habitants accèdent à une offre de service selon leurs besoins et particularités (dont inclusion).



Actions Stratégiques	Résultats attendus	Echéancier prévisionnel	Objectif général auquel le repère contribue	Objectifs opérationnels auxquels le repère contribue	Coordination référente	Porteurs des actions	Partenaires associés
<p>Sensibilisation des acteurs locaux aux différentes particularités et besoins des habitants (inclusion, besoin accompagnement social, parentalité...).</p> <p>Sensibilisation à l'accueil inconditionnel.</p> <p>Mise en œuvre de l'accueil inconditionnel sur l'ensemble des structures accueillant du public.</p> <p>Développement de l'accessibilité de l'offre de service.</p>	<p>L'offre de services est visible et connue des habitants.</p> <p>Les habitants disposent d'une offre de service adaptée et accessible selon leurs besoins.</p>	2027-2028	OG1 : Renforcer les conditions de la cohésion sociale dans un territoire inclusif.	OO3 : Faciliter le maintien des seniors à domicile.	Service Sénior COCM, CLIC	COCM, Familles Rurales (solidarité transport), communes, CCAS, services d'aide à domicile, Département.	Service Sénior COCM, CLIC.
				OO4 : Accompagner et soutenir les acteurs qui agissent en faveur des personnes dépendantes.	Coordination AVS Service Sénior	Service Sénior COCM CLIC	MDP, COCM, Familles Rurales, communes, CCAS
				OO5 : Favoriser la prévention de la perte d'autonomie.	Service sénior COCM	Service Sénior COCM CLIC	COCM, Familles Rurales, communes, CCAS, Département.
				OO10 : Développer l'aller vers en matière d'accès aux droits pour lutter contre le non-recours.	Coordination AVS	France Services, EPN (MDP, COCM) Familles Rurales	MDP, COCM, Familles Rurales, communes, CCAS.
						OG 2 : Accompagner les habitants vers l'autonomie.	OO8 : Améliorer l'accès à la mobilité des habitants.

Fiche B5

Vision B : Les habitants améliorent leur cadre de vie en utilisant les ressources à leur disposition

Fiche repère de changements :

Les habitants accèdent à une offre de service selon leurs besoins et particularités (dont inclusion).



Elaboration d'un projet inclusion territorial.				OO9 : Favoriser l'ouverture sur le monde des habitants et lever les freins psychosociaux.	Coordination AVS	COCM, (culture, sport, EJP, mobilité) MDP, CCAS Familles Rurales, Communes.	COCM PESL DRAC (Culture s'anime) Droits Culturels en Territoires Normands
	OG 3 : Offrir un cadre de vie de qualité et où il fait bon vivre.			OO12 : Développer les actions de prévention et de promotion de la santé.	Coordination RTPS,	MDP, Familles Rurales, COCM (PESL, EJP, santé)	Service Séniors, Collèges, écoles, ACM, Espaces Jeunes, MADO ARS, ...
				OO13 : Faciliter l'accès aux soins de tous les habitants.	Service santé COCM	MDP, Familles Rurales, COCM	Service Séniors, MADO, DAC, RTPS, professionnels de santé
				OO15 : Adapter et rendre accessible l'offre de logements aux besoins de tous les habitants.	Service habitat COCM	MDP, Familles Rurales, COCM (service habitat) Communes	Service PESL France Rénov' Manche Habitat CCLAJ, URHAJ
				OO16 : Lutter contre l'habitat indigne et à la précarité du logement.	Service habitat COCM	MDP, Familles Rurales, COCM (service habitat) Communes	Service PESL France Rénov' Manche Habitat CLLAJ, URHAJ
				OO19 : Renforcer l'offre de service, en particulier sur la thématique parentalité.	Coordinations PESL Global, Parentalité	MDP, Familles rurales, COCM (EJP) Communes	EPN, France Services, CAF, MSA, UDAF, CCAS

Fiche B5

Vision B : Les habitants améliorent leur cadre de vie en utilisant les ressources à leur disposition

Fiche repère de changements :

Les habitants accèdent à une offre de service selon leurs besoins et particularités (dont inclusion).

Moyens prévisionnels :

- Mobilisation d'un expert thématique (inclusion, besoin accompagnement social, parentalité, accueil inconditionnel)
- Formation des acteurs locaux à l'inclusion.
- Sensibilisation à l'accueil inconditionnel.

Indicateurs d'évaluation permettant de visualiser si le repère de changement est atteint :

- Nombre d'acteurs locaux formés à l'inclusion. Critère atteint si au moins 1 agent de chaque structure ciblée est formé.
- Nombre d'acteurs locaux sensibilisés à l'accueil inconditionnel. Critère atteint si au moins 1 agent de chaque structure ciblée est formé.
- Elaboration d'un projet inclusion à l'échelle du territoire. Critère atteint si le projet est validé en conseil communautaire.
- Taux de satisfaction des habitants. Critère atteint si 75% des habitants consultés estiment être satisfaits de l'offre de service

Qu'est-ce que l'accueil inconditionnel ?

Le premier accueil social inconditionnel garantit que toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social bénéficie d'une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée, dans le respect du principe de participation des personnes aux décisions qui les concernent.

Fiche B6

Vision B : Les habitants améliorent leur cadre de vie en utilisant les ressources à leur disposition

Fiche repère de changements :

Les habitants accèdent à une offre de service selon leurs besoins et particularités (dont inclusion).



Actions Stratégiques	Résultats attendus	Echéancier prévisionnel	Objectif général auquel le repère contribue	Objectifs opérationnels auxquels le repère contribue	Coordination référente	Porteurs des actions	Partenaires associés
<p>Mise en place des conditions nécessaires à un accueil adapté selon les publics : petite enfance, enfance, jeunesse.</p> <p>Soutien à la variété des modes d'accueil de la petite enfance, enfance, jeunesse.</p> <p>Mise en œuvre du projet inclusion et des conditions d'accueil dans les structures.</p>	<p>Les enfants disposent d'un accueil inclusif.</p> <p>Les parents disposent d'un choix de solutions adaptées selon leur besoin.</p>	2027-2028	OG 3 : Offrir un cadre de vie de qualité et où il fait bon vivre.	OO19 : Renforcer l'offre de service, en particulier sur la thématique parentalité.	Coordination PESL Global Parentalité	MDP, Familles rurales, COCM (EJP) Communes	France Services, EPN, CAF, MSA, UDAF, CCAS
			OG 4 : Permettre aux enfants, jeunes et familles de s'épanouir sur le territoire.	OO21 : Développer et diversifier les solutions d'accueil du jeune enfant pour répondre aux besoins des parents.	Petite Enfance Parentalité	MDP (crèche, ACM) COCM (PESL) Communes	PMI, MAM, Partenaires privés, Ecoles maternelles, Education Nationale, SDJES, CAF, MSA
				OO22 : Renforcer la qualité d'accueil du jeune enfant.	Petite Enfance	MDP (crèche, ACM) COCM (PESL, EJP) Familles Rurales	Communes, MAM, Partenaires privés, Ecoles maternelles, Education Nationale, PMI SDJES, CAF, MSA
				OO23 : Maintenir et renforcer les capacités d'accueil de loisirs.	Enfance	MDP COCM (PESL, EJP) Communes, Familles Rurales	Réseau PEDT, SDJES, COCM, FR, MDP, communes

Fiche B6

Vision B : Les habitants améliorent leur cadre de vie en utilisant les ressources à leur disposition

Fiche repère de changements :

Les habitants accèdent à une offre de service selon leurs besoins et particularités (dont inclusion).



				OO24 : Garantir la qualité des accueils de loisirs.	Enfance	MDP COCM (PESL, EJP) Familles Rurales	Réseau PEDT, SDJES (Plan mercredis), Communes COCM, FR, MDP
				OO26 : Développer l'offre de service jeunesse du territoire.	Jeunesse	MDP, COCM (PESL, EJP) Familles rurales	Espace jeunes, PIJ, Communes (conseil de jeunes), MADO

Moyens prévisionnels :

- Coopération entre les acteurs (collectivités, PMI, CAF, Education Nationale...).
- Anticipation, suivi des naissances / Observatoire de la Petite Enfance.
- Offre diversifiée et flexible (crèches, micro-crèches, MAM, Accueils individuels, horaires atypiques...)
- Politique tarifaire.
- Formation des professionnels.
- Subventions aux structures d'accueil.
- Aide à l'installation (MAM)
- Adaptation des locaux d'accueil

Indicateurs d'évaluation permettant de visualiser si le repère de changement est atteint :

- Mesure de la tension entre l'offre d'accueil et la demande. Nombre de demandes d'accueil infructueuses (pourquoi ? horaires capacité...)
- Pourcentage de solution apportées répondant à la demande (horaires atypiques, accueil inclusif, capacité, tarifs...). Critère atteint si 90% des demandes sont satisfaites.
- Diversité de l'offre d'accueil. Critère atteint si 1 offre d'accueil est disponible par tranche d'âge.
- Nombre de structures d'accueil différentes (hors temps scolaire) par tranche d'âge. Critère atteint si au moins 3 structures différentes peuvent accueillir par tranche d'âge.
- Mesure de la qualité d'accueil. Critère atteint si toutes les structures définissent dans leur projet de structure les conditions d'un accueil de qualité.
- Nombre de réalisation d'action du projet inclusion. Critère atteint si 2 actions sont réalisées.

Fiche B7

Vision B : Les habitants améliorent leur cadre de vie en utilisant les ressources à leur disposition

Fiche repère de changements :

Les habitants ont accès à un accompagnement adapté (dont parentalité).



Actions Stratégiques	Résultats attendus	Echéancier prévisionnel	Objectif général auquel le repère contribue	Objectifs opérationnels auxquels le repère contribue	Coordination référente	Porteurs des actions	Partenaires associés
<p>Adaptation des structures (horaires, locaux...) pour accueillir les familles et les jeunes.</p> <p>Formation des professionnels à l'accompagnement des familles et des jeunes.</p> <p>Accompagnement des familles dans leur rôle éducatif (parentalité)</p> <p>Développement de l'accompagnement des familles et des jeunes par les structures dans leur quotidien : autonomie, mobilité,</p>	<p>Les familles ont accès à une structure leur permettant d'échanger, d'être soutenues et informées.</p> <p>Les familles sont accompagnées dans leur rôle parental.</p> <p>Les jeunes sont accompagnés dans leur développement et leurs projets.</p>	2026-2028	OG1 : Renforcer les conditions de la cohésion sociale dans un territoire inclusif.	OO6 : Améliorer l'accueil et l'accompagnement des publics vulnérables (handicap, santé, social, économique, jeunes femmes).	Coordination AVS	COCM, Familles Rurales, communes, CCAS	COCM, Familles Rurales, communes, CCAS
			OG 2 : Accompagner les habitants vers l'autonomie.	008 : Améliorer l'accès à la mobilité des habitants.	Service mobilité COCM	COCM (service mobilité (SRAV), EJP), MDP, Familles Rurales, Communes, CCAS	COCM PESL Communes Département Région, Associations
				009 : Favoriser l'ouverture sur le monde des habitants et lever les freins psychosociaux.	Coordination AVS	COCM (culture, sport, EJP, mobilité) MDP, Familles Rurales, Communes, CCAS	COCM PESL DRAC (Culture s'anime) Droits Culturels en Territoires Normands
			OG 3 : Offrir un cadre de vie de qualité et où il fait bon vivre.	OO19 : Renforcer l'offre de service, en particulier sur la thématique parentalité.	Coordination PESL Global Parentalité	MDP, Familles rurales, COCM (EJP) Communes	EPN, France Services, CAF, MSA, UDAF, CCAS

Fiche B7

Vision B : Les habitants améliorent leur cadre de vie en utilisant les ressources à leur disposition

Fiche repère de changements :

Les habitants ont accès à un accompagnement adapté (dont parentalité).



accès aux services existants.			OG 4 : Permettre aux enfants, jeunes et familles de s'épanouir sur le territoire.	OO25 : Favoriser et structurer l'accompagnement des jeunes.	Jeunesse	MDP Familles Rurales COCM (EJP) Collèges	Communes MADO Département CAF, MSA, Education Nationale
				OO27 : Renforcer l'accompagnement des parents et des familles dans leur rôle éducatif.	Parentalité	MDP Familles Rurales COCM (EJP)	Réseau PEDT CAF, MSA, UDAF, Education Nationale
<p><u>Moyens prévisionnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation des professionnels à l'accompagnement des habitants. - Temps des professionnels pour accueillir et accompagner les familles. - Moyens financiers pour structurer les accompagnements. - Mise en place de temps d'échanges et de lieux pour les familles. 							
<p><u>Indicateurs d'évaluation permettant de visualiser si le repère de changement est atteint :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure de la qualité d'accompagnement des familles. Critère atteint si toutes les structures définissent dans leur projet de structure les conditions (horaires, lieu...) de l'accompagnement des familles. - Nombre de professionnels formés à l'accompagnement des familles. Critère atteint si au moins 1 professionnel de chaque structure ciblée est formé. - Efficacité de l'accompagnement des habitants. Critère atteint 75% des demandes sont satisfaites. - Nombre d'actions collectives parentalité réalisées. Critère atteint si au moins 3 actions sont réalisées avec la présence de 8 parents. - Mesure de la qualité d'accompagnement des jeunes. Critère atteint si toutes les structures définissent dans leur projet de structure les conditions de l'accompagnement des jeunes. - Nombre de professionnels formés à l'accompagnement des jeunes. Critère atteint si au moins 1 professionnel de chaque structure ciblée est formé. - Qualité des temps d'échanges avec les jeunes mis en place. Critère atteint si chaque structure jeunesse dispose d'un outil pour recueillir la parole des jeunes et si elle a reçu au moins 3 jeunes en rdv individuel. 							

Fiche B8

Vision B : Les habitants améliorent leur cadre de vie en utilisant les ressources à leur disposition

Fiche repère de changements :

Les jeunes et leur famille sont autonomes dans l'accès aux services existants.



Actions Stratégiques	Résultats attendus	Echéancier prévisionnel	Objectif général auquel le repère contribue	Objectifs opérationnels auxquels le repère contribue	Coordination référente	Porteurs des actions	Partenaires associés
<p>Mise en œuvre des conditions favorisant l'autonomie des jeunes et des familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Services en proximité. - Accessibilité physique, financière. - Facilité d'accès. <p>Renforcement du soutien aux associations et du bénévolat.</p>	<p>Les jeunes et leur famille sont capables, quelles que soient leurs particularités, d'utiliser et de bénéficier des ressources du territoire.</p> <p>Les jeunes, les familles sont mobiles et autonomes dans leurs démarches.</p>	Prochain PESL	OG 2 : Accompagner les habitants vers l'autonomie.	008 : Améliorer l'accès à la mobilité des habitants.	Service mobilité COCM	COCM : Service mobilité (SRAV), EJP MDP Familles Rurales, Communes, CCAS	COCM PESL Communes Département Région, Associations
				009 : Favoriser l'ouverture sur le monde des habitants et lever les freins psychosociaux.	Coordination AVS	COCM, (culture, sport, EJP, mobilité) MDP, Familles Rurales, Communes, CCAS	COCM PESL DRAC (Culture s'anime) Droits Culturels en Territoires Normands
			OG 3 : Offrir un cadre de vie de qualité et où il fait bon vivre.	OO18 : Promouvoir et valoriser l'engagement citoyen des habitants et soutenir le tissu associatif.	Coordination AVS	MDP (Guid'Assq) Familles Rurales COCM Associations	COCM, Familles Rurales, communes, CCAS, Associations SDJES

Fiche B8

Vision B : Les habitants améliorent leur cadre de vie en utilisant les ressources à leur disposition

Fiche repère de changements :

Les jeunes et leur famille sont autonomes dans l'accès aux services existants.



			OG 4 : Permettre aux enfants, jeunes et familles de s'épanouir sur le territoire.	OO25 : Favoriser et structurer l'accompagnement des jeunes.	Coordination Jeunesse	MDP Familles Rurales COCM (EJP) Collèges	Communes MADO Département CAF, MSA, Education Nationale
<p><u>Moyens prévisionnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une politique tarifaire. - Mise en place de portails en ligne simplifiés (inscriptions...) - Mise en place de services en proximité. - Déploiement des Frances Services. - Développement du numérique : délocalisation des EPN, des Frances Services, formation aux outils numériques... - Services itinérants (bus mobile...) - Structuration du soutien associatif (accompagnement technique, matériel, subventions...) 							
<p><u>Indicateurs d'évaluation permettant de visualiser si le repère de changement est atteint :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'utilisation des portails d'inscription en ligne (paiement, informations...). Critère atteint si la moitié des familles (inscrites dans la structure) l'utilise. - Nombre d'actions à destination des jeunes favorisant la connaissance des services. Critère atteint si chacune des structures ciblées (EPN, Espace Jeunes, France Service...) réalise au moins 1 action. - Nombre d'actions à destination des familles favorisant la connaissance des services. Critère atteint si chacune des structures ciblées (EPN, Espace Jeunes, France Service...) réalise au moins 1 action. - Nombre d'associations soutenues. Critère atteint si 50% associations en demande, bénéficient d'un accompagnement (technique, informatif, financier ou matériel). 							

Fiche C1

Vision C : L'enfant s'épanouit tout au long de sa jeunesse (0-25 ans) accompagné par les acteurs éducatifs dont le rôle de la famille est essentiel et central.

Fiche repère de changements :

Les acteurs éducatifs coconstruisent des projets favorisant la continuité éducative.



Actions Stratégiques	Résultats attendus	Echéancier prévisionnel	Objectif général Auquel le repère contribue	Objectifs opérationnels Auxquels le repère contribue	Coordination référente	Porteurs des actions	Partenaires associés
Mise en œuvre du PEDT 2027-2029.	Les enfants, les jeunes grandissent en confiance, développent leur bien-être dans les structures qui les accueillent (scolaires, extrascolaires, médico-sociales, autres).	2027-2028	OG 2 : Accompagner les habitants vers l'autonomie.	OO9 : Favoriser l'ouverture sur le monde des habitants et lever les freins psychosociaux.	Coordination AVS	COCM, (culture, sport, EJP, mobilité) MDP, Familles Rurales, Communes, CCAS	Réseaux Petite Enfance et Jeunesse. MDP, Familles Rurales.
Déploiement des Plans Mercredis (Accueil Collectifs de Mineurs : ACM).	Les différents facteurs de santé physique, mentale et sociale sont pris en compte dans l'accueil de l'enfant et du jeune.		OG 4 : Permettre aux enfants, jeunes et familles de s'épanouir sur le territoire.	OO21 : Développer et diversifier les solutions d'accueil du jeune enfant pour répondre aux besoins des parents.	Petite Enfance Parentalité	MDP (crèche, ACM) COCM (PESL) Communes	Services périscolaires communaux.
Réflexion autour de la notion « Accueil de qualité » (langage commun).	Les jeunes enfants (0-6 ans) bénéficient d'un accueil adapté et de qualité au sein des différentes structures qu'ils fréquentent (crèche, MAM, assistants maternels, ACM, école maternelle).		OO22 : Renforcer la qualité d'accueil du jeune enfant.	OO22 : Renforcer la qualité d'accueil du jeune enfant.	Petite Enfance	MDP (crèche, ACM), COCM (PESL, EJP), Familles Rurales	Service Enfance Jeunesse Parentalité (EJP) COCM Les écoles, Les 3 collèges, La Mission Locale.
Amélioration de l'accueil selon les publics : petite enfance, enfance, jeunesse.				OO23 : Maintenir et renforcer les capacités d'accueil de loisirs.	Enfance	MDP, COCM (PESL, EJP),	Structures médico-sociales
Développement de structures d'accueil et / ou de modes d'accueil pour les jeunes.							

Fiche C1

Vision C : L'enfant s'épanouit tout au long de sa jeunesse (0-25 ans) accompagné par les acteurs éducatifs dont le rôle de la famille est essentiel et central.

Fiche repère de changements :

Les acteurs éducatifs coconstruisent des projets favorisant la continuité éducative.

Moyens prévisionnels :

- Mise en place régulière de dispositifs de concertation des acteurs éducatifs : Projet Educatif De Territoire (PEDT), Conseils d'écoles...
- Mise en place de projets : PEDT, projets d'établissements intégrant des projets école / périscolaire / associatif...
- Temps de coordination du PEDT / Temps de travail accordé par un partenaire pour la coanimation du PEDT.
- Formations croisées (enseignants, animateurs, associations) sur les enjeux de la coéducation et de la continuité éducative.
- Mobilisation des ressources : Collectivités, Education Nationale, Accompagnement du SDJES...
- Temps de travail des acteurs pour l'accompagnement des familles et l'implication dans le développement de la continuité éducative.

Indicateurs d'évaluation permettant de visualiser si le repère de changement est atteint :

- Bilan du PEDT 2023-2026.
- Nombre de réunions PEDT. Critère atteint si chacune des instances définies dans la gouvernance du PEDT est mobilisée à minima.
- Nombre et typologie des acteurs dans le PEDT. Critère atteint si un représentant de chaque structure PEDT est présent.
- Nombre de réseaux mis en place selon les différents publics. Critère atteint si un rdv est organisé pour chacun des réseaux.
- Sollicitation des ressources. Critère atteint si le SDJES et l'éducation nationale sont présents au COPIL PEDT
- Nombre de formations croisées. Critère atteint si 1 temps de formation est proposé à l'ensemble des partenaires
- Nombre de rencontres des professionnels en contact direct des enfants. Critère atteint si un représentant de chaque structure PEDT est présent.
- Nombre de familles associées à la réflexion. Critère atteint si au moins 2 familles différentes ont participé à la réflexion.
- Déploiement de la continuité éducative pour les 12-25 ans. Critère atteint si ce déploiement est formalisé.



Fiche C2

Vision C : L'enfant s'épanouit tout au long de sa jeunesse (0-25 ans) accompagné par les acteurs éducatifs dont le rôle de la famille est essentiel et central.

Fiche repère de changements :

Les enfants, les jeunes bénéficient d'un accueil de qualité contribuant à leur bien-être.



Actions Stratégiques	Résultats attendus	Echéancier prévisionnel	Objectif général auquel le repère contribue	Objectifs opérationnels auxquels le repère contribue	Coordination référente	Porteurs des actions	Partenaires associés
Réflexion sur la place des familles et des jeunes au sein des structures d'accueils.	Les professionnels ont la capacité d'accompagner les jeunes et leurs familles dans les structures.	2028	OG 4 : Permettre aux enfants, jeunes et familles de s'épanouir sur le territoire.	OO25 : Favoriser et structurer l'accompagnement des jeunes.	Jeunesse	MDP, Familles Rurales, COCM (EJP), Collèges.	Réseau Jeunesse (Collèges, MDP, Familles Rurales, Mission locale, Service Jeunesse COCM...)
Accompagnement des professionnels à accueillir la participation des familles, des jeunes au projet des structures.	Les familles sont impliquées et valorisées dans leur rôle éducatif.			OO27 : Renforcer l'accompagnement des parents et des familles dans leur rôle éducatif.	Parentalité	MDP, Familles Rurales, COCM (EJP), Signataires et acteurs du PEDT.	MDP, Familles Rurales, Services périscolaires, Service EJP COCM, Les écoles, Structures médico-sociales.
Adaptation des structures (horaires, locaux...) pour accueillir les familles, les jeunes dans la construction des projets.	Les familles trouvent leur place au sein des structures.			OO29 : Valoriser et fidéliser les professionnels de l'animation.	Petite Enfance Enfance Jeunesse	MDP, COCM (PESL, EJP), Familles Rurales.	Service EJP COCM MDP, Familles Rurales, communes
Mise en œuvre de la participation des familles et des jeunes dans les projets des structures.	Les familles participent aux différents projets d'accueils (ACM, ...) dans le cadre d'une échelle de participation définie.						
	Les jeunes s'engagent dans les projets des structures.						

Fiche C2

Vision C : L'enfant s'épanouit tout au long de sa jeunesse (0-25 ans) accompagné par les acteurs éducatifs dont le rôle de la famille est essentiel et central.

Fiche repère de changements :

Les enfants, les jeunes bénéficient d'un accueil de qualité contribuant à leur bien-être.



<p>La continuité éducative se poursuit à la tranche d'âge jeunesse.</p> <p>Les enfants accèdent à des activités culturelles, sportives et de loisirs.</p> <p>Les enfants s'épanouissent et sont sensibilisés à la citoyenneté.</p>						Communes, Familles Rurales	Réseau PEDT, SDJES Education Nationale CAF MSA Associations
				OO24 : Garantir la qualité des accueils de loisirs.	Enfance	MDP, COCM (PESL, EJP) Familles Rurales	
				OO25 : Favoriser et structurer l'accompagnement des jeunes.	Jeunesse	MDP, Familles Rurales COCM (EJP) Collèges	
				OO26 : Développer l'offre de service jeunesse du territoire.	Jeunesse	MDP, COCM (PESL, EJP) Familles Rurales	
				OO29 : Valoriser et fidéliser les professionnels de l'animation.	Petite Enfance Enfance Jeunesse	MDP COCM (PESL, EJP) Familles Rurales	
				OO31 : Renforcer la continuité éducative pour favoriser le bien-être de l'enfant et du jeune tout au long de son parcours.	Réseau PEDT, Jeunesse	Signataires du PEDT	

Moyens prévisionnels :

- Recrutement de personnels qualifiés, formés au développement de l'enfant, du jeune.
- Aménagement des espaces sécurisés, accessibles et adaptés à l'âge des enfants et des jeunes.

Fiche C2

Vision C : L'enfant s'épanouit tout au long de sa jeunesse (0-25 ans) accompagné par les acteurs éducatifs dont le rôle de la famille est essentiel et central.

Fiche repère de changements :

Les enfants, les jeunes bénéficient d'un accueil de qualité contribuant à leur bien-être.



- Encadrement adapté : Taux d'encadrement...
- Définition claire des projets éducatifs et pédagogiques, centrés sur le bien-être, l'autonomie, l'inclusion, la participation... et adaptés à l'âge des enfants et des jeunes.
- Prise en compte de la diversité des enfants et des jeunes (handicap, langue, origine culturelle...) en adaptant les pratiques, en favorisant l'inclusion.
- Communication régulière auprès des familles.
- Temps de coordination Petite Enfance, Enfance, Jeunesse.
- Moyens valorisant le métier d'animateur (formation, conditions de travail, rémunération).
- Sensibilisation des professionnels de la Petite Enfance à la Charte qualité d'accueil de la Petite Enfance.
- Participation des familles consultées dans le développement des actions

Indicateurs d'évaluation permettant de visualiser si le repère de changement est atteint :

- Nombre de familles satisfaites de la qualité des accueils (questionnaires, outils d'animation...). Critère atteint si 70% des familles sont satisfaites dans chacun des accueils.
- Nombre de projets pédagogiques des structures d'accueil, précisant la qualité de leur accueil. (ACM, EJ, crèche...). Critère atteint si chaque structure précise les conditions d'un accueil de qualité dans son projet pédagogique.
- Nombre de plans Mercredis déployés. Critère atteint si chaque ACM s'est engagé dans un Plan Mercredis.
- Fidélisation des professionnels. Critère atteint si la part d'animateurs en contrat d'un an minimum dans les structures est supérieure à la part de saisonniers.
- Nombre de projets émanant du PEDT. Critère atteint si 2 actions territoriales sont réalisées.
- Nombre de MAM conventionnées / Nombre de MAM respectant les engagements de qualité d'accueil. Critère atteint si la moitié des MAM réalisent au moins 2 engagements optionnels de la convention
- Plans de formations proposés aux animateurs. Critère atteint si au moins un temps de formation est proposé à l'ensemble des professionnels du territoire.
- Nombre et diversité d'activités proposées aux enfants. Critère atteint si chaque ACM présente un programme varié (sport, culture, citoyenneté, développement durable...).
- Nombre et diversité d'activités proposées aux jeunes. Critère atteint si chaque structure jeunesse présente un programme varié (sport, culture, citoyenneté, développement durable...).

Fiche C3

Vision C : L'enfant s'épanouit tout au long de sa jeunesse (0-25 ans) accompagné par les acteurs éducatifs dont le rôle de la famille est essentiel et central.

Fiche repère de changements :

Les jeunes et leurs familles s'investissent dans les projets d'accueil et/ou de service.



Actions Stratégiques	Résultats attendus	Echéancier prévisionnel	Objectif général auquel le repère contribue	Objectifs opérationnels auxquels le repère contribue	Coordination référente	Porteurs des actions	Partenaires associés
Réflexion sur la place des familles et des jeunes au sein des structures d'accueils.	Les professionnels ont la capacité d'accompagner les jeunes et leurs familles dans les structures.	2028	OG 4 : Permettre aux enfants, jeunes et familles de s'épanouir sur le territoire.	OO25 : Favoriser et structurer l'accompagnement des jeunes.	Jeunesse	MDP, Familles Rurales, COCM (EJP), Collèges.	Réseau Jeunesse (Collèges, MDP, Familles Rurales, Mission locale, Service Jeunesse COCM...)
Accompagnement des professionnels à accueillir la participation des familles, des jeunes au projet des structures.	Les familles sont impliquées et valorisées dans leur rôle éducatif.			OO27 : Renforcer l'accompagnement des parents et des familles dans leur rôle éducatif.	Parentalité	MDP, Familles Rurales, COCM (EJP), Signataires et acteurs du PEDT.	MDP, Familles Rurales, Services périscolaires, Service EJP COCM, Les écoles, Structures médico-sociales.
Adaptation des structures (horaires, locaux...) pour accueillir les familles, les jeunes dans la construction des projets.	Les familles trouvent leur place au sein des structures.			OO29 : Valoriser et fidéliser les professionnels de l'animation.	Petite Enfance Enfance Jeunesse	MDP, COCM (PESL, EJP), Familles Rurales.	Service EJP COCM MDP, Familles Rurales, communes
Mise en œuvre de la participation des familles et des jeunes dans les projets des structures.	Les familles participent aux différents projets d'accueils (ACM, ...) dans le cadre d'une échelle de participation définie.						
	Les jeunes s'engagent dans les projets des structures.						

Fiche C3

Vision C : L'enfant s'épanouit tout au long de sa jeunesse (0-25 ans) accompagné par les acteurs éducatifs dont le rôle de la famille est essentiel et central.

Fiche repère de changements :

Les jeunes et leurs familles s'investissent dans les projets d'accueil et/ou de service.



Moyens prévisionnels :

- Communication régulière auprès des familles.
- Favorisation de la participation des familles à la vie de structure (fêtes, projets...)
- Temps de coordination.
- Formation des professionnels.
- Consultation des jeunes, des familles (attentes, besoins, idées...)
- Communication adaptée : Affichage, réseaux sociaux, entretiens... permettant l'explication des projets, le bénéfice de leur implication, la valorisation...
- Formes d'engagement variées : ponctuelle, régulière...
- Cadre flexible : horaires adaptés, prise en compte des contraintes des familles...

Indicateurs d'évaluation permettant de visualiser si le repère de changement est atteint :

- Nombre de professionnels formés à l'accueil des familles dans les différentes structures. Critère atteint si au moins un professionnel est formé dans chaque structure ciblée.
- Différents supports utilisés pour recueillir les attentes, les besoins, les idées. Critère atteint si au moins 2 supports différents sont utilisés dans chaque structure.
- Engagement des jeunes (échelle de participation : ponctuelle, régulière, rôle endossé...). Critère atteint si au moins 1 jeune par structure participe à un rdv d'élaboration de projet.
- Engagement des familles (échelle de participation : ponctuelle, régulière, rôle endossé...). Critère atteint si au moins 1 famille par structure participe à un rdv d'élaboration de projet.

Fiche C4

Vision C : L'enfant s'épanouit tout au long de sa jeunesse (0-25 ans) accompagné par les acteurs éducatifs dont le rôle de la famille est essentiel et central.

Fiche repère de changements :

Les jeunes et leurs familles deviennent acteurs de leurs projets personnels ou collectifs.



Actions Stratégiques	Résultats attendus	Echéancier prévisionnel	Objectif général auquel le repère contribue	Objectifs opérationnels auxquels le repère contribue	Coordination référente	Porteurs des actions	Partenaires associés					
Prise en compte des envies de projets de jeunes et des familles.	Les familles ont gagné en autonomie. Elles sont actrices dans les projets.	Prochain PESL	OG 2 : Accompagner les habitants vers l'autonomie.	OO9 : Favoriser l'ouverture sur le monde des habitants et lever les freins psychosociaux.	Coordination AVS	COCM, (culture, sport, EJP, mobilité) MDP, Familles Rurales, Communes, CCAS	COCM PESL Direction Régionale Affaires Culturelles (DRAC, Culture s'anime) Droits Culturels en Territoires Normands					
Accompagnement des familles et des jeunes dans les projets.	Les jeunes sont autonomes et deviennent moteurs dans les structures. Ils portent des projets collectifs et / ou individuels.							OG 3 : Offrir un cadre de vie de qualité et où il fait bon vivre.	OO18 : Promouvoir et valoriser l'engagement citoyen des habitants et soutenir le tissu associatif.	Coordination AVS	MDP (Guid'Asso) Familles Rurales COCM Associations	COCM, Familles Rurales, communes, CCAS, Associations SDJES
	Les jeunes mobilisent leurs pairs. Une dynamique de projet de jeunes se met en place sur le territoire.							OG 4 : Permettre aux enfants, jeunes et familles de s'épanouir sur le territoire.	OO25 : Favoriser et structurer l'accompagnement des jeunes.	Jeunesse	MDP, Familles Rurales, COCM (EJP), Collèges.	Réseau Jeunesse (Collèges, MDP, Familles Rurales, Mission locale, Service Jeunesse COCM...)

Fiche C4

Vision C : L'enfant s'épanouit tout au long de sa jeunesse (0-25 ans) accompagné par les acteurs éducatifs dont le rôle de la famille est essentiel et central.

Fiche repère de changements :

Les jeunes et leurs familles deviennent acteurs de leurs projets personnels ou collectifs.

				OO27 : Renforcer l'accompagnement des parents et des familles dans leur rôle éducatif.	Parentalité	MDP, Familles Rurales, COCM (EJP), Signataires et acteurs du PEDT.	MDP, Familles Rurales, Services périscolaires, Service EJP COCM, Les écoles, Structures médico-sociales.
<p><u>Moyens prévisionnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Temps de coordination. - Temps accordé aux familles au sein de chaque structure. - Définition des formes d'engagements : ponctuelle, régulière, ... - Formation et accompagnement : animation, sensibilisation au montage de projets. - Valorisation et soutien à l'émergence de projets d'initiative locale, portés par les habitants. 							
<p><u>Indicateurs d'évaluation permettant de visualiser si le repère de changement est atteint :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Différents supports utilisés pour recueillir les attentes, les besoins, les idées. Critère atteint si au moins 2 supports différents sont utilisés dans chaque structure. - Engagement des jeunes et des familles (échelle de participation : ponctuelle, régulière, rôle endossé...) - Nombre de jeunes investis dans les projets collectifs. Critère atteint si au moins 6 jeunes sont impliqués dans un projet personnel ou collectif. - Nombre de familles investies dans les projets collectifs... Critère atteint si au moins 4 familles sont impliquées dans un projet personnel ou collectif. - Retours d'expériences. Critère atteint si au moins 1 projet est présenté par un jeune/une famille pour ses pairs. - Existence de valorisation d'actions réussies : remerciements, certificats, open-badges, retours sur réseaux sociaux, presse... Critère atteint si chaque projet est valorisé par 3 canaux de communication minimum. - Nombre de projets de jeunes accompagnés. Critère atteint si 3 projets de jeunes sont accompagnés. - Nombre de projets de familles accompagnés. Critère atteint si 2 projets de familles sont accompagnés. 							





L'organigramme des agents

de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche

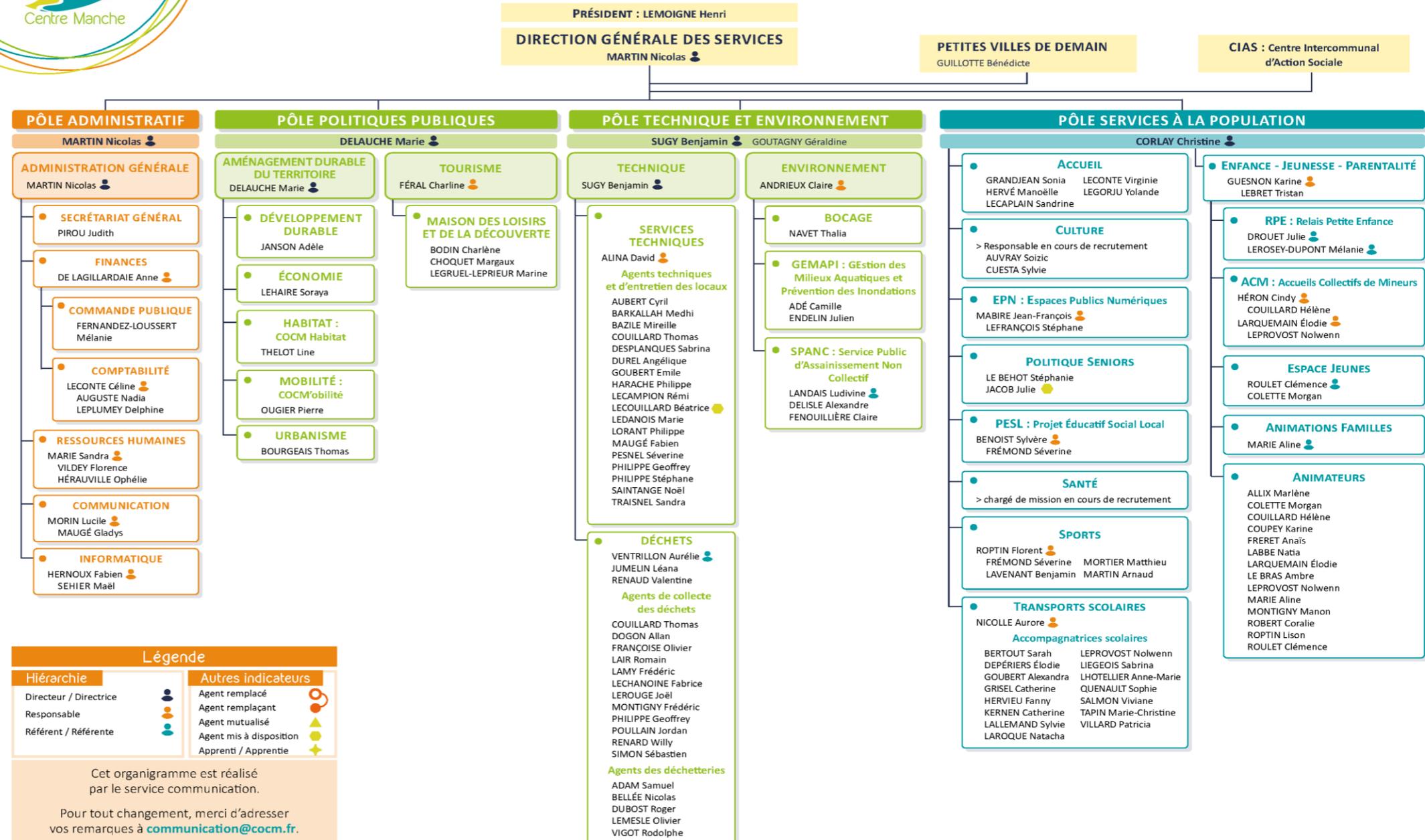
À compter du 2 décembre 2024

Zoom sur l'organisation de la collectivité

Une communauté de communes investie dans le domaine de l'action sociale

C'est principalement le pôle services à la population qui met en œuvre l'action sociale intercommunale.

Des compétences étroitement liées à l'action sociale sont mises en œuvre par le pôle politiques publiques (services habitat et mobilité)



Dessine-moi le PESL !

Avec la participation :

- Des ados de l'Espace Jeunes du Centre Social de la Maison du Pays de Lessay,
- Des enfants de l'Accueil de Loisirs de La Haye,
- Des enfants de l'Accueil de Loisirs de Familles Rurales Marchésieux,
- Des ados de l'Espace Jeunes de Périers,
- Des professionnels de ces structures.



Communauté de Communes
Cote
Ouest
Centre Manche

Dessine avec nous le PESL !

Projet Educatif Social Local

Les thématiques :

Que représente pour toi :

- Le « Vivre Ensemble »
- Le « cadre de vie »
- Des enfants, des jeunes heureux (épanouissement)
- Les Séniors
- La Petite Enfance (0-6 ans)
- L'Enfance (6-10 ans)
- La Parentalité
- La Jeunesse (11-25 ans)
- L'Inclusion
- L'Animation de la Vie Sociale
- L'Accès aux droits
- Un réseau

Quelques consignes :

- 1 dessin par thématique
- 1 dessin sur feuille A4 blanche (page entière)
- Toutes les couleurs sont permises !
- L'idéal serait d'avoir le contour des dessins au marqueur ou feutre noir ! (Il se verra mieux une fois scanné)

Où sera ton dessin ?

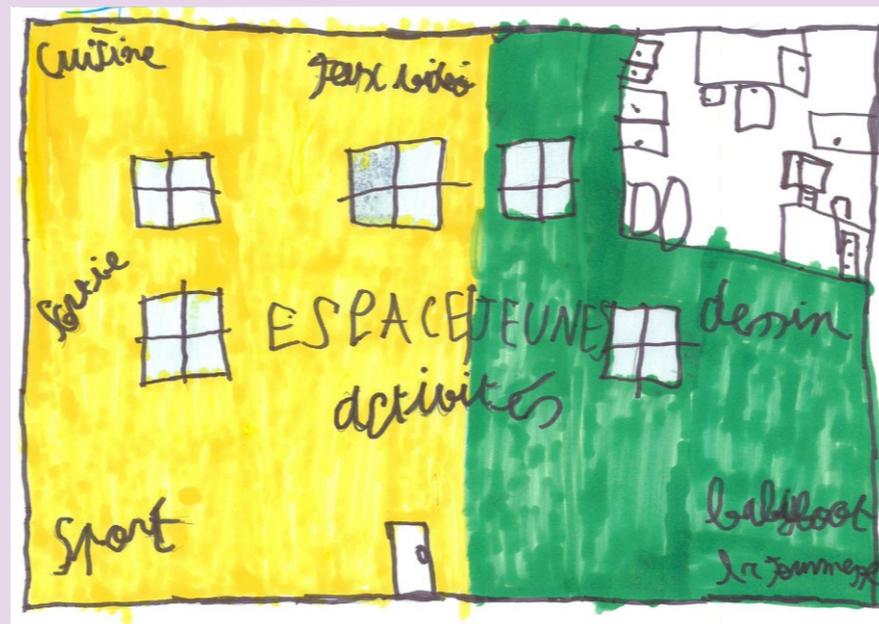
Le dessin qui sera retenu, sera mis en avant dans le dossier écrit du PESL qui sera présenté lors du grand oral en juin ! Et tous les dessins seront dans notre banque d'images et pourront servir régulièrement.

Date limite ?

Tous les dessins devront être redonnés à Séverine ou à Sylvère pour le 25 avril au plus tard.
sfremond@cocm.fr

Merci de ta participation !

Dessine-moi le PESL !



Annexe 7 : Dessine-moi le PESL !

Dessine-moi le PESL !



Table des acronymes

ACM : Accueil Collectif de Mineurs

AST : Animation Sociale du Territoire

AVS : Animation de la Vie Sociale

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

CLLAJ : Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination

COCM : Communauté de Communes Côte Ouest Centre
Manche

COPIL : Comité de Pilotage

CTG : Convention Territoriale Globale (CAF)

DAC : Dispositif d'Appui à la Coordination

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

EJP : Enfance Jeunesse Parentalité

EDP : Espace de Parents

EPN : Espace Public Numérique

EVS : Espace de Vie Sociale

FR : Familles Rurales

LAEP : Lieu d'Accueil Enfants Parents

MADO : Maison des Adolescents

MDP : Maison du Pays de Lessay (Centre social)

MSA : Mutualité Sociale Agricole

PEDT : Projet Educatif de Territoire

PIJ : Point Information Jeunesse

RPE : Relais Petite Enfance

RTPS : Réseau Territorial de Promotion de la Santé

SDJES : Service Départemental de la Jeunesse, de
l'Engagement et du Sport

SRAV : « Savoir Rouler A Vélo »

UDAF : Union Départementale des Associations
Familiales

URHAJ : Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes

Remerciements

Merci aux institutions pour leur participation active durant les nombreuses instances du PESL.

Merci au Pôle Ressources Départemental des PESL de la Manche pour son accompagnement méthodologique.

Merci à nos élus qui ont défendu le projet depuis le début et porté haut et fort les valeurs du PESL, en particulier Rose-Marie LELIEVRE et Bruno HAMEL, moteurs de la démarche ! Merci à M. LEMOIGNE qui a porté le PESL dans les moments difficiles.

Merci aux agents des services communautaires pour leur soutien et participation, particulièrement à Christine CORLAY pour son soutien inconditionnel.

Merci à l'équipe PESL d'hier et d'aujourd'hui, pour son énergie, son dynamisme, sa détermination durant les épreuves rencontrées.

Merci aux habitants ayant alimenté le diagnostic et illustré le PESL.

Un grand merci à chacun des acteurs locaux qui a contribué à la naissance de ce PESL, qu'il ait participé ponctuellement ou régulièrement; et ce depuis la Charte Familles, le diagnostic, jusqu'à l'écriture.

Merci à tous pour votre participation et votre convivialité !

PESL, ça peut aussi vouloir dire

- Plan endurant sans lacets
- Partir en sandalettes lumineuses → Budgetaire en 2024
- Pouvoir émergeur sur la lune
- Plat équilibré semi-light
- Pouvoir ~~extra~~ extraordinaire sous l'eau
- Pour écouter sans lunettes

Le PESL
peut aussi vouloir dire...

- ▷ Plat Emporter Saucisses Lentilles
- ▷ Paillettes Etoiles Soleil Licomes
- ▷ Potager Escargots Salades Limaes
- ▷ Prière d'Enfermer Ses Zutins
- ▷ Parents Emprisonnés Sos Liberté
- ▷ Parents Enfants Sans liens
- ▷ Plage Espadrilles Saucisson litchi

Pour
Ensemble
Sauver
La France

Plat à
Emporter
Saucisses
Lentilles

Pour tout contact :
Sylvère BENOIST
Coordonnateur global du PESL

sbenoist@cocm.fr

06.62.56.78.88

**Communauté de Communes
Côte Ouest Centre Manche**

20 rue des Aubépines • 50250 LA HAYE



